

Ser  
Q1  
C212s1  
no.3

ANALYZED

SECRETARIAT DES SCIENCES



# LA PSYCHOLOGIE AU CANADA

par

M. H. Appley et Jean Rickwood  
Association canadienne des psychologues

**LA PSYCHOLOGIE  
AU CANADA**

**ANALYSE**

# LA PSYCHOLOGIE AU CANADA

*par*

M. H. Appley et Jean Rickwood

Étude spéciale No 3  
Septembre 1967

~~ANALYZED~~

Le présent document est le fruit d'une étude entreprise à la demande du Secrétariat des sciences et dont les résultats furent transmis au Conseil des sciences du Canada lors de sa réunion du 19 juin 1967. Bien que ce document soit publié sous les auspices du Secrétariat des sciences, *toutes les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs eux-mêmes* et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat des sciences ou du Gouvernement du Canada.

SECRÉTARIAT DES SCIENCES  
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ  
OTTAWA

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,  
et dans les librairies du Gouvernement fédéral:

HALIFAX  
1735, rue Barrington

MONTREAL  
Édifice Eterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA  
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO  
221, rue Yonge

WINNIPEG  
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER  
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix \$2.50

N° de catalogue SS 21-1/3F

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, Canada  
1968

## AVANT-PROPOS

Le Secrétariat des sciences, qui relève du Bureau du Conseil privé du Canada, a publié un certain nombre d'études portant sur diverses disciplines scientifiques. Plusieurs de ces études ont été entreprises à la demande du Conseil des sciences du Canada, pour aider à formuler des recommandations d'ordre général en vue de promouvoir le développement des sciences au Canada, ce qui est l'une des principales fonctions qui lui ont été assignées.

Le but de la présente étude est de décrire la situation de la psychologie au Canada en 1966. Jamais jusqu'ici n'avait-on disposé des données nécessaires pour dresser un tableau clair et précis de la situation de la psychologie au Canada et pour établir sur ces bases des programmes appropriés. Pour répondre à ce besoin de données appropriées, le Secrétariat a demandé à l'Association canadienne des psychologues de chercher la réponse aux questions suivantes:

- 1) Qui sont les psychologues au Canada? Où sont-ils établis? Dans quels domaines exercent-ils leur profession?
- 2) Combien y a-t-il d'étudiants inscrits en vue de l'obtention d'un grade avancé en psychologie? Où sont-ils situés?
- 3) Combien de psychologues s'adonnent à la recherche? Combien y aura-t-il de chercheurs dans cinq ans et dans dix ans? Quelle est la proportion des travaux de recherche qui peuvent être classés dans la catégorie de la recherche pure et dans la catégorie de la recherche appliquée?
- 4) Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'aide financière accordée à la recherche? Peut-on faire des prédictions valables sur les besoins qui existeront dans cinq ans et dans dix ans?

L'Association canadienne des psychologues a chargé deux docteurs en psychologie de l'université York (Toronto), M. H. Appley et Jean Rickwood, de mettre ce projet à exécution. Le présent rapport est la synthèse des renseignements qu'ils ont recueillis.

*Le directeur du Secrétariat des sciences,*  
J. R. WEIR.

## INTRODUCTION

Dans la préparation de la présente étude sur la situation de la psychologie au Canada, les auteurs se sont surtout appliqués, conformément au mandat qu'ils avaient reçu du Secrétariat des sciences, à décrire fidèlement les traits caractéristiques de la profession susceptibles de servir à établir les besoins au cours de la prochaine décennie.

A une époque où le rythme du développement dans le domaine scientifique est tout à fait imprévisible et étant donné que les prédictions sont particulièrement incertaines dans un domaine en évolution constante comme la psychologie, les auteurs ont adopté comme objectif principal l'établissement de données de base au moyen desquelles l'on pourrait estimer et évaluer les développements futurs.

Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de psychologues et plusieurs membres de certains organismes gouvernementaux ont prêté leur aide pour concevoir, distribuer et analyser les résultats d'un questionnaire en trois parties (voir l'Appendice 1) qui a été adressé à tous les psychologues du Canada, et qui a été suivi d'un autre questionnaire (voir l'Appendice 2) adressé aux directeurs des départements de psychologie des universités canadiennes.

En se fondant sur les données ainsi recueillies, les auteurs de l'*Étude* et des commentaires qui l'accompagnent se sont appliqués à attirer l'attention sur les facteurs qui, d'après eux, influenceront vraisemblablement sur le besoin de psychologues au cours des prochaines années et sur la situation de ceux-ci du point de vue professionnel.

L'enquête sur les effectifs professionnels en psychologie a été effectuée avec la collaboration du Dr J. P. Francis, chef de la Direction des recherches économiques au ministère du Travail, et de M. K. V. Pankhurst et de son personnel, qui font maintenant partie du ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les membres du Comité du financement de la recherche de l'Association canadienne des psychologues qui ont assumé la responsabilité de rédiger et de publier le présent rapport en se fondant sur les résultats des deux enquêtes sont les suivants:

Neil McK. Agnew, Ph.D., directeur des services psychologiques, Université York.

Mortimer H. Appley, Ph.D., doyen de la Faculté des études supérieures, Université York (Président du Comité).

Gilles A. Auclair, Ph.D., professeur de psychologie, Université de Montréal.

M. David Bélanger, Ph.D., professeur et directeur de l'Institut de psychologie, Université de Montréal.

David E. Berlyne, Ph.D., professeur de psychologie, Université de Toronto.

- Raymond G. Berry, M.A., psychologue-conseil, ministère de la Santé, province d'Ontario.
- Dalbio Bindra, Ph.D., professeur de psychologie, Université McGill.
- John B. Boyd, M.A., directeur de la Division des recherches sur le personnel, Commission hydroélectrique de l'Ontario.
- Wesley H. Coons, Ph.D., professeur de psychologie, Université York.
- Kurt Danziger, D.Phil., professeur et directeur suppléant, Département de psychologie, Université York.
- Rév. Robert C. Fehr, Ph.D., professeur et directeur du Département de psychologie, Université de Windsor.
- Arthur J. B. Hough, L.Th., M.A., directeur du Service d'orientation des étudiants, Université de l'Alberta.
- Russel S. MacArthur, Ph.D., professeur de psychologie de l'éducation, Université de l'Alberta.
- C. Roger Myers, Ph.D., professeur et directeur du Département de psychologie, Université de Toronto.
- P. Lynn Newbigging, Ph.D., professeur de psychologie, Université McMaster.
- Jean Rickwood, Ph.D., professeur adjoint de psychologie, Université York (Secrétaire du Comité).

A tous les stades de l'entreprise, les auteurs ont reçu une assistance appréciable de la part des autres membres du Comité qu'ils désirent remercier très sincèrement. M. Rickwood s'est chargé de recueillir et d'analyser les données de l'enquête avec l'assistance d'une petite équipe de chercheurs de l'université York ainsi que la collaboration de M. S. Fisher et quelques autres collègues de M. Pankhurst, de la Division des recherches du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A tous ces collaborateurs nous adressons des remerciements bien mérités. Nous sommes aussi très reconnaissants à l'endroit de quelques membres du personnel de l'Université York, en particulier à M<sup>me</sup> Barbara Goudie et à M<sup>me</sup> Lillian Kindree pour leur excellent travail de secrétaire, ainsi qu'à MM. Richard Riley, W. Fraser et Paul Herzberg du Centre de calcul.

On trouvera à l'Appendice 3 une description de la méthode qui a été utilisée au cours de l'enquête et de la contribution respective de chaque membre du Comité du financement de la recherche. Dans la seconde partie de cette étude, l'on trouvera les commentaires de quelques membres du Comité sur les résultats de l'enquête à la lumière des besoins ressentis dans certains domaines de la psychologie qui les intéressent particulièrement.

Les auteurs sont les seuls responsables de toute erreur qui aurait pu se glisser dans la présentation des données sur lesquelles s'appuie le présent rapport et dans l'interprétation des résultats de l'enquête.

M. H. A.  
J. R.

Toronto (Ontario)  
Juin 1967.

# TABLE DES MATIÈRES

## Première Partie

	PAGE
AVANT-PROPOS.....	ix
CHAPITRE 1 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROFESSION.....	3
1.1 L'enquête sur les effectifs professionnels dans le domaine de la psychologie.....	3
1.2 Le nombre de psychologues au Canada.....	3
1.3 La répartition des psychologues par province.....	4
1.4 La citoyenneté et le degré d'instruction.....	5
1.5 L'âge.....	11
1.6 Les occupations principales des psychologues.....	13
1.7 La répartition selon l'occupation et le sexe.....	15
1.8 Le degré d'instruction et l'occupation principale.....	16
1.9 L'âge et l'occupation principale.....	18
1.10 Le revenu et l'occupation principale.....	20
1.11 Le revenu tiré d'une occupation secondaire.....	22
1.12 L'occupation principale et les occupations supplémentaires.....	24
1.13 L'occupation principale des psychologues de langue anglaise, des psychologues de langue française et des psychologues qui ne sont pas citoyens canadiens.....	27
1.14 Les domaines de spécialisation et les principaux employeurs.....	29
CHAPITRE 2 LA RECHERCHE PSYCHOLOGIQUE AU CANADA.....	35
2.1 Le questionnaire relatif au financement de la recherche.....	35
2.2 Le nombre de chercheurs dans le domaine de la psychologie.....	35
2.3 Les institutions où s'effectue la recherche en psychologie.....	35
2.4 Les domaines de recherche.....	37
2.5 La recherche et la détention du doctorat.....	39
2.6 Le financement de la recherche: observations générales.....	40
2.7 Les subventions à la recherche pure et à la recherche appliquée.....	42
2.8 L'aide apportée par le employeurs à la recherche pure et appliquée.....	45
2.9 La répartition des subventions selon le domaine de recherches.....	50
2.10 L'importance relative des institutions donatrices.....	54
2.11 La répartition des subventions par province.....	57
2.12 Les demandes de subventions et l'octroi de subventions de 1961 à 1966.....	63
2.13 Observations générales.....	68
CHAPITRE 3 LA PSYCHOLOGIE DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES.....	71
3.1 Les étudiants en psychologie qui se préparent au baccalauréat.....	71
3.2 Les étudiants en psychologie qui se préparent à un grade supérieur au baccalauréat.....	71
3.3 Le personnel enseignant dans les départements de psychologie.....	75
3.4 Le rapport entre le nombre de professeurs et le nombre d'étudiants.....	78



	PAGE
3.5 L'aide financière accordée aux étudiants inscrits aux cours supérieurs.....	79
3.6 Le recrutement du personnel enseignant.....	81
3.7 Les besoins des départements de psychologie en matière d'équipement et de conditions de recherche.....	85
3.8 Observations générales.....	85
<b>CHAPITRE 4 LES BESOINS FUTURS EN MATIÈRE D'AIDE FINANCIÈRE À LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE.....</b>	<b>87</b>
4.1 L'augmentation prévue du nombre de chercheurs.....	87
4.2 Autres facteurs qui influent sur les prévisions en matière de financement de la recherche.....	89
4.3 Les conséquences de la réduction probable de l'aide financière fournie par le gouvernement des États-Unis.....	89
4.4 Autres facteurs qui peuvent influencer sur les prévisions des besoins futurs en matière de financement de la recherche.....	90
4.5 Observations générales.....	92
<b>CHAPITRE 5 SOMMAIRE ET CONCLUSIONS.....</b>	<b>95</b>

## Appendices

<b>APPENDICE 1 Association canadienne des psychologues et ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Main-d'œuvre):</b> Enquête sur les effectifs professionnels, 1966.....	101
<b>APPENDICE 2 Questionnaire adressé aux directeurs des départements de psychologie des universités canadiennes.....</b>	103
<b>APPENDICE 3 Méthode d'enquête.....</b>	105
<b>APPENDICE 4 Tableaux supplémentaires.....</b>	109

## Seconde partie

Introduction.....	119
La psychologie dans les universités: P. L. Newbigging.....	119
La psychologie dans les affaires et l'industrie: J. B. Boyd.....	122
La psychologie clinique, l'orientation et la rééducation: R. G. Berry.....	126
La psychologie de l'éducation et la psychologie scolaire: R. S. MacArthur.....	129
La psychologie sociale et la psychologie du développement: K. Danziger and D. E. Berlyne....	136
La psychologie au Canada Français: D. Bélanger.....	141

## Liste des tableaux

1. Répartition des psychologues par province et proportion des psychologues par rapport à la population.....	4
2. Citoyenneté et degré d'instruction des psychologues établis au Canada.....	6
3. Pays où les psychologues de nationalité canadienne ont poursuivi leur études.....	10
4. Répartition par groupes d'âges et selon le degré d'instruction et répartition selon l'âge des psychologues qui occupent un poste universitaire au Canada ainsi que de ceux qui sont citoyens américains.....	12
5. Âge médian d'obtention des diplômes supérieurs et d'entrée dans la pratique de la profession.....	12

6. Durée moyenne de la scolarité requise pour l'obtention des grades supérieurs.....	13
7. Les occupations principales des psychologues.....	14
8. Les occupations principales selon le sexe.....	15
9. Répartition des psychologues selon l'âge et l'occupation principale.....	20
10. Traitement des psychologues selon l'occupation principale.....	21
11. Traitement des psychologues selon le sexe et le niveau d'instruction.....	22
12. Répartition, par occupation principale, des psychologues possédant une occupation supplémentaire régulière et occasionnelle et revenu médian qu'ils en tirent.....	23
13. Répartition des psychologues selon l'occupation principale et les occupations supplémentaires qui font partie intégrante de l'emploi régulier.....	25
14. Pourcentage des psychologues qui se livrent aux différentes occupations retenues dans le cadre de leur emploi régulier.....	26
15. Répartition des psychologues par occupation principale et selon la langue d'expression et la nationalité.....	28
16. Domaines de spécialisation et principaux employeurs.....	30
17. Répartition des subventions entre la recherche pure et la recherche appliquée, selon la source.....	43
18. Répartition, selon le genre de recherche, de l'aide accordée par les institutions qui emploient des chercheurs et valeur moyenne des subventions.....	45
19. Répartition, selon le domaine de recherches, de l'aide accordée par les institutions qui emploient des chercheurs.....	48
20. Répartition de l'aide accordée par les employeurs pour fins de recherche selon le genre d'employeurs.....	49
21. Répartition en nombre et en valeur des subventions entre les différentes spécialités de la psychologie.....	50
22. Importance relative de l'aide financière accordée à la recherche selon la spécialité dans les différents domaines de la psychologie.....	52
23. Provenance et valeur annuelle des subventions en cours.....	54-55
24. Provenance, en pourcentage, des subventions dans chaque province.....	58
25. Aide à la recherche en regard du nombre de psychologues dans chaque province.....	59
26. Répartition, en pourcentage, des subventions selon la province bénéficiaire et la source....	60
27. Répartition des répondants et des directeurs de travaux de recherche par province.....	62
28. Nombre d'étudiants en psychologie qui se préparent à un grade supérieur dans les universités canadiennes.....	72
29. Répartition, par province, des étudiants qui travaillent en vue de l'obtention d'un grade supérieur en psychologie.....	73
30. Situation actuelle de 190 étudiants en psychologie qui ont obtenu un grade supérieur en 1966.....	74
31. Nombre de professeurs à temps complet (ou l'équivalent) dans les universités canadiennes..	76
32. Répartition, en nombre et en pourcentage, du personnel universitaire enseignant la psychologie dans chaque province.....	77
33. Source et montant d'aide financière accordée aux étudiants inscrits aux cours supérieurs et distribuée par l'entremise des universités.....	79
34. Tâches accomplies par les étudiants inscrits aux cours avancés en échange de l'aide financière reçue.....	80
35. Recrutement des professeurs agrégés et titulaires au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.....	82
36. Nationalité des professeurs à temps complet dans les départements de psychologie des universités canadiennes.....	84

37. Évaluation des conditions de recherche en psychologie dans les universités canadiennes selon les directeurs de département.....	85
38. Prévisions relatives au coût de la recherche en psychologie.....	93
39. Domaines d'activité des spécialistes de la psychologie de l'éducation selon l'employeur.....	130
40. Fonds de recherche en psychologie de l'éducation selon la source.....	131

#### TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES DE L'APPENDICE 4

A-1 États américains et provinces canadiennes, groupés d'après le rapport entre le nombre de psychologues et la population.....	109
A-2 Occupation principale des psychologues et pays où ils ont poursuivi leurs études en vue du doctorat.....	110
A-3 Valeur totale des subventions en cours pour l'année 1966: sommes accordées dans chaque domaine de spécialisation.....	111-112
A-4 Niveau d'instruction des psychologues selon l'occupation principale.....	113
A-5 Répartition par province de la valeur annuelle des subventions en cours.....	113
A-6 Répartition des subventions, par province, en regard du nombre de psychologues et du nombre de directeurs de recherches dans chaque province.....	114
A-7 Subventions à la recherche en psychologie: montants demandés et sommes accordées (1961-1966).....	115

#### Liste des graphiques

1. Diplômes détenus par les psychologues canadiens, par nationalité.....	8
2. Date d'entrée au pays des psychologues qui travaillent actuellement au Canada et qui sont citoyens des États-Unis ou d'un autre pays.....	9
3. Proportion des psychologues qui détiennent un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat dans chacune des occupations principales exercées par les membres de cette profession....	17
4. Proportion des psychologues dans chacune des occupations principales âgés de plus de 36 ans, et âgés de 36 ans et moins.....	19
5. Proportion de tous les psychologues, des psychologues adonnés à la recherche et des directeurs de projets de recherche dans les universités, les organismes de santé et de bien-être social et autres institutions.....	36
6. Pourcentage des psychologues adonnés à la recherche dans divers domaines.....	38
7. Répartition procentuelle des sommes consacrées à la recherche pure et la recherche appliquée par les organismes donateurs et les employeurs.....	47
8. Répartition en pourcentage du nombre et du montant total des subventions accordées à la recherche par les gouvernements du Canada et des É.-U. et par les organismes privés	56
9. Subventions: sommes demandées et montants accordés, 1961-1966.....	64
10. Subventions: sommes demandées et montants accordés, 1961-1966, selon la source.....	66
11. Répartition procentuelle du total des subventions provenant du Canada et des États-Unis, 1962-1966.....	67

# Première partie

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

## Chapitre 1

# LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROFESSION

### 1.1 L'enquête sur les effectifs professionnels dans le domaine de la psychologie

On trouvera dans le présent chapitre les données recueillies dans les réponses à la première des trois parties du questionnaire (cité à l'Appendice 1) préparé par le Service des recherches du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le Comité du financement de la recherche de l'Association canadienne des psychologues et distribué à tous les psychologues qui ont pu être repérés au Canada. La méthode utilisée lors de cette enquête est décrite à l'Appendice 3. Les données se fondent sur un taux de réponses de 82.8 p. 100 de tous les psychologues qui ont pu être identifiés en tant que tels au Canada (à l'exclusion des étudiants).

### 1.2 Le nombre de psychologues au Canada

Plusieurs sources de renseignements ont été utilisées dans le but d'atteindre, dans toute la mesure du possible, le plus grand nombre des membres de cette profession (voir l'Appendice 3). Afin de s'assurer que le questionnaire atteindrait la presque totalité des psychologues établis au Canada, on a demandé aux employeurs habituels ainsi qu'à certains psychologues de compléter la liste qui avait été initialement dressée grâce à la collaboration des associations professionnelles, des registres professionnels et des listes de professeurs de psychologie dans les universités. Cela a produit une liste de 2,116 individus dont il a fallu subséquemment soustraire un certain nombre, soit qu'ils n'ont pu être atteints par la poste, soit qu'ils résidaient à l'étranger, soit qu'ils ne pratiquaient plus ou qu'ils déclarèrent qu'ils n'étaient pas de la profession (voir l'Appendice 3). Un fois ce processus d'élimination complété, la liste comprenait les noms de 1,708 individus, dont 1,323 ont répondu au questionnaire, tandis que 385 ont omis de répondre. Un échantillon téléphonique de ces derniers révéla que 110 d'entre eux avaient été inclus à tort dans la liste. Le total des personnes retranchées de la liste originelle fut donc porté à 518 dont 94 qui ne purent être retracées, 202 qui ne résidaient pas au pays, 102 qui ne pratiquaient plus et 120 qui avaient été considérées à tort comme psychologues, ce qui laissa un reste de 1,598. En arrondissant ce chiffre, on évalua à 1,600 le nombre des psychologues pratiquant au Canada.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Dans le but de faciliter les comparaisons avec les données qu'on pourra obtenir dans des enquêtes futures, il convient de noter qu'il y a lieu de soupçonner qu'un certain nombre des personnes qui ont répondu au questionnaire n'auraient pas dû figurer dans la liste finale (voir la section 1.5). Malheureusement, une question qui visait à établir si la personne qui répondait se considérait elle-même comme psychologue ne fut pas conservée dans le texte final du questionnaire et, en conséquence, les motifs d'exclusion invoqués dans le texte peuvent être mis en doute. En revanche, il est probable qu'un certain nombre de psychologues établis au Canada n'ont pas été rejoints par l'enquête. De plus, l'équivalent d'environ 50 employés à temps complet a été ajouté à l'effectif des psychologues du fait que certains d'entre eux occupent un emploi secondaire ou occasionnel (voir la section 1.11).

Une comparaison sommaire entre les données canadiennes et américaines révèle que, toutes proportions gardées, le Canada possède moins de psychologues que les États-Unis. Bien qu'il n'existe aucune donnée exacte qui puisse servir de point de comparaison, l'analyse des données dont dispose l'*American Psychological Association* permet néanmoins d'en arriver à une estimation du total des psychologues pratiquant aux États-Unis.<sup>2</sup>

En tenant compte du rapport de 1 à 10 qui existe entre la population respective de ces deux pays, le Canada devrait compter 3,200 psychologues, soit le double du chiffre actuel.

La différence entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la psychologie n'est que légèrement supérieure à celle que l'on a constatée dans le domaine de la physique<sup>3</sup> (1 à 2 contre 1 à 1.9); on pourrait également établir des comparaisons dans d'autres domaines.

### 1.3 La répartition des psychologues par province

On trouvera au Tableau 1 le nombre de personnes qui ont répondu au questionnaire ainsi que le total estimatif des psychologues dans chaque province. Ce dernier chiffre comprend ceux qui ont répondu au questionnaire ainsi qu'une estimation du nombre des psychologues qui n'y ont pas répondu fondée sur l'échantillon téléphonique dont nous avons fait mention plus haut (voir l'Appendice 3). Le nombre de psychologues par 100,000 de population a été calculé d'après les données du recensement de 1965 du Bureau fédéral de la statistique.

Tableau 1—Répartition des psychologues par province et proportion des psychologues par rapport à la population

Province	Nombre	Pourcentage	Nombre par 100,000 de population	Nombre et pourcentage des psychologues dans les universités	
				Nombre	Pourcentage
Terre-Neuve.....	6	.4	1.2	4	67
Île du Prince-Édouard.....	3	.2	2.8	0	0
Nouvelle-Écosse.....	48	3.0	6.3	13	27
Nouveau-Brunswick.....	33	2.1	5.3	9	27
Québec.....	368	23.0	6.5	99	26
Ontario.....	695	43.5	10.3	165	24
Manitoba.....	87	5.4	9.1	15	17
Saskatchewan.....	72	4.5	7.6	15	21
Alberta.....	130	8.1	9.0	64	49
Colombie-Britannique.....	156	9.8	8.7	31	20
Territoires du N.-O.....	0	0	0.0	2	0
Total.....	1,598	100.0	8.2	415	26

<sup>2</sup> Le Répertoire de l'*American Psychological Association* pour l'année 1966 contient une liste de 24,473 membres. Les dirigeants de cette association nous ont appris que en se fondant sur une comparaison des listes d'associations d'État, d'associations régionales et autres avec leur propre liste, ils situent le nombre des psychologues actifs aux États-Unis aux environs de 35,000 ou peut-être plus. Le chiffre de 32,000 a été adopté comme un minimum acceptable.

<sup>3</sup> «Physics in Canada», *Bulletin of the Canadian Association of Physicists*, 1965, Vol. 21, n° 3.

Une comparaison du rapport entre le nombre des psychologues et la population provinciale avec les données correspondantes aux États-Unis<sup>4</sup> (voir le Tableau A-1 à l'Appendice 4) révèle que la plupart des provinces se classent dans la catégorie des États du Sud (moins de 8.9 psychologues par 100,000 de population). Le nombre de psychologues par 100,000 de population en Ontario (10.3, qui est le rapport le plus élevé au Canada) est à peu près égal à la médiane pour tous les États-Unis et bien inférieur au rapport semblable dans l'État de New York, où le chiffre varie entre 24.0 et 27.9 par 100,000 de population.

Les comparaisons entre les provinces indiquent clairement que certaines provinces sont désavantagées par rapport aux autres en ce qui concerne le nombre de psychologues qui y sont établis. Non seulement la province d'Ontario possède-t-elle le plus grand nombre de psychologues (43.5 p. 100 du total pour le Canada tout entier) mais elle se distingue également par le nombre le plus élevé de psychologues par 100,000 de population (10.3). A l'autre extrême, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du N.-O. ne disposent que d'une poignée de psychologues (9 en tout) pour une population de 646,000.

Une estimation des psychologues de chaque province qui occupent un poste dans les universités apparaît également au Tableau 1; ce chiffre peut contribuer à jeter quelque lumière sur la disponibilité des services psychologiques dans chaque province. Si l'on fait exception de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince Édouard, où les chiffres sont trop faibles pour qu'on leur attribue une signification quelconque, il apparaît que la proportion des universitaires est à peu près la même dans 7 des autres provinces (entre 17 et 27 p. 100). Il n'y a qu'en Alberta que l'on constate une concentration exceptionnellement élevée d'universitaires (49 p. 100) ce qui signifie que le nombre de psychologues non-universitaires par 100,000 de population dans cette province est moins élevé que le rapport entre le nombre total des psychologues et le total de la population ne le ferait supposer.

Une analyse plus poussée de ces données révèle d'une façon évidente qu'il existe une concentration très forte des psychologues dans les grands centres urbains. Plus de la moitié des psychologues établis au Canada résident dans les quatre villes suivantes: Toronto, Montréal, Vancouver et Ottawa. Par contre, la population totale de ces quatre villes est inférieure à 30 p. 100 de la population du Canada. La présence d'universités dans ces villes explique évidemment la disparité dans la répartition géographiques des psychologues, mais ces chiffres confirment également la présomption à l'effet que les services de consultation et les autres services connexes que les universités peuvent fournir se trouvent précisément dans les centres où il y a une forte concentration de psychologues.

#### **1.4 La citoyenneté et le degré d'instruction**

Une proportion importante des psychologues établis au Canada (19.7 p. 100) est de nationalité étrangère. Plus de la moitié d'entre eux (11.3 p. 100 de tous les psychologues) sont de nationalité américaine (voir le Tableau 2), tandis que

---

<sup>4</sup> Les données américaines utilisées dans cette comparaison sous-estiment la réalité, car elles se fondent sur les 25,000 psychologues dont le nom figure au Répertoire de l'*American Psychological Association* et non sur le chiffre estimatif de 32,000 mentionné auparavant.

Tableau 2—Citoyenneté et degré d'instruction des psychologues établis au Canada

Degré d'instruction	Total		Citoyenneté								Citoyenneté inconnue
			Canada		Pays étrangers		États-Unis		Pays étrangers autres que les États-Unis		
	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nombre
Études post-doctorales.....	36	2.7	17	1.6	19	7.4	14	9.5	5	4.6	—
Doctorat.....	491	37.4	334	32.0	153	59.8	96	64.9	57	52.8	4
Total détenant un doctorat.....	(527)	(40.1)	(351)	(33.6)	(172)	(67.8)	(110)	(74.4)	(62)	(57.4)	(4)
Études pré-doctorales.....	122	9.3	97	9.3	23	9.0	11	7.4	12	11.1	2
Maîtrise.....	481	36.6	426	40.8	50	19.5	23	15.5	27	25.0	5
Total détenant une maîtrise.....	(603)	(45.9)	(523)	(50.1)	(73)	(28.5)	(34)	(22.9)	(39)	(36.1)	(7)
Études au-delà du baccalauréat.....	73	5.6	65	6.2	6	2.3	3	2.0	3	2.8	2
Baccalauréat.....	110	8.4	105	10.1	5	2.0	1	0.7	4	3.7	0
Total détenant un baccalauréat.....	(183)	(14.0)	(170)	(16.3)	(11)	(4.3)	(4)	(2.7)	(7)	(6.5)	(2)
Degré d'instruction non indiqué.....	10		5		1		0		1		4
Total de ceux dont le degré d'instruction est connu.....	1,313	100%	1,044	100%	256	100%	148	100%	108	100%	17
(N= 1306) Pourcentage de ceux dont la citoyenneté est connue.....		100.0		80.3		19.7		11.3		8.4	



les autres (8.4 p. 100 du total) viennent en grande partie des pays du Commonwealth (Royaume-Uni, 38; Inde, 19; Australie et Nouvelle-Zélande, 10; Afrique du Sud, 4) et d'autres pays (20 des pays d'Europe, 16 des pays d'Asie, 3 des Antilles et 1 de la République Arabe Unie).

Il existe une différence frappante entre la composition du groupe de nationalité étrangère parmi les physiciens<sup>5</sup> et le même groupe chez les psychologues. Environ 18 p. 100 des physiciens travaillant au Canada sont de nationalité étrangère, tandis que cette proportion est de 19.7 p. 100 pour les psychologues. Cependant, il n'y a que 7.5 p. 100 des physiciens de nationalité étrangère qui sont américains, tandis que la même proportion chez les psychologues est de 57.6 p. 100. On trouvera plus loin dans cette étude de plus amples explications au sujet de cette forte proportion de psychologues de nationalité américaine.

On trouve également au Tableau 2 que 40 p. 100 des psychologues qui ont répondu au questionnaire détiennent un doctorat, 46 p. 100 une maîtrise et 14 p. 100 un baccalauréat. Comme la majorité (60 p. 100) des doctorats détenus au Canada ont été obtenus au cours de la présente décennie, on peut supposer que la proportion actuelle de 40 p. 100 indique un relèvement considérable du niveau d'instruction des psychologues au Canada au cours des dernières années. Quoi qu'il en soit, si l'on compare ces chiffres aux données correspondantes aux États-Unis<sup>6</sup> (67 p. 100, 32 p. 100 et 1 p. 100), l'on constate que le niveau d'instruction des psychologues est beaucoup moins élevé au Canada.

Les psychologues américains, si on les compare aux autres hommes de science de ce pays, possèdent une forte proportion de doctorats (67 p. 100 pour les psychologues et 37 p. 100 pour l'ensemble des hommes de science)<sup>7</sup>. On peut également conclure que les psychologues pratiquant au Canada possèdent un degré d'instruction un peu plus élevé que celui des autres hommes de science, tel qu'en témoignent des chiffres publiés récemment au sujet des physiciens canadiens<sup>8</sup>: 38 p. 100 possèdent un doctorat, 27 p. 100 une maîtrise et 35 p. 100 un baccalauréat. Des études qui sont en cours et d'autres qui sont projetées sur la situation dans d'autres disciplines scientifiques révéleront sans doute la portée générale de cette comparaison.

Les psychologues d'origine étrangère figurent d'une façon disproportionnée dans le groupe des docteurs en psychologie. Des 527 psychologues détenteurs du doctorat, 172, soit 31.5 p. 100, sont de nationalité étrangère. Le Graphique 1 illustre la répartition proportionnelle des grades universitaires détenus par les psychologues établis au Canada et groupés du point de vue de leur nationalité. L'influence de l'immigration des dernières années sur le niveau d'instruction des psychologues canadiens depuis 1900 est représentée au Graphique 2, où l'on constate que la grande majorité des psychologues qui sont venus au Canada (la plupart détenteurs d'un doctorat) l'ont fait au cours de la présente décennie.

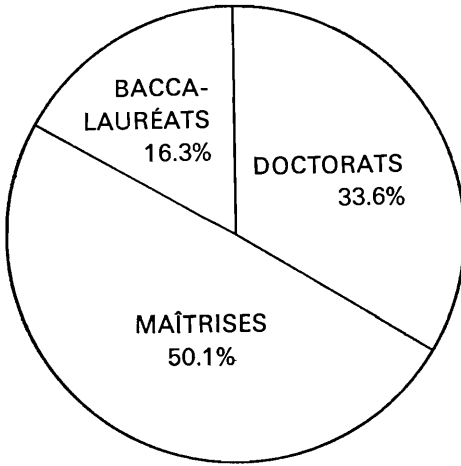
---

<sup>5</sup> «Physics in Canada», *op. cit.*

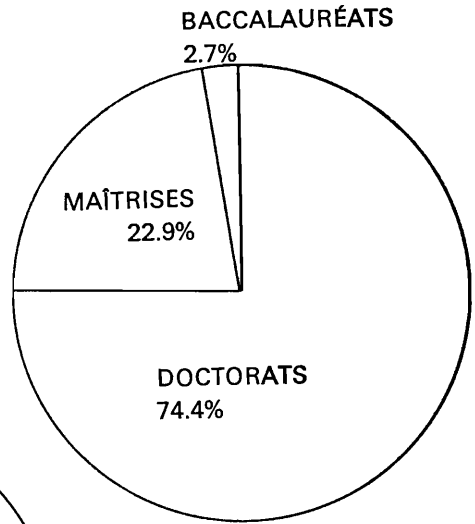
<sup>6</sup> 1966 *National Register of Scientific and Technical Personnel.*

<sup>7</sup> *National Science Foundation.*

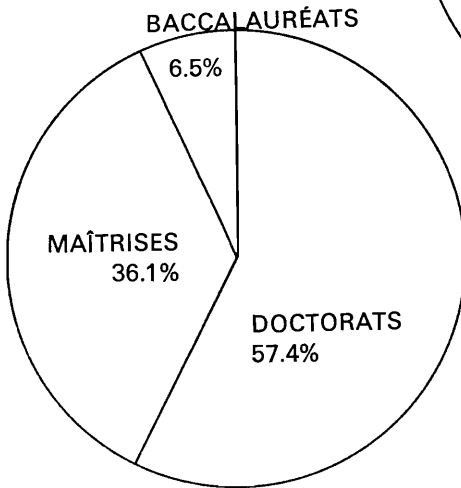
<sup>8</sup> «Physics in Canada», *op. cit.*



CITOYENS  
CANADIENS



CITOYENS  
DES ÉTATS-UNIS

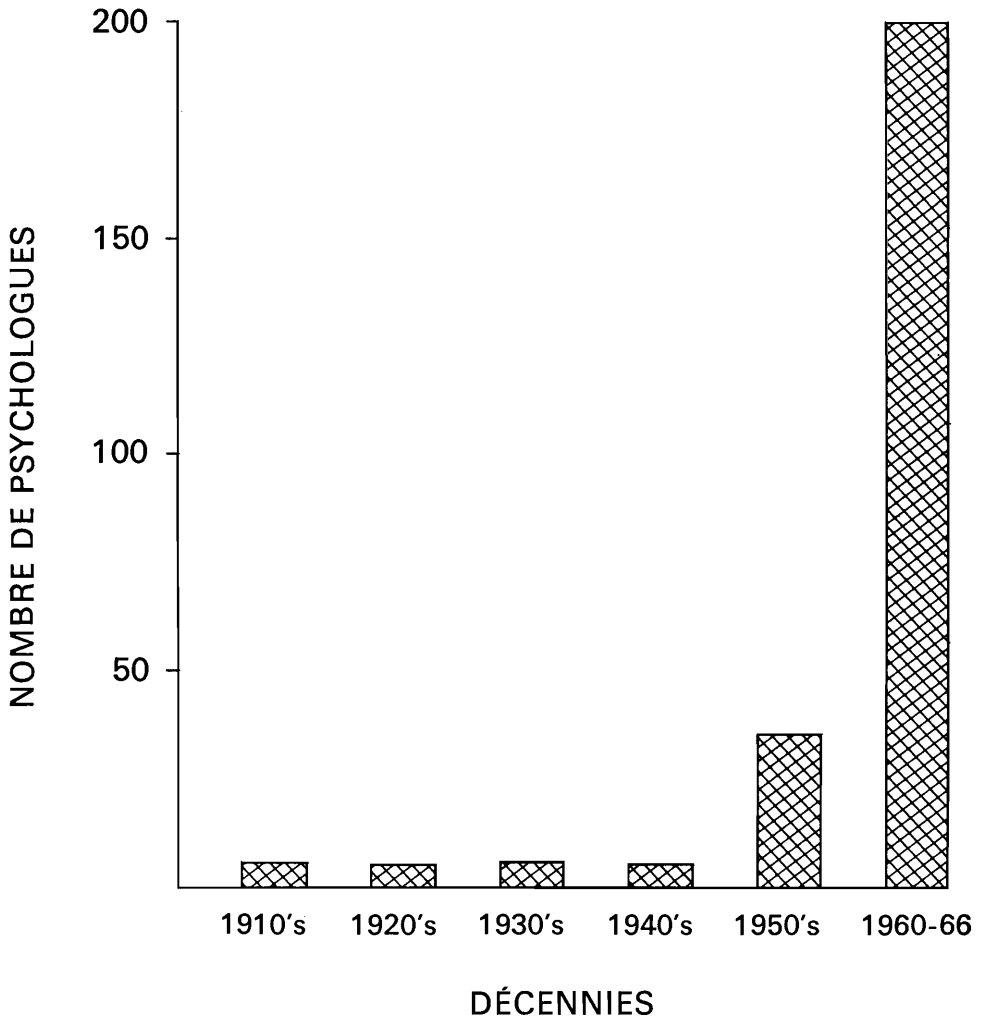


CITOYENS  
D'AUTRES PAYS

## DIPLÔMES DÉTENUS PAR LES PSYCHOLOGUES CANADIENS, PAR NATIONALITÉ

GRAPHIQUE 1

É.-U.	0	1	2	1	16	112
AUTRES	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>18</u>	<u>87</u>
TOTAL	1	2	2	2	34	199



DATE D'ENTRÉE AU PAYS DES  
PSYCHOLOGUES QUI TRAVAILLENT  
ACTUELLEMENT AU CANADA  
ET QUI SONT CITOYENS DES  
ÉTATS-UNIS OU D'UN AUTRE PAYS

GRAPHIQUE 2

Nous ne possédons aucune donnée sur l'émigration des psychologues canadiens ni sur les immigrants qui sont venus au Canada et qui en sont repartis. De plus, on ne peut pas interpréter les remarques faites plus haut indépendamment des renseignements concernant le nombre de détenteurs d'un doctorat qui accèdent actuellement à la pratique de la profession. Quoi qu'il en soit, il semble qu'il faille encore compter dans une large mesure sur l'immigration, particulièrement en provenance des États-Unis, pour recruter les docteurs en psychologie dont le pays a besoin. Notre dépendance des institutions américaines pour la formation de docteurs en psychologie est très grande, comme l'indique la proportion de 27 p. 100 des psychologues de nationalité canadienne qui ont obtenu leur doctorat aux États-Unis (Tableau 3). Par contre, 10 p. 100 seulement des psychologues canadiens de nationalité américaine ont poursuivi leurs études doctorales au Canada. Nous ignorons cependant quel est le nombre de ceux qui, ayant obtenu leur doctorat au Canada, ont subséquemment trouvé un emploi dans d'autres pays.

On constate à l'examen du Tableau 3 que, s'il n'y a que 3.4 p. 100 de psychologues de nationalité canadienne qui ont étudié aux États-Unis en vue de l'obtention d'un baccalauréat, cette proportion s'élève à 10.6 p. 100 au niveau de la maîtrise et à 27.2 p. 100 au niveau du doctorat. Un autre groupe de 6.9 p. 100 s'est dirigé vers le Royaume-Uni et 4 p. 100 dans d'autres pays en vue de l'obtention du doctorat. En conséquence, plus d'un tiers des docteurs en psychologie de nationalité canadienne ont étudié à l'étranger en vue de l'obtention de leur doctorat. D'autres données indiquent que, sur l'ensemble des docteurs en psychologie établis au Canada, 38.1 p. 100 (soit 247 sur un total de 649) ont poursuivi leurs études terminales aux États-Unis, alors que 47.9 p. 100 (soit 311 sur un total de 649) ont étudié au Canada et 14 p. 100 (soit 91 sur 649) dans un autre pays.

Comme tout indique que le nombre de psychologues résidant au Canada va continuer à augmenter, cette dépendance marquée du personnel venu de l'étranger et de la formation obtenue à l'étranger constitue un problème qui donne à réfléchir. Nous ignorons le nombre (et la valeur professionnelle) des étudiants

**Tableau 3—Pays où les psychologues de nationalité canadienne ont poursuivi leurs études**

Études	Pays où les études ont été complétées								Total	
	Canada		États-Unis		Royaume-Uni		Autres pays			
	Nom- bre	Pour- cen- tage	Nom- bre	Pour- cen- tage	Nom- bre	Pour- cen- tage	Nom- bre	Pour- cen- tage	Nom- bre	Pour- cen- tage
Études en vue du doctorat.....	277	61.8	122	27.2	31	6.9	18	4.0	448	100.0
Études en vue de la maîtrise.....	824	87.9	99	10.6	6	0.6	8	0.9	937	100.0
Études sous-graduées.....	984	94.3	36	3.4	14	1.3	10	1.0	1,044	100.0

canadiens qui obtiennent leur doctorat aux États-Unis et qui décident de s'y établir par rapport au nombre de ceux qui reviennent au Canada, ni le nombre (et les qualifications) des psychologues d'origine étrangère qui viennent étudier au Canada en vue d'obtenir un doctorat ou d'y trouver un emploi et qui restent dans ce pays par rapport au nombre de ceux qui retournent dans leur pays d'origine ou qui vont s'établir ailleurs, pas plus que le nombre des psychologues qui ont été formés au Canada et qui émigrent par rapport au nombre de ceux qui choisissent de pratiquer leur profession au Canada.

Il y a lieu d'attirer l'attention sur deux notions dont le rôle est très important et qui sont néanmoins difficiles à évaluer. La première est la «propension à émigrer» des psychologues établis au pays et la seconde est le «pouvoir d'attraction» ou «de rétention» de la profession au Canada. Certains indices laissent soupçonner que les Canadiens qui ont reçu leur formation aux États-Unis sont plus disposés à quitter le Canada que ceux qui n'ont jamais vécu aux États-Unis. D'un autre côté, 10 p. 100 seulement des psychologues d'origine américaine qui se sont établis au Canada y ont étudié et ont, par conséquent, été attirés ici en raison de leur formation. Si l'on peut considérer l'année 1966 comme typique (voir à cet effet la section 3.2), il semble qu'une forte proportion des psychologues de nationalité canadienne et américaine qui ont obtenu leur doctorat d'une université canadienne trouvent un emploi aux États-Unis.

Nous avons effectué une estimation approximative de cette «hémorragie de talents» et de «transfusion de talents» qui lui fait contrepartie. D'après les enquêtes que nous avons menées, nous estimons qu'il y a actuellement environ 180 citoyens américains qui exercent la profession de psychologue au Canada. Par contre, un échantillon du Répertoire de l'*American Psychological Association* pour l'année 1966 nous fournit un nombre estimatif de 240 Canadiens<sup>9</sup> employés aux États-Unis. Il semble donc raisonnable de conclure que, en termes absolus et malgré la nature peu probante de ces données, le Canada «perd» un plus grand nombre de Canadiens au profit des États-Unis qu'il ne «gagne» d'Américains en retour.

## 1.5 L'âge

On trouvera au Tableau 4 la répartition, par groupe d'âges, de tous ceux qui ont répondu au questionnaire, selon le degré d'instruction, selon qu'ils occupent ou non un poste universitaire et selon enfin qu'ils sont ou non citoyens américains. La médiane d'âge des psychologues qui pratiquent au Canada est légèrement supérieure à 37 ans, tandis que la médiane aux États-Unis<sup>10</sup> se chiffre à 41 ans. La médiane d'âge des psychologues américains qui sont établis au Canada (soit 36 ans) est plus près de la médiane canadienne que de la médiane américaine, ce qui laisse supposer, comme d'ailleurs le fait leur répartition selon l'âge, qu'ils ont été recrutés au sein de la jeune génération des psychologues américains.

---

<sup>9</sup> Cette estimation se fonde sur l'hypothèse que ceux dont le baccalauréat a été décerné par une institution canadienne sont encore ou étaient citoyens canadiens. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, la liste des membres de l'*American Psychological Association* ne contient que 80 p. 100 du nombre total des psychologues aux États-Unis.

<sup>10</sup> 1966 *National Register of Scientific and Technical Personnel*.

**Tableau 4—Répartition par groupes d'âges et selon le degré d'instruction et répartition selon l'âge des psychologues qui occupent un poste universitaire au Canada ainsi que de ceux qui sont citoyens américains**

Âge	Titulaires d'un doctorat	Titulaires d'une maîtrise	Titulaires d'un baccalauréat	Degré d'instruction non mentionné	Total		Psychologues dans les universités		Citoyens américains	
					Nom-bre	Pour-centage	Nom-bre	Pour-centage	Nom-bre	Pour-centage
Plus de 66 ans.....	3	4	—	—	7	.5	1	.2	2	1.3
57-66.....	31	30	8	2	71	5.4	28	6.5	5	3.4
47-56.....	75	101	18	1	195	14.7	69	16.1	13	8.8
37-46.....	187	181	50	1	419	31.7	141	32.9	52	35.1
27-36.....	212	198	48	2	460	34.8	164	38.3	68	46.0
Moins de 27 ans.....	17	88	59	3	167	12.6	25	5.8	8	5.4
Âge non mentionné.....	2	1	0	1	4	.3	0	—	0	—
Total.....	527	603	183	10	1,323	100.0	428	100.0	148	100.0

Quant aux psychologues qui sont employés dans les universités canadiennes, leur médiane d'âge (38 ans) ne diffère pas sensiblement de celle de l'ensemble des psychologues.

La majorité de ceux qui ont répondu au questionnaire se situe entre 27 et 46 ans. A l'intérieur de ces limites, la proportion de ceux qui possèdent un diplôme supérieur est à peu près la même pour tous les groupes d'âges. Étant donné que l'âge moyen d'obtention du doctorat dépasse 30 ans, il n'est pas surprenant que le nombre des docteurs en psychologie dans le groupe d'âge le plus bas soit peu élevé.

L'examen du Tableau 5 porte à penser que les jeunes psychologues ont tendance à obtenir leurs grades universitaires et à entrer dans la pratique de leur

**Tableau 5—Âge médian d'obtention des diplômes supérieurs et d'entrée dans la pratique de la profession <sup>1</sup>**

Âge	Âge médian d'obtention du diplôme		Âge médian d'entrée dans l'exercice de la profession
	Maîtrise	Doctorat	
Plus de 57 ans.....	28.8	32.8	29.3
47-56.....	30.5	39.5	33.0
37-46.....	27.8	37.8	28.3
27-36.....	25.2	29.2	27.7
Moins de 27 ans.....	25.3	—	25.8

<sup>1</sup> Ces chiffres se fondent sur le nombre d'individus dans chaque groupe d'âge tel qu'indiqué au Tableau 4.

profession à un âge un peu moins avancé que ce fut sans doute le cas pour leurs aînés. Cependant, les dérangements occasionnés par la Deuxième Guerre mondiale dans la carrière des psychologues âgés de 37 à 46 ans et de 47 à 56 ans ont sans doute exagéré cette tendance.

D'autre part, il semble que la durée de la scolarité requise pour l'obtention de la maîtrise et du doctorat n'a subi aucune modification, comme l'indique le Tableau 6. Pour la maîtrise, la durée moyenne de la scolarité fut 2.3 ans et, pour le doctorat, 3.6 ans.

**Tableau 6—Durée moyenne de la scolarité requise pour l'obtention des grades supérieurs**

Année de la collation du grade	Nombre de réponses	Nombre d'années pour l'obtention de la maîtrise	Nombre de réponses	Nombre d'années pour l'obtention du doctorat
1945 ou plus tôt.....	99	2.3	31	3.7
1946-1950.....	129	2.2	23	3.0
1951-1955.....	177	2.4	64	3.7
1956-1960.....	245	2.2	108	3.5
1961-1965.....	376	2.3	238	3.6
Total et moyenne.....	1,026	2.3	464	3.6

### 1.6 Les occupations principales des psychologues

On trouvera au Tableau 7 la répartition des psychologues qui ont répondu au questionnaire selon leur occupation principale<sup>11</sup>. Les occupations ont été groupées selon qu'elles s'apparentent à la prestation des services psychologiques (52.6 p. 100) ou à l'enseignement et la recherche (35 p. 100). Ceux dont les fonctions administratives s'exercent dans l'un ou l'autre de ces deux groupes ont été traités comme faisant partie de ce groupe, ce qui laisse un troisième groupe, composé de psychologues dont les fonctions sont purement d'ordre administratif (3.3 p. 100) et d'autres psychologues qu'on n'a pu classer en raison de l'imprécision de leur réponses (7.7 p. 100) ou dont l'occupation principale était étrangère à la psychologie (1.4 p. 100).

<sup>11</sup> Par «occupation principale» on entend l'occupation que les répondants ont mentionnée comme celle à laquelle ils consacrent la partie la plus importante de leur temps. Cette occupation n'est pas nécessairement celle qui occupe plus de la moitié de leur temps; car, outre leur occupation principale, les psychologues pouvaient également mentionner n'importe quelle autre occupation à laquelle ils consacrent au moins une demi-journée par semaine. De plus, l'occupation principale d'un psychologue n'est pas toujours celle pour laquelle il a été engagé officiellement. Ainsi, par exemple, celui qui remplit les fonctions de «psychologue clinicien» peut fort bien consacrer plus de temps à exercer des fonctions administratives ou à administrer des tests qu'à faire de la psychologie clinique. De même, l'analyse des données globales du point de vue du titre du poste occupé ou de la fonction principale à laquelle les répondants s'identifient (voir la section 1.8) laisse soupçonner qu'il existe un nombre plus considérable de cliniciens que le chiffre mentionné au Tableau 7. Par contre, le nombre de ceux qui portent le titre de chercheur est beaucoup moins considérable que le nombre de ceux qui s'adonnent véritablement à la recherche.

**Tableau 7—Les occupations principales des psychologues**

Occupation principale	Nombre	Pourcentage du total des psychologues
Administration (prestation de service) <sup>1</sup> .....	113	8.5
Travail clinique ou psychothérapie.....	105	7.9
Orientation.....	84	6.4
Services de consultation.....	35	2.6
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	7	0.5
Administration ou interprétation de tests.....	215	16.3
Formation et promotion du personnel, y compris les cadres.....	37	2.8
Autres <sup>2</sup> .....	100	7.6
<b>TOTAL (prestation de services).....</b>	<b>696</b>	<b>52.6</b>
Administration (Enseignement et recherche) <sup>1</sup> .....	33	2.5
Recherche.....	148	11.2
Enseignement (Psychologie).....	201	15.2
Enseignement (Autres matières).....	35	2.6
Rédaction de textes scientifiques.....	8	0.6
Autres <sup>2</sup> .....	38	2.9
<b>TOTAL (Enseignement et recherche).....</b>	<b>463</b>	<b>35.0</b>
Administration générale <sup>1</sup> .....	44	3.3
Autres.....	18	1.4
N'ont pas répondu.....	102	7.7
<b>TOTAL (Autres).....</b>	<b>164</b>	<b>12.4</b>
<b>Grand total.....</b>	<b>1,323</b>	<b>100.0</b>

<sup>1</sup> Y compris le travail en comités.

<sup>2</sup> Les renseignements fournis par ceux-ci suffisaient pour situer leur occupation de façon générale, mais non pour l'identifier spécifiquement.

Bien que plus de la moitié des psychologues qui pratiquent au Canada exercent des fonctions qui s'identifient directement à la prestation de services psychologiques, un tiers seulement d'entre eux (14.3 p. 100 du total) ont mentionné le travail d'orientation ou la psychothérapie comme étant leur occupation principale. Un nombre à peu près égal ont indiqué qu'ils s'occupaient principalement à remplir des fonctions de surveillance ou d'ordre administratif (16.1 p. 100 du total) ainsi qu'à administrer des tests (16.3 p. 100). Quelques-uns seulement se sont identifiés comme psychologues-conseil (2.6 p. 100) ou comme s'occupant de la formation et de la promotion du personnel (2.8 p. 100).

Un peu moins de 20 p. 100 des psychologues ont mentionné l'enseignement comme leur occupation principale, bien que le nombre de ceux qui s'adonnent à l'enseignement à titre d'occupation secondaire soit beaucoup plus élevé. L'on peut supposer que ceux qui se sont principalement identifiés comme chercheurs (11 p. 100) ne constituent qu'une petite fraction de ceux qui se livrent à la recherche. En réalité, très peu de psychologues ont oublié de mentionner que la recherche remplissait au moins une partie de leur temps.



Environ 15 p. 100 des psychologues s'occupent *principalement* à exercer des fonctions de surveillance ou d'ordre administratif. Bien que la pratique de toutes les professions impose certaines tâches d'ordre administratif, le temps que les psychologues consacrent à ces tâches fait partie intégrante de leur travail de prestation de services psychologiques (la surveillance clinique, par exemple) et l'on devrait prendre cette chose en considération lorsqu'il s'agit d'estimer les besoins futurs des effectifs de la profession.

### 1.7 La répartition selon l'occupation et le sexe

Des 1,323 personnes qui ont répondu au questionnaire, 919 (soit 69.5 p. 100) sont de sexe masculin et 404 (soit 30.5 p. 100) sont de sexe féminin. On trouvera au Tableau 8 la répartition en nombre et en pourcentage des hommes et des femmes selon l'occupation principale.

On trouve un plus grand nombre d'hommes que de femmes dans des occupations d'ordre administratif, dans la recherche et l'enseignement de la psychologie, tandis que les femmes se trouvent beaucoup plus nombreuses dans l'administration des tests. Par contre, la proportion des femmes qui s'adonnent au travail clinique est plus forte que la proportion des hommes dans cette même occupa-

**Tableau 8—Occupations principales selon le sexe<sup>1</sup>**

Occupation principale	Total	Hommes	Femmes	Pourcentage des hommes et des femmes dans chaque occupation principale		Pourcentage d'hommes et de femmes dans chaque occupation principale	
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail clinique.....	105	57	48	6.2	11.9	54.3	45.7
Orientation.....	84	64	20	7.0	5.0	76.2	23.8
Consultation.....	35	28	7	3.0	1.7	80.0	20.0
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	7	6	1	.6	.2	85.7	14.3
Administration de tests.....	215	102	113	11.1	28.0	47.4	52.6
Gestion du personnel.....	37	33	4	3.6	1.0	89.2	10.8
Recherche.....	148	114	34	12.4	8.4	77.0	23.0
Enseignement (Psychologie).....	201	166	35	18.1	8.7	82.6	17.4
Enseignement (Autres matières).....	35	23	12	2.5	3.0	65.7	34.3
Rédaction de textes scientifiques.....	8	7	1	.8	.2	87.5	12.5
Administration <sup>1</sup> .....	190	152	38	16.5	9.4	80.0	20.0
Autres occupations <sup>1</sup> .....	26	17	9	1.9	2.2	65.4	34.6
N'ont pas répondu <sup>1</sup> .....	232	150	82	16.3	20.3	—	—
<b>Total.....</b>	<b>1,323</b>	<b>919</b>	<b>404</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>69.5</b>	<b>30.5</b>

<sup>1</sup> Aucun effort n'a été tenté dans le but de classer ces répondants parmi les occupations relevant de la prestation des services psychologiques, de l'enseignement et de la recherche ou autres occupations, tel qu'on l'a fait précédemment, en particulier au Tableau 7. Parmi ceux que des renseignements qui nous étaient disponibles nous auraiènt permis de classer ainsi, environ la moitié s'adonnaient principalement à la prestation de services psychologiques, le quart à l'enseignement et la recherche et l'autre quart à d'autres tâches qui souvent n'étaient pas spécifiées.

tion. Si l'on se réfère à la dichotomie occupationnelle que nous avons établie plus haut, on note que la moitié des femmes environ s'occupent principalement de la prestation des services psychologiques tandis que le tiers seulement des hommes s'identifient à cette occupation. Par contre, le tiers des hommes et seulement un cinquième des femmes se livrent à l'enseignement et à la recherche.

Les données relatives au degré d'instruction et au revenu des psychologues en regard du sexe et de l'occupation principale qui seront présentées dans les sections qui suivent jetteront un peu de lumière sur les différences que nous venons de constater. Ainsi, par exemple, on constatera que les femmes ont tendance à occuper des postes qui n'exigent que la maîtrise (et non le doctorat) et dont le traitement est moins élevé.

Les hommes s'occupent, dans une proportion beaucoup plus considérable que les femmes, aux tâches principales suivantes: orientation, consultation, analyse des données au moyen d'ordinateurs, formation et perfectionnement du personnel, recherche, enseignement de la psychologie, rédaction de textes scientifiques et techniques et travail d'administration. En revanche, on trouve un plus grand nombre de femmes que d'hommes dans le travail clinique et l'administration des tests (cette situation découle sans doute du fait que nous avons signalé plus haut, à savoir que ces occupations n'exigent pas la détention d'un doctorat et procurent un revenu moins élevé; cependant, il ne faut pas sous-estimer les facteurs d'ordre culturels, tels les aspirations et les préférences individuelles).

### **1.8 Le degré d'instruction et l'occupation principale**

On indique au Graphique 3 la proportion des titulaires d'un doctorat, d'une maîtrise et d'un baccalauréat dans chacune des occupations principales retenues.

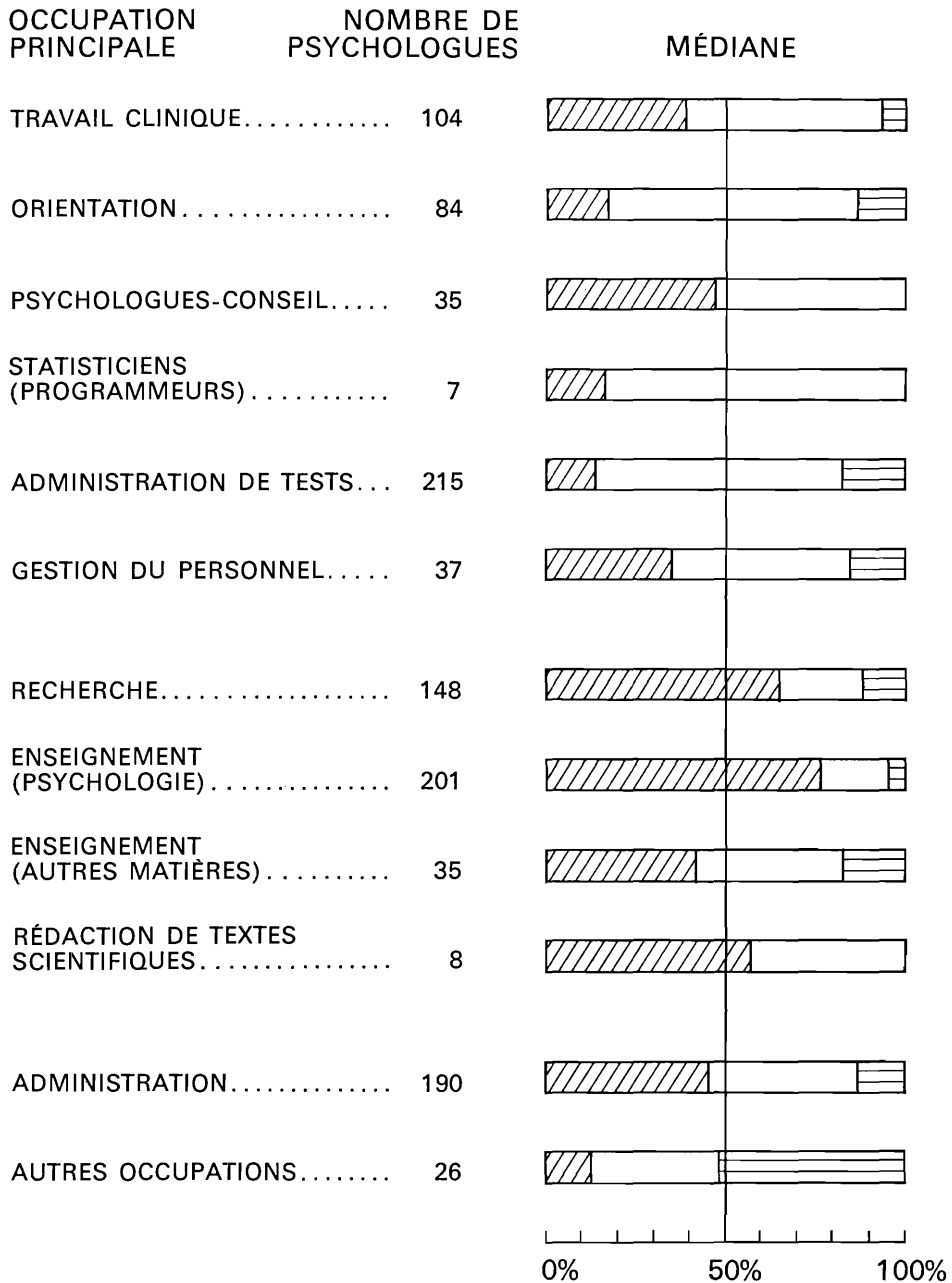
Il n'y a que les psychologues qui s'adonnent principalement à la recherche et à l'enseignement de la psychologie ainsi que ceux (peu nombreux) dont l'activité principale est la rédaction de textes scientifiques dont plus de la moitié détiennent un doctorat. Les administrateurs, les conseillers et ceux qui enseignent d'autres matières que la psychologie détiennent le doctorat dans une proportion de 40 p. 100 ou plus. Pour l'ensemble des occupations qui s'apparentent à la prestation des services psychologiques, le diplôme dont plus de la moitié sont titulaires est la maîtrise.




Plus de la moitié des titulaires du doctorat se livrent à la recherche, à l'enseignement ou à la rédaction de textes scientifiques; un cinquième seulement des psychologues appartenant à ce groupe s'occupent principalement de la prestation de services psychologiques. Par contre, la moitié des détenteurs d'une maîtrise ont mentionné la prestation de services comme constituant leur occupation principale, alors que moins d'un huitième de ce groupe s'occupent d'enseignement, de recherche ou de rédaction de textes scientifiques.

Nous avons mentionné plus haut (à la section 1.4) que le niveau moyen d'instruction des psychologues est un peu plus élevé aux États-Unis qu'au Canada. Il s'ensuit donc que la proportion des titulaires du doctorat dans la plupart des occupations principales retenues est plus élevée aux États-Unis<sup>12</sup> qu'au Canada.

---

<sup>12</sup> Compton, B. E., «Psychology's manpower: Characteristics, employment, and earnings», *American Psychologist*, Vol. 21, N° 3, mars 1966. Les données que l'on trouvera dans cet article ont été tirées du 1964 *National Register of Scientific and Technical Personnel*.



PROPORTION DES PSYCHOLOGUES QUI DÉTIENNENT UN BACCALAURÉAT  UNE MAÎTRISE  OU UN DOCTORAT  DANS CHACUNE DES OCCUPATIONS PRINCIPALES EXERCÉES PAR LES MEMBRES DE CETTE PROFESSION

GRAPHIQUE 3

On note cependant une exception dans le groupe de ceux dont la recherche constitue l'occupation principale; aux États-Unis, 56 p. 100 de ceux qui appartiennent à ce groupe étaient titulaires du doctorat en 1964, tandis que la proportion s'élève à 65 p. 100 au Canada en 1966.

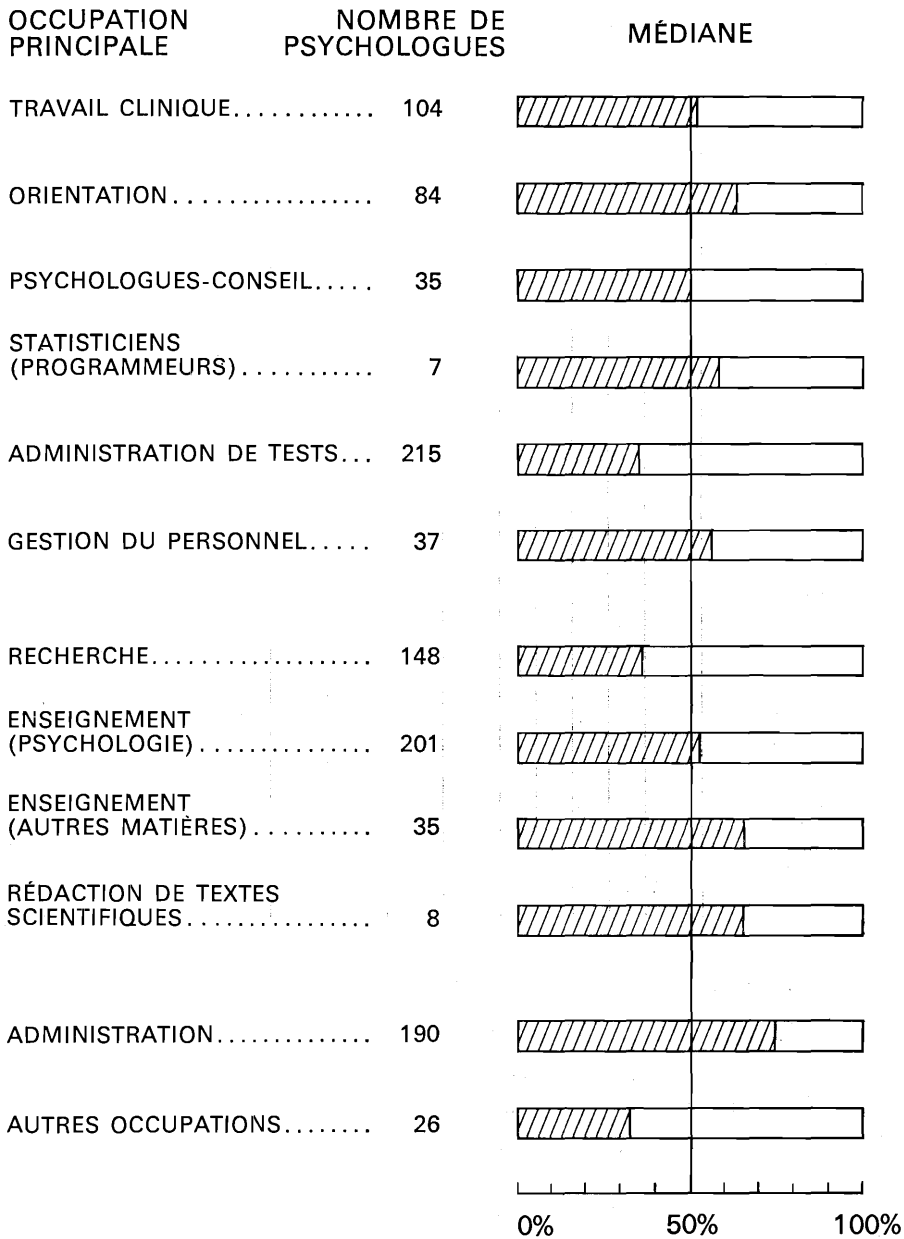
Le contraste le plus frappant entre les deux pays dans le nombre des titulaires du doctorat se trouve parmi les cliniciens et les orienteurs. Aux États-Unis en 1964, 60 p. 100 des psychologues qui remplissaient ces fonctions détenaient un doctorat, en comparaison de 27 p. 100 au Canada en 1966. Si l'on convient que le degré d'instruction constitue un indice qualitatif de la profession dans un domaine donné, ces chiffres soulignent une faiblesse marquée dans deux domaines dont l'importance pour le Canada ne saurait être sous-estimée.



### **1.9 L'âge et l'occupation principale**

On trouvera au Graphique 4 la répartition des psychologues par occupation principale et selon l'âge. Comme nous l'avons signalé précédemment, la médiane d'âge des psychologues établis au Canada est quelque peu supérieure à 36 ans (voir le Tableau 4). On notera la concentration marquée des psychologues dans la recherche et l'administration des tests, occupations où les moins de 36 ans prédominent, ainsi que dans l'administration, où les plus de 36 ans sont plus nombreux.

Étant donné que ceux qui s'occupent à administrer des tests travaillent normalement sous la surveillance d'un supérieur, l'âge peu élevé de ceux qui se classent dans ce groupe n'a rien de surprenant. Cependant, la prépondérance des jeunes psychologues qui ont identifié la recherche comme leur occupation principale peut donner lieu à diverses interprétations. Tout d'abord, il se peut que ces jeunes psychologues soient au début de leur carrière professionnelle et qu'en conséquence ils occupent des postes subalternes. Mais, comme une forte proportion des psychologues se livrant à la recherche sont titulaires du doctorat, il serait sans doute plus vraisemblable de soupçonner que le poids des responsabilités supplémentaires et étrangères à la recherche pèse moins lourd sur les jeunes psychologues et que, pour cette raison, ils s'adonnent plus volontiers et en grand nombre à la recherche comme occupation principale. Enfin, la proportion élevée des jeunes psychologues qui se livrent principalement à la recherche peut tout simplement indiquer une préférence marquée pour la recherche chez la nouvelle génération de psychologues.

Les données du Tableau 9 révèlent que l'administration des tests psychologiques occupe près d'un tiers des psychologues de moins de 27 ans et que l'administration des tests, la recherche et l'enseignement de la psychologie occupent conjointement plus de la moitié des psychologues dont l'âge se situe entre 27 et 36 ans. L'administration occupe une proportion plus élevée (entre 20 et 25 p. 100) de ceux qui se situent dans les groupes de 37 à 46 ans, de 47 à 56 ans, et de 57 ans et plus, tandis que les fonctions d'ordre administratif, l'administration des tests et l'enseignement de la psychologie occupent conjointement environ la moitié de ceux dont l'âge est supérieur à 36 ans. De plus, on note que la recherche occupe principalement plus d'un dixième de ceux qui sont âgés de plus de 56 ans.



PROPORTION DES PSYCHOLOGUES DANS CHACUNE DES OCCUPATIONS PRINCIPALES ÂGÉS DE PLUS DE 36 ANS  ÂGÉS DE 36 ANS ET MOINS 

GRAPHIQUE 4

**Tableau 9—Répartition des psychologues selon l'âge et l'occupation principale**

Occupation principale	Âge							Pourcentage des plus et des moins de 36 ans dans chaque occupation		Pourcentage de chaque groupe d'âge dans chacune des occupations principales				
	plus de 66 ans	57-66	47-56	37-46	27-36	moins de 27 ans	âge non révélé	plus de 36 ans	moins de 36 ans	plus de 57 ans	47-56	37-46	27-36	moins de 27 ans
	Travail clinique.....	1	5	15	32	43	9	—	50.5	49.5	7.7	7.7	7.6	9.3
Orientation.....	2	4	9	36	24	9	—	60.7	39.3	7.7	4.6	8.6	5.2	5.4
Consultation.....	—	—	8	10	14	3	—	51.4	48.6	—	4.1	2.4	3.0	1.8
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	—	—	—	4	3	—	0	57.1	42.9	—	—	1.0	0.7	—
Administration de tests.....	—	9	22	46	87	51	—	35.8	64.2	11.5	11.3	11.0	18.9	30.6
Gestion du personnel.....	—	2	7	11	13	4	—	54.1	45.9	2.6	3.6	2.6	2.8	2.4
Recherche.....	1	7	14	32	71	21	2	37.0	63.0	10.3	7.2	7.6	15.4	12.6
Enseignement (Psychologie).....	—	11	29	67	83	11	—	53.2	46.8	14.1	14.9	16.0	18.0	6.6
Enseignement (Autres matières).....	—	5	7	10	9	4	—	62.9	37.1	6.4	3.6	2.4	2.0	2.4
Rédaction de textes scientifiques.....	—	—	—	5	2	1	—	62.5	37.5	—	—	1.2	0.4	0.6
Administration.....	—	16	48	75	42	8	1	73.5	26.5	20.5	24.6	17.9	9.1	4.8
Autres fonctions.....	1	—	—	7	10	8	—	30.8	69.2	1.3	—	1.7	2.2	4.8
N'ont pas répondu.....	2	12	36	84	59	38	1	58.0	42.0	17.9	18.5	20.0	12.8	22.8
Total.....	7	71	195	419	460	167	4	52.3	47.7	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

### 1.10 Le revenu et l'occupation principale

On trouvera au Tableau 10 le traitement médian provenant de l'occupation principale pour les 1,088 psychologues qui ont révélé leur revenu.

Les médianes les plus élevées se retrouvent dans la gestion du personnel (\$11,600), l'administration (\$11,100), l'enseignement de la psychologie (\$10,400) et la consultation (\$10,010). Les traitements les plus élevés qui ont été déclarés comme provenant de l'occupation principale sont les suivants: gestion du personnel (\$40,000) et consultation (\$30,000). La médiane la moins élevée se rencontre dans l'administration des tests (\$7,725), tandis que le revenu le plus bas se retrouve également dans cette occupation (\$4,000).

Il se peut que la principale raison pour laquelle l'administration des tests se situe au bas de l'échelle des revenus soit le fait que le niveau d'instruction de ceux qui exercent cette fonction est relativement bas et que ce groupe comprend la plus forte proportion des moins de 36 ans et près d'un tiers des moins de 27 ans (voir les Graphiques 3 et 4). De plus, c'est là un travail qui s'exécute le plus souvent sous surveillance.

**Tableau 10—Traitement des psychologues selon l'occupation principale**

Occupation principale	Nombre de réponses	Traitement médian	Classes de traitements
Travail clinique.....	83	\$ 8,500	\$4,700–\$20,000
Orientation.....	77	8,500	4,900– 16,300
Consultation.....	30	10,010	6,000– 30,000
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	6	9,250	6,800– 18,000
Administration de tests.....	187	7,725	4,000– 20,000
Gestion du personnel.....	31	11,600	6,000– 40,000
Recherche.....	140	9,450	4,800– 23,500
Enseignement (Psychologie).....	176	10,400	4,000– 22,000
Enseignement (Autres matières).....	32	9,600	4,100– 15,825
Rédaction de textes scientifiques.....	8	9,850	5,880– 18,750
Administration.....	177	11,100	4,850– 24,000
Autres fonctions.....	21	8,100	4,600– 16,000
N'ont pas répondu.....	120	9,600	4,000– 20,000
Dans l'ensemble.....	1,088	\$ 9,235	\$4,000–\$40,000

Ni le niveau d'instruction ni l'âge ne semble expliquer le traitement élevé de ceux qui s'occupent de la gestion du personnel ou agissent comme psychologues-conseil. L'explication la plus probable est sans doute que l'acte professionnel est plus généreusement rémunéré dans le monde des affaires et de l'industrie que dans les institutions d'enseignement, les agences de l'État et les autres organismes qui sont moins indépendants du point de vue financier. Quant à ceux dont l'occupation principale est d'ordre administratif, leur revenu médian relativement élevé s'explique sans doute surtout par l'âge et la durée du service.

L'enseignement de la psychologie occupe un rang élevé dans l'ordre des revenus médians, sans doute parce que cette catégorie comprend la plus forte proportion de titulaires du doctorat. Cette situation peut aussi refléter les efforts délibérés qui sont tentés en vue de recruter des professeurs d'universités qualifiés, face à la concurrence des institutions de haut savoir des États-Unis dans une période d'expansion rapide et de rareté de candidats qualifiés dans les deux pays.

Le traitement médian de tous les psychologues se chiffre à \$9,235, tandis que le chiffre correspondant aux États-Unis s'établit à \$11,500<sup>13</sup>. Pour les titulaires du doctorat, les chiffres sont de \$11,600 au Canada et \$12,000<sup>14</sup> aux États-Unis; à ce niveau, l'écart est donc beaucoup moins considérable.

L'écart de traitement le plus important entre les psychologues canadiens et américains se rencontre chez ceux qui s'adonnent au travail clinique ou agissent comme psychologues-conseil. La médiane canadienne (\$8,500) est considérablement inférieure à la médiane américaine (\$12,000); nous avons déjà noté que le niveau d'instruction des psychologues américains qui s'identifient à ces deux

<sup>13</sup> 1966 *National Register of Scientific and Technical Personnel*.

<sup>14</sup> *Ibid.*

occupations est plus élevé qu'au Canada (voir la section 1.8). Qu'il s'agisse d'une cause ou d'un effet, la faible médiane canadienne constitue sans aucun doute une autre indication qu'un grave problème se pose dans ces deux domaines au Canada.

Le sexe constitue peut-être un autre facteur qui explique en partie le traitement relativement peu élevé de ceux qui s'occupent à administrer des tests ou effectuent un travail clinique. Ces deux occupations groupent près de 40 p. 100 des psychologues de sexe féminin (voir le Tableau 8). On ne peut en conclure, cependant, que le sexe constitue un facteur décisif, car les femmes se trouvent *très peu nombreuses* dans le travail d'orientation, où le traitement médian est aussi bas que dans le travail clinique.

Compte tenu de la différence appréciable que l'on trouve dans le traitement médian selon le niveau d'instruction, il semble néanmoins que les femmes gagnent moins que les hommes à tous les niveaux (voir le Tableau 11).

**Tableau 11—Traitement des psychologues selon le sexe et le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Hommes	Traite- ment médian	Femmes	Traite- ment médian	Hommes et femmes	Traite- ment médian
Titulaires du doctorat.....	424	\$12,000	103	\$10,000	527	\$11,600
Études pré-doctorales.....	98	11,000	23	8,000	211	10,430
Titulaires de la maîtrise.....	285	8,800	194	7,200	479	8,150
Études post-baccalauréat.....	50	8,000	25	6,900	75	7,600
Baccalauréat.....	58	7,800	56	5,900	114	6,870
N'ont pas répondu.....	4	—	3	—	7	—
Dans l'ensemble.....	919	\$10,410	404	\$ 7,760	1,323	\$ 9,235

Il convient de rappeler que toutes les données qui ont été présentées dans cette section se rapportent au revenu provenant de l'occupation principale. Il faut donc interpréter ces données à la lumière de celles qui seront présentées dans la section suivante.

### 1.11 Le revenu tiré d'une occupation secondaire

On trouvera au Tableau 12 des données relatives aux revenus supplémentaires révélés par ceux qui ont répondu au questionnaire. Ici, il faut distinguer entre un emploi supplémentaire régulier et un emploi supplémentaire occasionnel. Plus d'un sixième des psychologues employés à temps complet ont déclaré se livrer à une occupation supplémentaire régulière, dont 40 p. 100 dans la prestation de services psychologiques et 30 p. 100 dans l'enseignement de la psychologie.

En moyenne, l'occupation supplémentaire régulière rapporte \$1,220; cependant, la moyenne est considérablement plus élevée (\$2,500) pour ceux dont l'emploi supplémentaire régulier est le travail clinique ou la consultation.

Il est difficile d'estimer le temps régulièrement consacré à l'occupation supplémentaire, car les situations individuelles varient à l'infini. Cependant on peut conclure que ceux qui se livrent à une occupation supplémentaire y consacrent



**Tableau 12—Répartition, par occupation principale, des psychologues possédant une occupation supplémentaire régulière et occasionnelle et revenu médian qu'ils en tirent**

Occupation supplémentaire	Occupation supplémentaire régulière			Occupation supplémentaire occasionnelle		
	Total	Psychologues à l'emploi des universités	Revenu supplémentaire médian	Total	Psychologues à l'emploi des universités	Revenu supplémentaire médian
Travail clinique.....	27	( 7)	\$2,500	20	( 7)	\$ 600
Orientation.....	19	( 8)	2,500	22	(11)	750
Consultation.....	14	( 7)	2,000	8	( 5)	1,200
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	1	( 0)	700	0	( 0)	—
Administration de tests.....	28	( 6)	1,800	41	( 6)	840
Gestion du personnel.....	10	( 3)	1,200	8	( 4)	880
Recherche.....	24	(16)	2,000	12	( 7)	1,500
Enseignement (Psychologie)	70	(22)	1,200	38	(13)	600
Enseignement (Autres matières).....	5	( 1)	1,300	15	( 1)	500
Rédaction de textes scientifiques.....	7	( 4)	1,000	8	( 4)	1,200
Administration.....	19	( 3)	1,150	6	( 4)	900
Autres fonctions.....	8	( 3)	1,000	10	( 5)	600
Total et médiane.....	232	(80)	\$1,220	189	67	\$ 672
En proportion de tous les psychologues.....		17.5			14.3	
En proportion des universitaires.....		19.8			16.6	

environ dix heures par semaine pendant une moyenne de neuf mois par année. Il en résulte que l'équivalent de 50 à 70 psychologues employés à temps complet se trouve ajouté aux effectifs de la profession en raison de ce travail supplémentaire.

Outre leur emploi supplémentaire régulier, 14 p. 100 environ des psychologues qui ont répondu au questionnaire ont déclaré posséder un emploi supplémentaire occasionnel qui leur procure un revenu additionnel variant, en moyenne, entre \$500 et \$1,500 par année. Ici encore, l'enseignement de la psychologie est une occupation à laquelle se livrent un grand nombre de psychologues (38), tandis que l'ensemble des occupations relevant de la prestation des services explique plus de 50 p. 100 des cas où l'on s'adonne occasionnellement à un emploi supplémentaire.

Le Tableau 12 identifie séparément les psychologues qui ont un emploi supplémentaire et dont l'occupation principale est dans une université (les chiffres se rapportant à ce groupe sont indiqués entre parenthèses), en raison de la forte concentration des chercheurs qui occupent des postes universitaires (voir les sections 2 et 3). Bien que l'activité supplémentaire des psychologues à l'emploi des universités soit normalement l'enseignement, leurs occupations supplémentaires

sont loin de se limiter à cette fonction. Par contre, une partie beaucoup plus considérable de l'enseignement à titre d'activité supplémentaire se donne par des psychologues qui ne sont pas à l'emploi des universités.

Les données relatives à la répartition des psychologues universitaires selon la nature des occupations supplémentaires indiquent qu'un sur cinq d'entre eux possède un emploi supplémentaire régulier, tandis qu'un sur six occupe occasionnellement un emploi supplémentaire à l'extérieur de l'université. Un grand nombre de ces psychologues donnent des cours d'été ou des cours d'extension dans l'université qui les emploie régulièrement ou dans une institution voisine et pour lesquels ils reçoivent une rémunération supplémentaire; de plus, une partie de leur revenu supplémentaire provient de la recherche subventionnée. Cependant, plusieurs d'entre eux se livrent directement à la prestation de services psychologiques sur une base régulière ou occasionnelle, ce qui indique qu'il existe une demande pour ce genre de services.

### **1.12 L'occupation principale et les occupations supplémentaires**

La plupart des psychologues se livrent à plus d'une occupation distincte dans le cadre de leur emploi régulier (voir la section 1.6). Moins de 15 p. 100 des psychologues consacrent tout leur temps à une seule occupation. Les autres se livrent, en moyenne, à deux ou trois autres genres d'activité qui occupent une partie importante du temps consacré à leur emploi régulier. On indique au Tableau 13 la répartition des psychologues dont les activités régulières sont multiples en regard de l'occupation principale qu'ils ont eux-mêmes identifiée. L'étude de ce tableau donne une idée plus complète de la diversité des occupations des psychologues que celle qui transparaît de l'examen des seules occupations principales.

Le travail clinique et l'administration des tests ainsi que l'orientation et l'administration des tests apparaissent comme des occupations qui vont souvent de pair. Près des trois quarts des psychologues dont l'occupation principale est le travail clinique et plus de la moitié de ceux dont l'occupation principale est l'orientation consacrent une partie considérable de leur temps à la conception, l'administration ou l'interprétation de tests. Parmi ceux dont l'occupation principale est l'administration des tests, plus de la moitié font aussi du travail clinique et un tiers font de l'orientation.

Il semble qu'il existe une concentration des psychologues à l'intérieur de la catégorie des occupations s'apparentant à la prestation des services psychologiques, ceux qui se livrent principalement à une de ces occupations ayant en général tendance à se livrer en même temps à une ou plusieurs autres occupations appartenant à cette même catégorie. On retrouve la même réciprocité entre la recherche et l'enseignement de la psychologie. Cependant, une forte proportion de ceux qui s'occupent principalement du travail clinique et de l'administration des tests font aussi de l'enseignement et de la recherche dans le cadre de leurs activités régulières.

Ceux dont l'occupation principale est d'ordre administratif consacrent aussi une partie considérable de leur temps à la prestation de services psychologiques ainsi qu'à l'enseignement et la recherche. A ces constatations vient s'ajouter le fait qu'une assez forte proportion des psychologues dans les autres occupations prin-

**Tableau 13—Répartition des psychologues selon l'occupation principale et les occupations supplémentaires qui font partie intégrante de l'emploi régulier**

Occupation principale	Nombre de ceux qui ont répondu	Nombre de ceux qui ont déclaré une seule occupation supplémentaire	Nombre de ceux qui ont déclaré une occupation supplémentaire faisant partie de leur emploi régulier												
			Travail clinique	Orientation	Consultation	Analyse des données au moyen d'ordinateurs	Administration de tests	Gestion du personnel	Recherche	Enseignement (Psychologie)	Enseignement (Autres matières)	Rédaction de textes scientifiques	Administration	Autres occupations	
			Travail clinique.....	105	10	—	24	17	1	74	21	20	20	2	7
Orientation.....	84	7	18	—	24	3	43	12	7	14	11	4	29	0	
Consultation.....	35	0	9	6	—	1	20	15	6	6	4	3	15	1	
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	7	0	0	0	1	—	4	4	3	1	0	2	3	0	
Administration de tests.....	215	33	166	71	40	2	—	35	37	29	5	14	60	6	
Gestion du personnel.....	37	4	9	10	5	1	6	—	5	3	1	3	20	2	
Recherche.....	148	28	9	5	13	17	14	16	—	64	7	46	62	5	
Enseignement (Psychologie).....	201	27	17	22	20	6	15	11	128	—	9	42	98	4	
Enseignement (Autres matières).....	35	9	3	7	4	8	5	1	2	5	—	3	17	2	
Rédaction de textes scientifiques.....	8	1	2	1	0	1	2	0	4	3	0	—	3	1	
Administration.....	190	13	35	42	48	9	37	76	45	49	6	28	—	9	
Autres occupations.....	26	14	2	1	4	0	4	2	2	1	0	4	7	—	
<b>Total.....</b>	<b>1,091</b>	<b>146</b>	<b>270</b>	<b>189</b>	<b>176</b>	<b>149</b>	<b>224</b>	<b>193</b>	<b>259</b>	<b>195</b>	<b>45</b>	<b>156</b>	<b>352</b>	<b>33</b>	

cipales doivent également s'acquitter de travaux d'ordre administratif. A titre d'indice approximatif de l'importance du travail d'ordre administratif, on peut souligner que ce travail représente un bon huitième de toutes les occupations mentionnées (principales et autres). L'administration des tests, la recherche et l'enseignement de la psychologie ont été chacun cités comme occupation (principale ou supplémentaire) dans environ 10 p. 100 des cas. Quant au travail clinique, on le trouve dans environ 8 p. 100 des occupations mentionnées.

Environ 50 p. 100 de tous les psychologues ont déclaré que le travail d'ordre administratif occupe une bonne partie de leur temps. L'administration des tests (40 p. 100), la recherche (37 p. 100), l'enseignement de la psychologie (36 p. 100) et le travail clinique (34 p. 100) occupent chacun un tiers ou plus des psychologues pendant au moins une partie du temps consacré à leur emploi régulier. Quant aux autres occupations, elles ont été citées par seulement un quart ou moins des psychologues (voir le Tableau 14).

**Tableau 14—Pourcentage des psychologues qui se livrent aux différentes occupations retenues dans le cadre de leur emploi régulier**

Occupation	Pourcentage des psychologues se livrant à chaque occupation
Administration.....	.50
Administration de tests.....	.40
Recherche.....	.37
Enseignement (Psychologie).....	.36
Travail clinique.....	.34
Orientation.....	.25
Gestion du personnel.....	.21
Consultation.....	.20
Rédaction de textes scientifiques.....	.15
Enseignement (Autres matières).....	.07
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	.05
Autres occupations.....	.05

Si l'on groupe séparément les occupations qui s'apparentent à la prestation des services et celles qui relèvent de l'enseignement et de la recherche, en prenant bien soin d'éviter le double emploi, on obtient à peu près les mêmes proportions que celles qui sont tirées de l'analyse de l'occupation principale seule (.41 et .32, en comparaison de .44 et .36). On note cependant une augmentation considérable de la fréquence du travail d'ordre administratif (de .174 à .237) lorsqu'on considère toutes les activités qui font partie du travail régulier plutôt que lorsqu'on se limite à l'occupation principale.

Dans les comparaisons que nous avons établies précédemment entre la prestation des services d'une part et l'enseignement et la recherche de l'autre (voir la section 1.6), nous avons identifié séparément les administrateurs dans chacune de ces deux catégories, ce qui a donné un pourcentage plus élevé de psychologues dans la première catégorie (52.6 p. 100) que celui qui est indiqué ici. Si l'on procédait de la même façon dans le cas présent, on obtiendrait un rapport d'ensemble d'environ trois à deux en ce qui concerne les occupations de prestations de services en regard de l'enseignement et de la recherche. Ce rapport semble invariable, que l'on considère toutes les occupations ou seulement les occupations principales.

Aux États-Unis, par contre, environ 49 p. 100 des psychologues désignent l'enseignement ou la recherche comme leur occupation principale, tandis que 31 p. 100 seulement identifient la prestation de services comme leur occupation principale<sup>15</sup>. Cette différence provient vraisemblablement de l'existence aux États-Unis d'importantes institutions d'enseignement et de recherche et l'on ne devrait pas conclure que le besoin de services psychologiques est plus grand au Canada (compte tenu de la population).

<sup>15</sup> 1966 *National Register of Scientific and Technical Personnel*.

### 1.13 L'occupation principale des psychologues de langue anglaise, des psychologues de langue française et des psychologues qui ne sont pas citoyens canadiens

On indique au Tableau 15 le nombre et le pourcentage, dans chacune des occupations principales, des psychologues canadiens de langue anglaise et de langue française<sup>16</sup> et des psychologues américains ou autres qui ont répondu au questionnaire. On note que de 13 à 14 p. 100 des psychologues canadiens sont de langue française<sup>17</sup>. Malheureusement, le taux de réponse de ce groupe est si faible (environ 56.2 p. 100)<sup>18</sup> que leur répartition par occupation principale peut être mise en doute.

Quoi qu'il en soit, compte tenu du fait que 9 p. 100 des réponses nous sont parvenues de psychologues de langue française, il semble qu'il existe une concentration disproportionnée de ces derniers dans le travail d'orientation (17.1 p. 100) et une représentation plutôt faible dans le domaine de la recherche et de l'administration (4.1 p. 100 et 4.8 p. 100 respectivement).

Une conclusion importante se dégage des données présentées au Tableau 15: il s'agit de la représentation exceptionnellement élevée de l'élément d'origine étrangère, surtout d'origine américaine, dans les domaines de la recherche et de l'enseignement. Près d'un tiers des 347 psychologues qui ont identifié la recherche ou l'enseignement comme leur occupation principale sont de nationalité étrangère et, de ces 109 psychologues, 72 sont de nationalité américaine.

Dans ces domaines extrêmement importants de la recherche et de l'enseignement de la psychologie, la profession dépend énormément des effectifs recrutés aux États-Unis et dans les autres pays étrangers. Il faut noter que, très probablement, ces psychologues de nationalité étrangère ont obtenu le doctorat à l'étranger, en général aux États-Unis. Moins de la moitié des psychologues canadiens titulaires du doctorat (47.9 p. 100) ont poursuivi leurs études prédoctorales au Canada (voir la section 1.6). La proportion baisse à 36.2 p. 100 et à 39.3 p. 100 respectivement pour ceux qui ont mentionné la recherche et l'enseignement comme occupation principale. Près de la moitié des psychologues de ces groupes ont été formés aux États-Unis.

Les psychologues de nationalité étrangère, dont la concentration est très forte dans la recherche et l'enseignement, ne semblent cependant pas représentés proportionnellement à leur nombre parmi les orienteurs, les psychologues-conseil et les administrateurs. Un recrutement sélectif semble expliquer la répartition inégale des psychologues de nationalité étrangère parmi les différentes occupations retenues.

---

<sup>16</sup> Nous avons identifié les Canadiens de langue française comme étant ceux qui ont répondu à la version française du questionnaire ou qui nous ont demandé qu'on leur adresse un questionnaire rédigé en langue française. Nous avons complété le processus d'identification ainsi que le calcul du taux de réponse au moyen d'appels téléphoniques à ceux qui n'avaient pas répondu au questionnaire (voir l'Appendice 3).

<sup>17</sup> Voir à ce sujet les commentaires du D<sup>r</sup> Bélanger dans la Seconde partie.

<sup>18</sup> Le taux de réponse des Canadiens de langue française est de beaucoup inférieur au taux de réponse des autres groupes (près de 88 p. 100 pour les Canadiens de langue anglaise et près de 83 p. 100 pour les psychologues de nationalité étrangère). Le taux de réponse des psychologues de langue française établis au Québec n'a été que de 58 p. 100, en comparaison du taux de 77 p. 100 pour les psychologues de langue anglaise pratiquant dans cette province. Le taux de réponse des deux groupes du Québec est considérablement inférieur au taux de réponse pour l'ensemble des psychologues.

Tableau 15—Répartition des psychologues par occupation principale et selon la langue d'expression et la nationalité

Occupation principale	Canadiens de langue anglaise		Canadiens de langue française		Total des Canadiens		Total des non-Canadiens		Citoyens des États-Unis		Autres non-Canadiens		Total de ceux qui ont mentionné leur nationalité	
	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage	Nom- bre	Pour- centage
Travail clinique.....	72	69.9	12	11.7	84	81.6	19	18.4	8	7.8	11	10.6	103	100.0
Orientation.....	60	73.2	14	17.1	74	90.3	8	9.7	7	8.5	1	2.2	82	100.0
Consultation.....	27	79.4	3	8.8	30	88.2	4	11.8	3	8.8	1	3.0	34	100.0
Analyse des données au moyen d'ordinateurs.....	5	71.4	1	14.3	6	85.7	1	14.3	0	0.0	1	14.3	7	100.0
Administration de tests.....	162	76.4	21	9.9	183	86.3	29	13.7	10	4.7	19	9.0	212	100.0
Gestion du personnel.....	23	63.9	3	8.3	26	72.2	10	27.8	7	19.4	3	8.4	36	100.0
Recherche.....	94	63.9	6	4.1	100	68.0	47	32.0	32	21.8	15	10.2	147	100.0
Enseignement (Psychologie).....	122	61.0	16	8.0	138	69.0	62	31.0	40	20.0	22	11.0	200	100.0
Enseignement (Autres matières).....	26	74.3	3	8.6	29	82.9	6	17.1	4	11.4	2	5.7	35	100.0
Rédaction de textes scientifiques.....	4	50.0	0	0.0	4	50.0	4	50.0	1	12.5	3	37.5	8	100.0
Administration.....	160	85.1	9	4.8	169	89.9	19	10.1	8	4.8	11	5.8	188	100.0
Autres occupations.....	24	92.3	2	7.7	26	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	26	100.0
N'ont pas mentionné leur occupation principale.....	152	66.7	28	12.3	180	79.0	48	21.0	28	12.3	20	8.7	228	100.0
Ont mentionné leur nationalité.....	931		118		1,049		257		148		109		1,306	
Pourcentage de ceux qui ont répondu.....		71.3		9.0		80.3		19.7		11.3		8.4		100.0
Nombre estimatif des psychologues.....	1,075		215		1,290		310		180		130		1,600	
Pourcentage du total des psychologues.....		67.2		13.4		80.6		19.4		11.3		8.1		100.0

## 1.14 Les domaines de spécialisation et les principaux employeurs

L'analyse des données présentées au Tableau 16 et relatives aux domaines de spécialisation des psychologues<sup>19</sup> et à leurs principaux employeurs révèle que la proportion des psychologues qui s'occupent de la prestation de services, de recherche, d'enseignement, d'administration ou d'autres tâches est sensiblement la même que celle fournie par l'analyse des occupations des psychologues. La moitié environ des psychologues s'occupent de la prestation de services psychologiques, un tiers environ font de l'enseignement et de la recherche, tandis que les autres sont employés dans l'administration et dans d'autres occupations.

Si l'on établit une comparaison entre les spécialités des psychologues canadiens et américains<sup>20</sup>, l'on ne découvre aucune différence appréciable dans la répartition des psychologues dans les deux pays. Cependant, si l'on s'en tient seulement aux titulaires du doctorat dans les deux pays, on constate des différences marquées. Tout d'abord, la proportion des titulaires du doctorat est moindre au Canada, comme nous l'avons déjà fait remarquer. En second lieu, la proportion des détenteurs d'un doctorat chez ceux qui se spécialisent en psychologie clinique et en psychologie de l'orientation est sensiblement moindre au Canada qu'aux États-Unis (39 p. 100 en regard de 61 p. 100 et 36 p. 100 en regard de 54 p. 100 respectivement). Il en va de même en psychologie de l'éducation et en psychologie industrielle, où la proportion des titulaires du doctorat est considérablement inférieure au Canada (34 p. 100 en regard de 63 p. 100 et 16 p. 100 en regard de 50 p. 100 respectivement).

Si l'on fait exception du domaine biomédical, où l'on ne trouve que cinq spécialistes, tous les domaines de spécialisation dans lesquels au moins 40 p. 100 des psychologues possèdent un doctorat relèvent des institutions universitaires (voir le Tableau 16). Au Canada, c'est dans le domaine de la psychologie expérimentale<sup>21</sup> que l'on trouve la plus forte proportion de docteurs en psychologie; une comparaison avec les chiffres américains correspondants (1964) n'est pas défavorable au pays (82 p. 100 en regard de 79 p. 100). Comme la proportion générale des titulaires du doctorat au Canada est tellement inférieure à celle des États-Unis, cette parité dans le domaine de la psychologie expérimentale<sup>22</sup> dans le contexte universitaire est tout à fait digne de mention. Cette situation est probablement attribuable à deux facteurs principaux: un recrutement très sélectif

---

<sup>19</sup> Le questionnaire invitait les psychologues (voir à l'Appendice 1, la question 18) à spécifier leur genre de travail, soit en identifiant leur spécialité dans la liste des domaines principaux de spécialisation qui leur avait été fournie, ou en donnant à leur emploi un titre plus descriptif; nous avons tiré des réponses reçues une liste assez exacte des domaines de spécialisation des psychologues, mais qui cependant est moins homogène qu'on ne l'aurait souhaité. Quoi qu'il en soit, la liste qui en a résulté (Tableau 16) est beaucoup plus détaillée et se prête beaucoup mieux à l'analyse que les listes d'occupations présentées jusqu'ici.

<sup>20</sup> Les données américaines sont moins récentes que les données canadiennes; elles datent de 1964 et sont tirées de Compton, B. E., *op. cit.*

<sup>21</sup> Si l'on fait abstraction des trois psychologues-statisticiens, tous titulaires du doctorat, qui enseignent la psychologie dans une université.

<sup>22</sup> Bien qu'ils soient favorisés du point de vue des détenteurs d'un doctorat si on les compare aux autres domaines canadiens de spécialisation (à l'exception de la psychologie expérimentale), les trois autres domaines universitaires que sont la psychologie du développement, la psychologie de la personnalité et la psychologie sociale sont nettement défavorisés sous ce rapport si l'on compare la situation canadienne avec celle qui existe aux États-Unis (61 p. 100 en regard de 75 p. 100, 67 p. 100 en regard de 77 p. 100 et 58 p. 100 en regard de 82 p. 100 respectivement).

**Tableau 16—Domaines de spécialisation et principaux employeurs**  
(les chiffres entre parenthèses indiquent les titulaires du doctorat)

Domaines de spécialisation	Nombre	Pourcentage	Principaux employeurs							Universités	
			Agences de santé et de bien-être social	Instituts de recherche	Gouvernements	Secteur scolaire	Affaires et Industrie	Total	Départements de psychologie		
Psychologie clinique.....	409 (159)	33.0 (38.9)	273 (99)	19 (7)	36 (10)	39 (6)	2 (1)	40 (36)	35 (32)		
Psychologie de l'orientation.....	95 (34)	7.7 (35.8)	19 (8)	4 (2)	3	42 (15)	2 (1)	25 (8)	12 (6)		
Psychologie du développement	36 (22)	2.9 (61.1)	3	1	—	1	—	31 (22)	19 (16)		
Psychologie de l'éducation.....	50 (17)	4.0 (34.0)	4	1	3	23 (4)	—	19 (13)	3 (3)		
Psychologie scolaire.....	63 (12)	5.1 (19.0)	8	1	—	52 (11)	—	2 (1)	1		
Psychométrie.....	36 (2)	2.9 (5.6)	19	2	7	5	—	3 (2)	2 (1)		
Psychologie industrielle et des personnels.....	88 (14)	7.1 (15.9)	1	5 (2)	22 (5)	1	57 (6)	2 (1)	1 (1)		
Psychologie expérimentale.....	119 (98)	9.6 (82.4)	5 (1)	2 (1)	10 (6)	1 (1)	—	101 (89)	99 (88)		
Psychologie de la personnalité.....	6 (4)	0.5 (66.7)	—	—	—	—	—	6 (4)	6 (4)		
Psychologie sociale.....	19 (11)	1.5 (57.9)	1	1 (1)	5 (1)	—	—	12 (9)	9 (6)		
Statistiques.....	3 (3)	0.2 (100.0)	—	—	—	—	—	3 (3)	2 (2)		
Psychologie de l'organisation.....	1 (0)	0.1 (0.0)	—	—	1	—	—	—	—		



Spécialités du domaine bio-médical.....	5 (3)	0.4 (60.0)	1 (1)	— —	2 (1)	— —	— —	2 (1)	1 (1)
Travaux interdisciplinaires.....	5 (1)	0.4 (20.0)	— —	— —	3	— —	— —	2 (1)	1 (1)
Enseignement universitaire <sup>2</sup> .....	145 (115)	11.7 (79.3)	— —	— —	— —	— —	— —	145 (115)	124 (99)
Administration universitaire.....	9 (7)	0.7 (77.8)	— —	— —	— —	— —	— —	9 (7)	— —
Enseignement scolaire.....	10 (0)	0.8 (0.0)	— —	— —	— —	10	— —	— —	— —
Adjointes de recherches.....	10 (0)	0.8 (0.0)	— —	8	— —	— —	— —	2	2
Directeurs de travaux de recherche.....	3 (0)	0.2 (0.0)	— —	— —	1	— —	2	— —	— —
Administrateurs (cadres).....	30 (2)	2.4 (6.7)	— —	1	12	9 (1)	8 (1)	— —	— —
Directeurs.....	25 (6)	2.0 (24.0)	7 (4)	12 (2)	5	1	— —	— —	— —
Psychologues-conseil.....	8 (3)	0.6 (37.5)	3 (2)	2	— —	1 (1)	2	— —	— —
Délégués à la liberté surveillée	4 (0)	0.3 (0.0)	4	— —	— —	— —	— —	— —	— —
Membres du clergé.....	4 (0)	0.3 (0.0)	4	— —	— —	— —	— —	— —	— —
Autres.....	55 (1)	4.4 (1.8)	24	4	13 (1)	2	12	— —	— —
Total.....	1,238 (514)	100.0 (41.5)	372 (115)	63 (15)	127 (24)	187 (39)	85 (9)	404 (312)	317 (260)
Pourcentage (tous les psychologues).....		100.0	30.0	5.1	10.3	15.1	6.7	32.6	25.6
Pourcentage (titulaires du doctorat).....		(100.0)	(22.4)	(2.9)	(4.7)	(7.6)	(1.8)	(60.7)	(50.6)
Titulaires du doctorat (p. 100).....		41.5	30.9	23.8	18.9	20.9	10.6	77.2	82.0

<sup>1</sup> Y inclus la psychologie comparée et la psychologie physiologique.

<sup>2</sup> Sont inclus 26 préposés à l'enseignement (à temps complet) et démonstrateurs.

et, en même temps, l'augmentation récente de l'immigration de psychologues étrangers titulaires du doctorat, en provenance surtout des États-Unis. Un autre facteur qui a pu contribuer à cet état de choses (voir les sections suivantes) est l'appui financier, relativement plus considérable que dans les autres domaines de spécialisation, qui est accordé au Canada pour la recherche en psychologie expérimentale<sup>23</sup>.

Il existe une différence notable entre la proportion de ceux qui ont identifié la psychologie clinique comme leur occupation principale et le pourcentage beaucoup plus élevé (33 p. 100) de ceux qui se sont identifiés à cette spécialisation dans le Tableau 16. On se rappelle, cependant, que l'examen des occupations supplémentaires a révélé un chevauchement considérable dans le domaine de la prestation des services et spécialement entre le travail clinique et l'administration des tests. Plusieurs parmi ceux qui se considèrent psychologues cliniciens se sont à tort identifiés à cette spécialisation ou, s'ils s'occupent surtout de l'administration de tests, ne sont certes pas utilisés au maximum de leurs talents. L'on pourrait remédier à cette situation soit en rationalisant le travail de ces psychologues, soit en embauchant un plus grand nombre d'auxiliaires. Par contre, il se peut que, vu la faible proportion des titulaires du doctorat en psychologie clinique (de même qu'en psychologie de l'orientation, en psychologie de l'éducation et en psychologie industrielle), ces occupations attirent un grand nombre de psychologues dont la formation professionnelle n'a pas été poussée très loin et qui assument des titres ou des fonctions que ne justifie pas leur degré de formation. Les données présentées dans la présente étude ne permettent pas d'en arriver à des conclusions certaines sur ce point, mais elles sont assez éloquentes pour faire surgir des doutes au sujet de la qualité des services psychologiques en ce domaine et pour souligner la nécessité d'étudier la question plus à fond.

Enfin, l'examen de la proportion des psychologues dans chaque spécialité et de leur répartition parmi les grandes catégories d'employeurs suggère quelques remarques. Tout d'abord, un tiers environ des psychologues canadiens et près des deux tiers des titulaires du doctorat sont employés par les universités. La plupart d'entre eux (soit 25 p. 100 de tous les psychologues et 50 p. 100 de tous les détenteurs du doctorat) s'identifient comme membres du département de psychologie de leur université.

En deuxième lieu viennent les ministères du gouvernement et les autres organismes de santé et de bien-être social qui emploient 30 p. 100 de tous les psychologues (presque autant que les universités), soit les deux tiers de tous les psychologues cliniciens. Le secteur scolaire, pour sa part, emploie 15 p. 100 de l'effectif total de la profession. Les autres psychologues se répartissent comme il suit: 10 p. 100 dans les divers autres organismes de l'État, 7 p. 100 dans les affaires et l'industrie et 5 p. 100 dans les instituts de recherche. Par contraste avec la forte proportion des titulaires du doctorat dans les départements de psy-

---

<sup>23</sup> Les difficultés que les universités éprouvent à obtenir des fonds de recherche dans le domaine de la psychologie du développement, la psychologie de la personnalité et la psychologie sociale, par contraste avec la plus grande facilité d'obtenir des subventions dans les domaines de la psychologie expérimentale (y inclus la psychologie comparée et la psychologie physiologique) peut expliquer en partie la différence que l'on note dans la proportion des titulaires du doctorat dans ces domaines dans les deux pays.

chologie des universités (82 p. 100), moins d'un tiers des psychologues employés dans les services de santé et de bien-être social détiennent un doctorat et le pourcentage baisse presque à 10 p. 100 dans les affaires et l'industrie.

Quant à la dispute classique au sujet de la formation des psychologues universitaires et des psychologues praticiens, on peut l'éclairer quelque peu en examinant la répartition des spécialistes selon l'employeur ainsi que les disparités dans le degré de formation des psychologues universitaires et les autres. Cette dispute ne saurait être réglée dans le cadre de la présente étude, mais les données du Tableau 16 indiquent la présence de différences fondamentales dans les caractéristiques des deux groupes.

Enfin, il y a lieu de faire une dernière observation. En raison de l'assistance financière directe, généralisée et croissante qu'elles reçoivent des gouvernements, les universités canadiennes sont devenues des institutions quasi étatiques; de plus, la plupart des agences de recherche et de santé et de bien-être social, de même que les écoles, sont des organismes étatiques ou, du moins, subventionnés par l'État. Il est donc évident que moins de 15 à 20 p. 100 des psychologues établis au Canada sont employés dans le «secteur privé» de l'économie. Il s'ensuit que les gouvernements, à tous les paliers, ont un intérêt direct et vital, non seulement en ce qui concerne la recherche et ses résultats, mais aussi en ce qui touche à la qualité et la disponibilité des moyens de formation des psychologues, en raison du très grand nombre de psychologues dont ils ont besoin.

## Chapitre 2

# LA RECHERCHE PSYCHOLOGIQUE AU CANADA

### 2.1 Le questionnaire relatif au financement de la recherche

Les données qui seront présentées dans ce chapitre sont tirées des réponses au questionnaire sur le financement de la recherche (voir l'Appendice 1, Partie 2); ont répondu à ce questionnaire les psychologues qui s'adonnaient à ce moment à une recherche quelconque. Les caractéristiques de ces chercheurs seront cependant analysées à la lumière des réponses au questionnaire sur les effectifs professionnels (voir l'Appendice 1, Partie 1) auquel même les non-chercheurs ont répondu et dont nous avons traité au chapitre 1.

### 2.2 Le nombre de chercheurs dans le domaine de la psychologie

Dans la présente section, nous établirons une distinction entre deux catégories de chercheurs: (1) une première catégorie comprenant tous les psychologues qui s'adonnent à la recherche et qui seront ci-après désignés comme «chercheurs» et (2) une sous-catégorie qui comprend ceux qui effectuent des travaux indépendants de recherche financés par des subventions et qui seront désignés par l'expression «directeurs de recherches».

Le nombre de chercheurs qui ont répondu au questionnaire est de 656<sup>1</sup>, dont 250 sont des directeurs de recherches. Ainsi près de la moitié des répondants (49.6 p. 100) s'adonnent à la recherche et 18.9 p. 100 dirigent des travaux de recherche effectués grâce à une subvention. En se fondant sur ces chiffres, l'on peut conclure que sur les quelque 1,600 psychologues établis au Canada, environ 800 sont des chercheurs et 300 des directeurs de recherches.

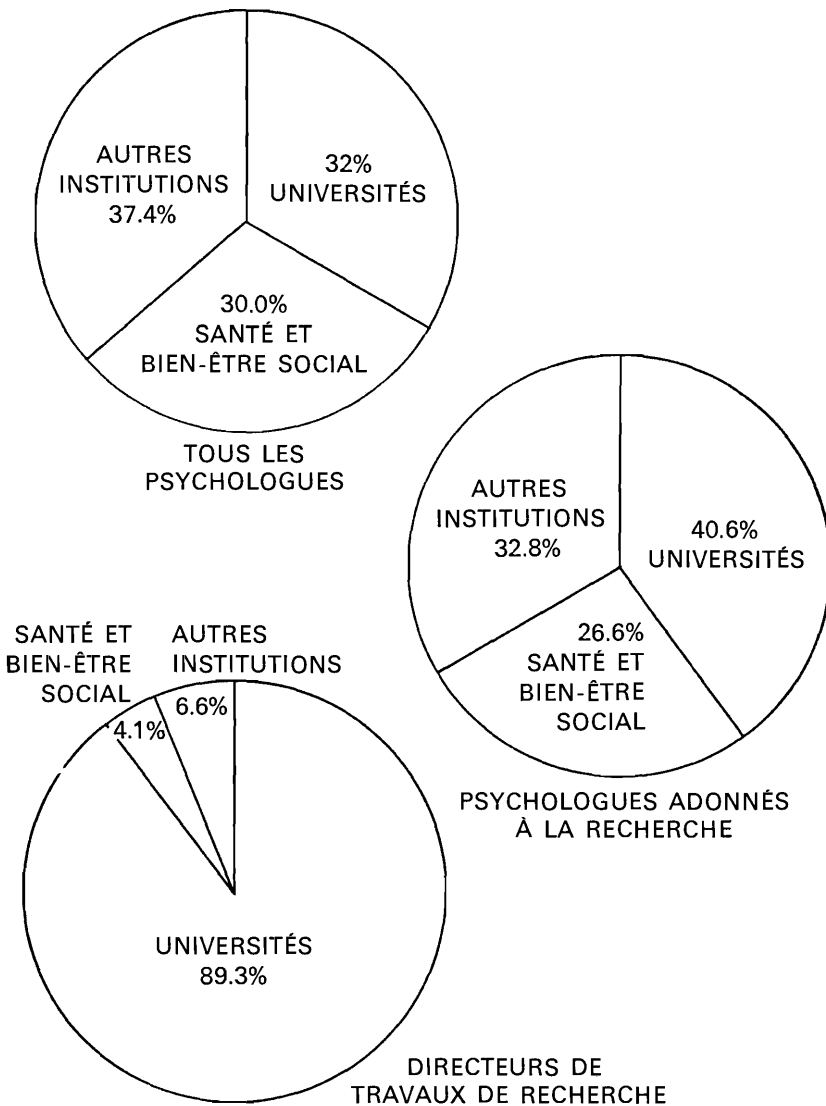
### 2.3 Les institutions où s'effectue la recherche en psychologie

On trouvera au Graphique 5 les proportions des psychologues qui font de la recherche dans les universités, les organismes de santé et de bien-être social ainsi que les autres genres d'institutions (écoles, organismes d'État, instituts de recherche, sociétés commerciales et industrielles).

Le fait le plus frappant qui se dégage du Graphique 5 est la forte concentration des psychologues qui se livrent à la recherche dans les universités (40.6

---

<sup>1</sup>L'on se souvient que, au Tableau 13, sur les 1,091 psychologues qui ont répondu au questionnaire, 148 ont identifié la recherche comme leur occupation principale et 259 autres ont déclaré que la recherche constituait pour eux une occupation secondaire. La proportion de ces deux groupes combinés (37.3 p. 100 du total) qui ont déclaré se livrer à la recherche peut se concilier avec les proportions citées dans ce chapitre, soit 49.6 p. 100 de chercheurs et 18.9 p. 100 de directeurs de recherches.



**PROPORTION DE TOUS LES PSYCHOLOGUES, DES PSYCHOLOGUES ADONNÉS À LA RECHERCHE ET DES DIRECTEURS DE PROJETS DE RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS, LES ORGANISMES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AUTRES INSTITUTIONS**

**GRAPHIQUE 5**

p. 100 des chercheurs et 89.3 p. 100 des directeurs de recherches)<sup>2</sup>. Les deux tiers environ des universitaires qui ont répondu au questionnaire font de la recherche et plus de la moitié dirigent des travaux indépendants de recherche (263 chercheurs et 217 directeurs de recherches sur un total de 404). Si l'on fait exception des travaux de recherche subventionnée que certains organismes effectuent conjointement avec des universitaires, il apparaît que la recherche subventionnée est fortement concentrée dans les universités et dirigée par des universitaires. Les organismes de santé et de bien-être social occupent le deuxième rang du point de vue du nombre de chercheurs, soit 26.6 p. 100 de tous les chercheurs; cependant, le nombre des directeurs de travaux indépendants de recherche subventionnée que l'on trouve dans ces organismes n'est pas très élevé (4.1 p. 100 du total). L'autre tiers de ceux qui font de la recherche se répartit entre les autres employeurs, le plus petit nombre étant à l'emploi des sociétés commerciales et industrielles (4.8 p. 100). Chez ces autres employeurs, on trouve très peu de directeurs de travaux indépendants de recherche<sup>3</sup>.

## 2.4 Les domaines de recherche

On indique au Graphique 6 la répartition en pourcentage des 656 chercheurs selon leur domaine de recherches<sup>4</sup>. La moitié des chercheurs ont identifié la psychologie expérimentale (y compris la psychologie comparée et la psychologie physiologique) comme leur domaine de recherches. Un quart (26 p. 100) faisaient de la recherche en psychologie clinique, alors que 16 p. 100 ont mentionné la psychologie de l'éducation et la psychologie industrielle<sup>5</sup> comme leur champ de recherches. La répartition des chercheurs dans les autres domaines de recherches indiqués au Graphique 6 s'échelonne entre 3 et 13.3 p. 100. Les spécialités telles la psycholinguistique, la psychologie scolaire, les statistiques, la psychologie «générale» et les autres spécialités ne furent mentionnées que par 1 à 2 p. 100 des chercheurs.

On verra (voir la section 2.9) que le nombre relatif des subventions accordées pour la recherche dans chacun des domaines retenus tend à refléter plus ou moins le nombre des chercheurs dans ces domaines<sup>6</sup>, sauf que, en psychologie

<sup>2</sup> Les chiffres se rapportant aux autres genres d'institutions sont les suivants:

Organismes de Santé et bien-être social	26.6%	des chercheurs	4.1%	des directeurs de recherches
Écoles	12.2%	des chercheurs	2.1%	des directeurs de recherches
Organismes d'État	9.1%	des chercheurs	0.4%	des directeurs de recherches
Instituts de recherche	6.7%	des chercheurs	3.3%	des directeurs de recherches
Sociétés commerciales et industrielles	4.8%	des chercheurs	0.8%	des directeurs de recherches

<sup>3</sup> Voir les notes qui accompagnent le Tableau 20, où l'on fait quelques commentaires sur les recherches subventionnées par les employeurs.

<sup>4</sup> On pouvait, bien entendu, indiquer plus d'un domaine de recherches.

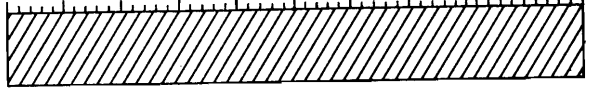
<sup>5</sup> Étant donné que seulement 4.8 p. 100 des chercheurs sont à l'emploi des sociétés commerciales et industrielles, il y a lieu de supposer que plusieurs de ceux pour qui la psychologie industrielle constitue le champ de recherches ne sont pas à l'emploi de l'industrie.

<sup>6</sup> Étant donné que plusieurs psychologues font de la recherche dans plus d'un domaine, la somme des pourcentages présentés au Graphique 6 excède 100 p. 100; d'autre part, la somme des pourcentages relatifs aux subventions dans chaque domaine est exactement de 100 p. 100. On peut noter, cependant, qu'il n'y a que dans le domaine de la psychologie expérimentale (y compris la psychologie comparée et la psychologie physiologique) que le pourcentage des subventions reçues dépasse le pourcentage des chercheurs dans ce domaine. Dans tous les autres domaines, spécialement ceux qui sont mentionnés plus haut, le nombre des subventions semble très peu élevé en comparaison du nombre de chercheurs dans ces domaines.

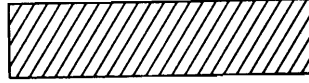
DOMAINES  
DE RECHERCHE

0% 5% 10% 15% 20% 25% 30% 35% 40% 45% 50%

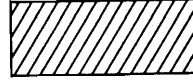
PSYCHOLOGIE  
EXPÉRIMENTALE



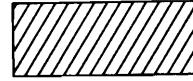
PSYCHOLOGIE  
CLINIQUE



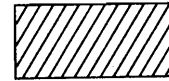
PSYCHOLOGIE  
DE L'ÉDUCATION



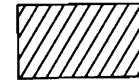
PSYCHOLOGIE  
INDUSTRIELLE



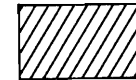
PSYCHOLOGIE  
SOCIALE



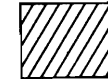
PSYCHOMÉTRIE



PSYCHOLOGIE DE  
DÉVELOPPEMENT



PSYCHOLOGIE  
DE LA  
PERSONNALITÉ



ORIENTATION



PSYCHOPHARMA-  
COLOGIE



POURCENTAGE DES PSYCHOLOGUES  
ADONNÉS À LA RECHERCHE  
DANS DIVERS DOMAINES

GRAPHIQUE 6

clinique, en orientation clinique, en orientation, en psychologie industrielle et en psychologie de l'éducation, la proportion des subventions reçues est de beaucoup inférieure à la proportion des chercheurs dans ces domaines. La psychologie expérimentale, qui comprend la psychologie comparée et la psychologie physiologique, bénéficie de l'aide la plus généreuse relativement aux autres domaines de la psychologie; en fait, plus de la moitié des chercheurs dans cette spécialité reçoivent une aide quelconque (les 327 chercheurs bénéficient de 195 subventions). En psychologie clinique, seulement 1 chercheur sur 5 environ (170 chercheurs, 37 subventions) reçoit une subvention; la proportion s'abaisse à 1 sur 6 (104 chercheurs, 17 subventions) en psychologie de l'éducation, à 1 sur 10 (102 chercheurs, 11 subventions) en psychologie industrielle et à 1 sur 20 (38 chercheurs, 2 subventions) en orientation.

En supposant que ces différences ne proviennent pas du fait que le nombre moyen de chercheurs est plus élevé dans ces autres spécialités qu'il ne l'est en psychologie expérimentale, il est évident que les subventions ne sont pas réparties également entre les différents centres d'intérêt des chercheurs. Cependant, on doit noter que certains domaines, en particulier, ceux de la psychologie de l'éducation et de la psychologie industrielle, reçoivent une aide considérable de la part des employeurs (voir la section 2.8). La psychologie clinique, l'orientation, la psychologie de la personnalité ainsi que la psychométrie sont des domaines où les subventions, en proportion du nombre des chercheurs, versées par les employeurs ou provenant de l'extérieur, sont rares. On trouvera à la section 2.7 de plus amples renseignements concernant l'aide financière accordée aux divers domaines de recherches en psychologie.

## **2.5 La recherche et la détention du doctorat**

Le doctorat en psychologie est un grade traditionnellement associé à la recherche<sup>7</sup>. Il n'est donc pas surprenant que 60 p. 100 des chercheurs et 88.4 p. 100 des directeurs de recherches soient titulaires du doctorat. Sur les 11.6 p. 100 des autres chercheurs, il n'y en a que 2 p. 100, dont le diplôme terminal est le baccalauréat, et les autres, soit 9.6 p. 100, possèdent une maîtrise ou une formation qui dépasse ce niveau. On a déjà fait remarquer (voir les sections 1.7 et 1.12) que, en ce qui concerne les titulaires du doctorat, la profession au Canada dépend dans une large mesure de l'apport des États-Unis, en particulier dans l'enseignement et la recherche. Pour faire suite aux remarques que nous avons faites précédemment, il convient de mentionner que 30 p. 100 des directeurs de travaux indépendants de recherche sont américains et qu'une autre proportion de 6 p. 100 sont d'une autre nationalité. De plus, 126 des 221 directeurs de recherches qui sont titulaires d'un doctorat (soit 57 p. 100) ont obtenu ce diplôme aux États-Unis.

---

<sup>7</sup> Des 527 répondants qui sont titulaires du doctorat, 393 (soit 68.6 p. 100) sont chercheurs et 221 (soit 41.8 p. 100) sont directeurs de recherches. Seulement 39.1 p. 100 des répondants qui ne sont pas titulaires du doctorat se classent parmi les chercheurs et 4.3 p. 100 parmi les directeurs de recherches.



## 2.6 Le financement de la recherche: observations générales

On estime qu'il y avait au Canada 300 directeurs de travaux indépendants de recherche qui bénéficiaient en 1966<sup>8</sup> d'une somme totale se chiffrant à \$3,500,-000 sous la forme de subventions. Un peu plus du tiers de cette somme provient des divers organismes du gouvernement fédéral du Canada, un autre tiers provient du gouvernement des États-Unis et une forte partie du reste provient de diverses autres sources canadiennes.

La valeur moyenne (par psychologue établi au Canada) des subventions provenant du gouvernement fédéral du Canada se chiffre à environ \$835<sup>9</sup>. Les chiffres correspondants pour les États-Unis sont difficiles à obtenir, mais une source de renseignements<sup>10</sup> estime à \$157,911,000 le total de l'aide accordée par le gouvernement fédéral des États-Unis à la recherche psychologique en 1967. Si l'on se souvient qu'il y a aux États-Unis un nombre estimatif de 32,000 psychologues, il en résulte que l'aide apportée par le gouvernement fédéral à la recherche se chiffre à un peu plus de \$4,900 par psychologue.

Ces chiffres indiquent que l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral est cinq fois plus élevée aux États-Unis qu'au Canada. Même en admettant que l'aide estimative provenant du gouvernement fédéral américain ait été grandement exagérée par rapport aux chiffres de 1966, il n'en reste pas moins qu'il existe sous ce rapport un écart considérable entre les deux pays. Deux des facteurs qui expliquent cet écart sont dignes de mention, bien que leur absence ne conduirait pas nécessairement à la parité de financement dans les deux pays. Le premier facteur est l'inclusion dans les subventions américaines de source fédérale d'un montant pour couvrir les frais indirects (ou frais fixes) de recherche. Le second facteur est l'inclusion dans les subventions américaines versées par les organismes d'État du traitement réservé au directeur d'un projet de recherches<sup>11</sup>.

Règle générale, les subventions canadiennes provenant de source fédérale ne peuvent servir à couvrir les frais fixes de recherche ni le traitement versé aux directeurs de recherches à l'emploi des universités<sup>12</sup>. Parmi les autres facteurs

<sup>8</sup> L'extrapolation fondée sur l'échantillon a été corrigée au moyen d'un échantillon téléphonique des non-répondants et à la lumière de données obtenues des sources elles-mêmes de financement. Dans la présente section et les sections qui suivent, il faut noter que toutes les données *pro-centuelles*, par exemple, la proportion des subventions de sources canadiennes et américaines, sont basées sur les réponses au questionnaire, tandis que les données absolues, telles les estimations du total des subventions, reflètent les corrections apportées aux données tirées de l'échantillon comme on l'explique à la fin du présent chapitre.

<sup>9</sup> Ce chiffre est tiré de l'estimation des subventions annuelles fondée sur l'échantillon (\$1,541,000).

<sup>10</sup> *Mental Health Scope*, Vol. 1, n° 2, 12/22/66, Wash., (D.C.).

<sup>11</sup> Dans le cas des universitaires, le traitement est habituellement égal à 2/9 du salaire annuel du directeur de recherches, tandis que, dans les autres cas, le traitement peut être plus élevé et peut même être égal au salaire du directeur.

<sup>12</sup> Les universités canadiennes reçoivent du Conseil national de recherches de faibles subventions annuelles visant à couvrir les frais fixes de recherche en proportion du montant des subventions versées par le Conseil aux chercheurs indépendants à leur emploi. A l'heure actuelle, ces subventions représentent 7.5 p. 100 des subventions totales du Conseil national de recherches et sont considérablement inférieures aux montants inclus dans les subventions américaines pour couvrir les frais fixes. L'Association canadienne des Facultés d'Études supérieures a fortement suggéré aux agences du gouvernement fédéral du Canada de modifier leur ligne de conduite au sujet du traitement des frais fixes; cependant, il ne semble pas qu'un changement soit imminent. Quant à la rémunération des directeurs de recherches, un nombre toujours croissant d'universités canadiennes versent maintenant à leurs professeurs des octrois pendant la période de l'été en vue d'amenuiser les incon vénients qui découlent des différences entre les systèmes de subventions d'État au Canada et aux États-Unis. (Appley, M. H., *Report on Summer Research Stipend Practices of Canadian Universities C.A.G.S.*, Ottawa, Oct. 1966.)

qui contribuent à différencier le Canada des États-Unis, mentionnons le nombre et le montant plus élevés des subventions américaines pour fins d'immobilisation ainsi que l'assistance à la recherche au moyen d'octrois à la formation et de bourses d'étude sur une plus vaste échelle que ce ne fut le cas au Canada. D'autre part, il faut reconnaître que les subventions versées par les provinces sont sans doute plus élevées que les octrois accordés pour la recherche psychologique par des divers gouvernements des États américains. Cependant, nous ne disposons d'aucune donnée de source américaine nous permettant d'établir une telle comparaison.

L'aide financière du gouvernement fédéral à la recherche psychologique au Canada a augmenté de 350 p. 100 de 1961 à 1966<sup>13</sup>. Au cours de la même période, l'assistance financière accordée par le gouvernement fédéral des États-Unis à la recherche psychologique effectuée au Canada a augmenté à peu près dans la même proportion<sup>14</sup>.

Nous ignorons quel est le taux d'augmentation de l'aide accordée par le gouvernement américain à la recherche psychologique effectuée aux États-Unis au cours de cette même période; cependant, selon une source de renseignements, «pendant la décennie 1956-1966, la psychologie et les sciences sociales ont enregistré un taux de croissance annuelle plus rapide que toutes les autres sciences réunies»<sup>15</sup>.

Une proportion de plus de 80 p. 100 des subventions versées par le gouvernement fédéral du Canada est destinée essentiellement à la recherche pure. Il en est de même des subventions accordées par le gouvernement fédéral des États-Unis aux psychologues établis au Canada. Cependant, en plus de cette aide financière d'État, on estime à \$3,500,000 la somme consacrée à la recherche psychologique par les sociétés commerciales et industrielles, les institutions d'enseignement et de recherches ainsi que les organismes gouvernementaux; par contraste, une proportion de 90 p. 100 de cette somme est consacrée à la recherche appliquée (voir les sections 2.7 et 2.8).

Le reste du présent chapitre sera consacré à une analyse détaillée du financement de la recherche. Les données sur lesquelles cette analyse se fonde seront tantôt présentées en termes de valeur *annuelle* des subventions en cours, tantôt en termes de valeur *totale* des subventions accordées. Cette distinction est importante car les données ne sont pas les mêmes dans chaque cas. Ceux qui ont répondu au questionnaire ont déclaré la valeur totale de leurs subventions en cours et ces chiffres ont été utilisés pour estimer l'importance de l'aide en cours dans les différents domaines de recherches.

---

<sup>13</sup> Il convient de souligner que les estimations couvrant une période de plusieurs années sont tirées des réponses au questionnaire qui fut distribué aux psychologues; étant donné que ces derniers peuvent avoir une mémoire défaillante, les estimations elles-mêmes peuvent être mises en doute.

<sup>14</sup> Des renseignements récents (tirés du procès-verbal du Comité permanent sur la psychologie expérimentale, Conseil national de recherches, février 1967) permettent de croire que la réduction qu'on avait crainte des octrois accordés par le gouvernement des États-Unis aux psychologues se livrant à la recherche au Canada (et ailleurs en dehors des États-Unis) est en train de s'effectuer. Plusieurs directeurs de recherches au Canada ont déjà reçu un avis de cessation d'assistance et des renseignements officieux de source américaine donnent lieu de croire que d'autres cessations se produiront sous peu par suite des mesures envisagées par le gouvernement des États-Unis en vue de réduire les sorties de capitaux américains.

<sup>15</sup> *Mental Health Scope, op. cit.*

D'autre part, il a été nécessaire de calculer la valeur *annuelle* des subventions en cours dans le but de jeter un peu de lumière sur l'importance relative des organismes donateurs et de leur contribution à la recherche, ainsi que pour établir la répartition des subventions par province. Ainsi, l'on a calculé les valeurs annuelles d'après les valeurs totales déclarées, compte tenu de la période au cours de laquelle chaque subvention était versée<sup>16</sup>.

Bien entendu, la valeur totale des subventions en cours représente le plus élevé des deux montants. Ce montant se chiffrait à \$3,180,000 en 1966, tandis que la valeur annuelle de ces subventions était de \$2,810,000 (voir, cependant, les estimations corrigées à la fin du présent chapitre).

## 2.7 Les subventions à la recherche pure et à la recherche appliquée

On trouvera au Tableau 17 la répartition des subventions à la recherche, selon leur provenance, entre la recherche pure, la recherche pure avec applications, la recherche appliquée se fondant sur une recherche pure et enfin la recherche appliquée (voir l'Appendice 1 pour une définition de ces expressions).

Il apparaît comme évident que les subventions accordées par les organismes d'État et autres organismes indépendants sont en général destinées à la recherche pure plutôt qu'à la recherche appliquée. Plus précisément, le rapport entre les subventions à la recherche pure et à la recherche appliquée est de 4 à 1. La recherche pure absorbe environ 2/5 du total (42 p. 100 du nombre des subventions et 38 p. 100 des montants accordés), tandis que la recherche pure avec applications absorbe un autre 2/5 du total (41 p. 100 du nombre des subventions et 40 p. 100 des sommes versées). Seulement 4 à 6 p. 100 des subventions ont pu être classées dans la catégorie de la recherche appliquée.

Les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis ainsi que les universités canadiennes tendent à favoriser surtout la recherche pure et la recherche pure ayant des applications immédiates. Pour leur part, les gouvernements provinciaux semblent préférer la recherche pure avec applications. Enfin, les

---

<sup>16</sup> Les quelques exemples qui suivent aideront à clarifier le concept de «valeur annuelle» ainsi que la méthode d'estimation utilisée. Dans le cas des subventions d'une durée d'un an commençant entre janvier et avril 1966 et se terminant un an après, la valeur totale a été supposée égale à la valeur annuelle. Dans le cas des subventions de deux ans commençant pendant la même période, on a supposé que la valeur annuelle était égale à la moitié de la valeur totale, etc. Les subventions qui prenaient fin avant le milieu de 1966 ont été tout simplement ignorées dans les calculs. Quant aux subventions d'une durée de moins d'un an versées au cours de l'année 1966, on a adopté leur valeur totale comme valeur annuelle. La plupart des subventions déclarées appartenaient à ces diverses catégories. Cependant, certaines subventions commençaient en septembre 1966 ou plus tard; dans ces cas, on a supposé que la subvention totale était répartie également pendant toute la durée de la subvention et l'on a calculé la proportion imputable à l'année 1966. Dans les autres cas, le calcul s'est fondé sur des hypothèses «vraisemblables», compte tenu de la date habituelle du premier versement de l'organisme donateur et certains autres renseignements relatifs à chaque subvention. On peut donc concevoir la «valeur annuelle» comme reflétant assez exactement «le total des fonds de recherches disponibles au cours de la période commençant au début de 1966 et se terminant au début de 1967, en supposant que les subventions d'une durée de plus d'un an ont été réparties également chaque année». La «valeur annuelle» n'est donc pas égale au «montant total accordé en 1966, divisé par la durée moyenne en années des subventions accordées», ni au «montant disponible en 1966, en supposant que les versements sont proportionnels à la durée de la subvention». Le premier concept n'aurait pu être utilisé, car la date d'octroi des subventions nous était inconnue. Le second concept ne pouvait pas non plus être employé, car il ne se conforme pas à la façon dont les organismes donateurs publient leurs statistiques.

**Tableau 17—Répartition des subventions entre la recherche pure et la recherche appliquée, selon la source**  
(Les montants sont calculés sur la valeur totale des subventions en cours en 1966)

Source des subventions	Genre de recherches								Autres recherches		Total		Valeur moyenne des subventions
	Recherche pure		Recherche pure avec applications		Recherche appliquée se fondant sur une recherche pure		Recherche appliquée		Nombre de subventions	Valeur des subventions	Nombre de subventions	Valeur des subventions	
	Nombre de subventions	Valeur des subventions	Nombre de subventions	Valeur des subventions	Nombre de subventions	Valeur des subventions	Nombre de subventions	Valeur des subventions					
<i>Canada:</i>													
Gouv. fédéral.....	91	539,535	63	438,443	10	198,473	1	300	2	11,300	167	1,188,051	7,114
Gouv. provinciaux.....	5	51,194	25	373,128	15	126,651	7	92,750	—	—	52	643,723	12,379
Universités.....	24	28,249	25	26,293	6	5,610	2	2,100	1	450	58	62,702	1,081
Autres.....	2	15,200	12	61,523	7	65,400	3	12,500	—	—	24	154,623	6,442
<b>Total (Canada).....</b>	<b>122</b>	<b>634,178</b>	<b>125</b>	<b>899,387</b>	<b>38</b>	<b>396,134</b>	<b>13</b>	<b>107,650</b>	<b>3</b>	<b>11,750</b>	<b>301</b>	<b>2,049,099</b>	<b>6,808</b>
<i>États-Unis:</i>													
Gouv. fédéral.....	27	540,796	20	366,387	4	84,000	1	76,667	1	32,500	53	1,100,350	20,761
Autres.....	2	29,600	2	1,134	—	—	—	—	—	—	4	30,734	7,683
<b>Total (États-Unis).....</b>	<b>29</b>	<b>570,396</b>	<b>22</b>	<b>367,521</b>	<b>4</b>	<b>84,000</b>	<b>1</b>	<b>76,667</b>	<b>1</b>	<b>32,500</b>	<b>57</b>	<b>1,131,084</b>	<b>19,844</b>
Autres pays.....	1	300	1	200	1	4,000	—	—	—	—	3	4,500	1,500
<b>Grand total.....</b>	<b>152</b>	<b>1,204,874</b>	<b>148</b>	<b>1,267,108</b>	<b>43</b>	<b>484,134</b>	<b>14</b>	<b>184,317</b>	<b>4</b>	<b>44,250</b>	<b>361</b>	<b>3,184,683</b>	<b>8,822</b>
Pourcentage du total.....	42.1	37.8	41.0	39.8	11.9	15.2	3.9	15.2	1.1	1.4	100.0	100.0	
Valeur moyenne des subventions.....	\$7,926		\$8,562		\$11,259		\$13,165		\$11,062		\$8,822		

montants plutôt modestes provenant d'autres sources sont répartis à peu près également entre les quatre genres de recherches mentionnés.

Les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis contribuent à parts égales à la recherche pure; les subventions émanant de ces deux sources constituent 89.7 p. 100 du total de \$1,204,874 consacré à la recherche pure. Toutes les autres sources combinées ne représentent que 10.3 p. 100 de l'aide accordée à la recherche pure.

Les gouvernements provinciaux fournissent la proportion la plus forte (39.4 p. 100) du montant de \$1,267,108 accordé à la recherche pure avec applications.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ensemble fournissent les deux-tiers du total des subventions accordées à la recherche appliquée se fondant sur une recherche pure (41.0 p. 100 et 26.2 p. 100 respectivement).

La moitié (50.3 p. 100) du montant beaucoup moins élevé des subventions à la recherche appliquée provient de sources provinciales<sup>17</sup>. Le gouvernement fédéral des États-Unis fournit 2/5 (41.6 p. 100) de ce même montant.

La valeur moyenne des subventions varie beaucoup selon la source; la moyenne se chiffre à \$1,081 dans le cas des subventions versées par les universités, tandis qu'elle est de \$20,761 pour les subventions provenant du gouvernement fédéral des États-Unis. Quant aux subventions provenant d'autres sources américaines ou étrangères leur nombre est trop faible pour motiver un commentaire. Cependant, il y a lieu de faire quelques comparaisons d'ordre général.

Tout d'abord, il faut souligner la différence considérable entre la valeur moyenne des subventions versées aux chercheurs établis au Canada par les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis (\$7,114 et \$20,761 respectivement). Cette différence est semblable à celle que l'on a constatée à la section 2.6 au sujet de l'aide accordée par ces deux gouvernements aux chercheurs dans leurs pays respectifs; plusieurs des commentaires que nous avons alors faits pourraient également s'appliquer ici<sup>18</sup>.

La valeur moyenne beaucoup plus faible des subventions provenant des universités canadiennes, en comparaison des subventions provenant d'autres sources canadiennes, donne lieu de croire que ces subventions ne constituent qu'une «amorce» de nature provisoire ou supplémentaire plutôt qu'une aide continue. C'est un fait bien établi que les universités dépendent de sources extérieures sur le plan du financement de la recherche. Si l'on se fonde sur les faibles montants versés par les universités, il semble raisonnable de conclure que celles-ci, à l'heure actuelle, doivent être considérées comme une source supplémentaire plutôt qu'une source indépendante d'aide à la recherche.

Enfin, bien que les subventions accordées par les provinces soient beaucoup moins nombreuses, elles sont beaucoup plus considérables en valeur que les subventions fédérales, ce qui s'explique, du moins en partie, par l'aide proportionnellement plus élevée accordée à la recherche appliquée au niveau provincial.

---

<sup>17</sup> Voir dans la section suivante les commentaires au sujet de l'aide accordée par les employeurs à la recherche pure et appliquée.

<sup>18</sup> Si l'aide considérable accordée par le gouvernement des États-Unis à la recherche au Canada venait à être réduite en 1967 et au cours des années suivantes, non seulement le fardeau pèserait plus lourd sur les sources canadiennes de subventions, mais encore les chercheurs canadiens dont le traitement est inclus dans les subventions américaines se trouveraient pénalisés étant donné la pratique du gouvernement fédéral du Canada de n'inclure aucun traitement dans les subventions qu'il accorde.

La valeur moyenne des subventions augmente continuellement à mesure que l'on passe de la recherche pure vers la recherche appliquée, bien qu'il y ait moins de projets dans cette dernière catégorie qui soient financés de l'extérieur. On peut donc conclure que, si la recherche pure est *favorisée* sur le plan des subventions (en nombre et en valeur totale des subventions), par contre, la recherche appliquée est subventionnée plus *généreusement* (la valeur moyenne des subventions est plus élevée).

Il convient de rappeler que ces chiffres ne reflètent que l'aide accordée aux projets indépendants de recherches par les gouvernements et les autres sources externes de financement. Il faut également prendre en considération l'aide interne accordée à la recherche par ceux-là même qui emploient les chercheurs.

## 2.8 L'aide apportée par les employeurs à la recherche pure et appliquée

Outre la somme de plus de 3 millions de dollars qui provient des organismes d'État et autres en vue d'encourager la recherche, environ 3.6 millions de dollars provient de ceux-là même qui ont des chercheurs à leur emploi. Une telle aide en provenance des employeurs constitue une des caractéristiques principales du problème du financement de la recherche dans le domaine de la psychologie.

Malheureusement, les données fournies par les réponses à la section du questionnaire qui portait sur cette question sont plus ambiguës que celles qui se rapportaient aux subventions de source externe. Il y a lieu de soupçonner que les données ainsi recueillies comprennent dans bien des cas les sommes dépensées au titre de la recherche ainsi que certaines sommes représentant les recettes découlant de recherches commanditées. De plus, le manque d'uniformité dont nous soupçonnons l'existence en ce qui concerne l'inclusion dans les sommes citées de divers frais fixes directs et indirects, du traitement des chercheurs, etc., rend très problématique toute analyse approfondie de ces données. Nous nous bornerons donc à examiner les données sur la contribution des employeurs à la recherche sous quelques aspects généraux qui, selon toute probabilité, n'ont pas été faussés par l'imprécision des réponses reçues.

Les fonds de recherche fournis par les employeurs sont affectés en très forte proportion à la recherche appliquée (voir le Tableau 18). Bien que 43.3

**Tableau 18—Répartition, selon le genre de recherche, de l'aide accordée par les institutions qui emploient des chercheurs et valeur moyenne des subventions**

Genre de recherche	Montant	Pourcentage du total	Nombre de projets	Pourcentage du total des projets	Valeur moyenne par projet
Recherche pure.....	\$ 107,000	2.9	19	14.2	\$ 5,632
Recherche pure avec applications....	163,000	4.5	39	29.1	4,179
Recherche appliquée se fondant sur une recherche pure.....	2,077,000	56.8	31	23.1	67,000
Recherche appliquée.....	1,277,000	34.9	38	28.4	33,605
Autres.....	32,000	0.9	7	5.2	4,571
Total.....	3,656,000	100.0	134	100.0	27,284

p. 100 des projets individuels ainsi subventionnés s'apparentent davantage à la recherche pure qu'à la recherche appliquée, les fonds affectés à leur soutien ne constituent que 7.4 p. 100 de l'aide totale fournie par les employeurs. On trouvera au Graphique 7 la répartition en pourcentage des fonds affectés à la recherche pure et appliquée selon qu'ils proviennent d'organismes donateurs ou des employeurs eux-mêmes. Les différences marquées que l'on constate peuvent cependant être atténuées dans une certaine mesure si l'on tient compte du gonflement possible des sommes affectées aux travaux de recherche appliquée (voir plus haut), mais ces différences n'en demeurent pas moins frappantes.

Nous avons noté dans l'explication du Tableau 17 que la valeur moyenne des subventions à la recherche appliquée était plus élevée que celle des subventions accordées à la recherche pure. Cette tendance est encore plus marquée dans le cas de l'aide provenant des employeurs, avec cette différence, toutefois, que la valeur moyenne des subventions à la recherche appliquée se fondant sur une recherche pure est le double de la valeur moyenne des subventions à la recherche appliquée (voir le Tableau 18). Nous ne pouvons fournir aucune explication pour cet état de choses. On pourrait apporter comme argument que c'est le rôle de l'État et des autres organismes donateurs de promouvoir le développement de connaissances nouvelles plutôt que de chercher les solutions aux problèmes pratiques qui sont avant tout du ressort des institutions qui emploient les chercheurs. Cela ne signifie pas que les intérêts des premiers et des seconds sont diamétralement opposés, mais plutôt il est tout à fait normal que les fonds publics et quasi-publics soient affectés à l'avancement des connaissances humaines, même quand il n'y a aucun avantage matériel immédiatement en vue<sup>19</sup>. Si toutefois une partie des fonds publics est affectée au financement des travaux de recherche appliquée ou à la solution de problèmes immédiats, tant mieux; cependant, la responsabilité première des organismes donateurs est de continuer sans relâche à stimuler principalement la découverte de nouvelles connaissances au moyen de la recherche pure<sup>20</sup>.

On trouvera aux Tableaux 19 et 20 d'autres renseignements sur la répartition de l'aide à la recherche provenant des employeurs.

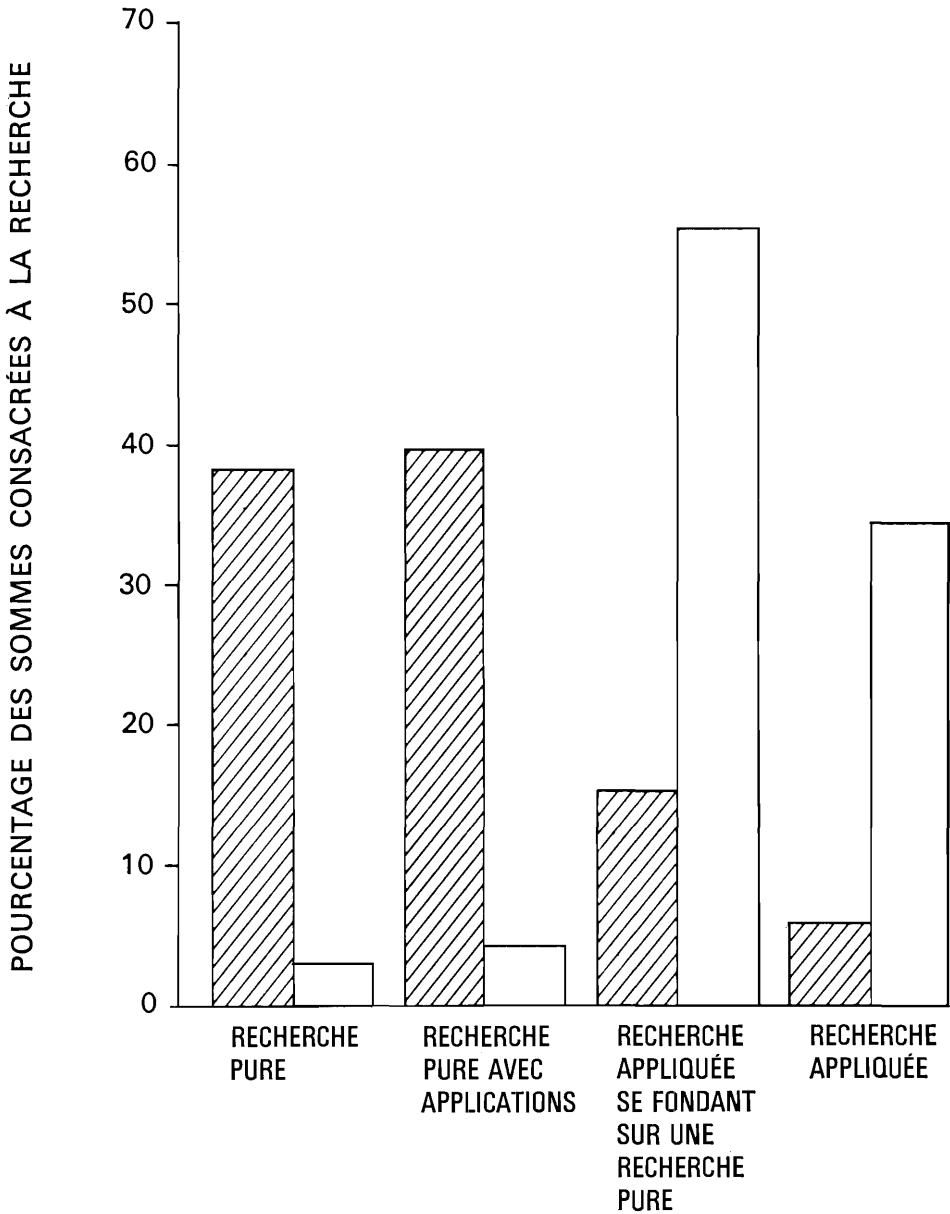
Il a été impossible de classer plusieurs projets à cause de l'insuffisance des renseignements fournis dans les réponses au questionnaire. Quoiqu'il en soit, en note à l'examen du Tableau 19 que les montants les plus élevés versés par les organismes donateurs ont été alloués à des travaux de recherche en psychologie de l'éducation et en psychologie scolaire (plus d'un million de dollars), en psychologie industrielle (\$807,000), en psychologie expérimentale (\$306,000) et en psychopharmacologie (\$136,000).

On note à l'examen du Tableau 20 que les écoles élémentaires et secondaires sont, de toutes les institutions, de beaucoup les plus gros fournisseurs de fonds

---

<sup>19</sup> Il convient de noter la similarité entre la répartition détaillée au Tableau 18 et la répartition entre la recherche pure et la recherche appliquée des subventions versées par les gouvernements du Canada et des États-Unis (voir le Tableau 17). Il n'en va pas ainsi, cependant, pour la répartition des subventions d'origine provinciale. Cette différence peut avoir une certaine signification.

<sup>20</sup> Les auteurs admettent volontiers qu'ils favorisent sans hésiter un accroissement de l'aide destinée au financement de la recherche pure.



RÉPARTITION PROCENTUELLE DES SOMMES  
 CONSACRÉES À LA RECHERCHE PURE  
 ET LA RECHERCHE APPLIQUÉE PAR

LES ORGANISMES DONATEURS 

LES EMPLOYEURS 

GRAPHIQUE 7



**Tableau 19—Répartition, selon le domaine de recherches, de l'aide accordée par les institutions qui emploient des chercheurs**

Domaine de recherches	Montant	Pourcentage du total
Psychologie clinique.....	\$ 56,000	1.5
Psychologie de l'orientation.....	77,000	2.1
Psychologie du développement.....	4,000	0.1
Psychologie de l'éducation et psychologie scolaire.....	1,050,000	28.7
Psychologie de l'organisation.....	—	—
Psychologie expérimentale.....	305,000	8.4
Psychologie industrielle.....	807,000	22.1
Psychologie de la personnalité.....	66,000	1.8
Psychopharmacologie.....	136,000	3.7
Psycholinguistique.....	—	—
Psychométrie et statistiques.....	15,000	0.4
Autres spécialités de la psychologie.....	1,000	0.0
Psychologie sociale (problèmes sociaux).....	21,000	0.6
Autres spécialités non-psychologiques.....	—	—
Psychologie interdisciplinaire.....	—	—
Autres <sup>1</sup> .....	1,117,000	30.6
<b>Total.....</b>	<b>\$3,656,000</b>	<b>100.0</b>

<sup>1</sup> Les renseignements fournis ont été insuffisants pour permettre de classer ces montants ailleurs.

pour fins de recherche (en même temps que les principaux bénéficiaires de ces fonds). Elles fournissent plus d'un quart des fonds provenant des employeurs. Les sociétés commerciales et industrielles en fournissent presque autant et les universités fournissent un cinquième du montant total. Quant aux instituts de recherche, ils contribuent dans une mesure de 10 p. 100 du total et le reste est difficilement classifiable.

Parmi les chercheurs qui sont à l'emploi de ces institutions, il y en a 82 qui agissent comme directeurs de travaux de recherches. De ce nombre, 47.6 p. 100 sont détenteurs du doctorat, 14.6 p. 100 sont titulaires d'une maîtrise et 37.8 p. 100 détenteurs du baccalauréat. Ces proportions sont très différentes de celles que nous avons mentionnées précédemment dans le cas des directeurs de travaux de recherche subventionnée (88.4 p. 100, 9.6 p. 100 et 2 p. 100 respectivement).

Le degré d'instruction n'est évidemment pas le seul critère pour juger de la compétence en matière de recherche dans un domaine qui évolue aussi rapidement que la psychologie. Il conviendrait de se demander si d'autres critères que le degré d'instruction ne sont pas tout aussi valables lorsqu'il s'agit de combler les postes de directeurs de recherches, surtout lorsque la recherche en question n'est pas bien compliquée et se limite à la compilation de statistiques. Prétendre qu'il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un doctorat pour diriger un travail de recherches serait contraire à toutes les normes sur lesquelles repose l'ensei-

**Tableau 20—Répartition de l'aide accordée par les employeurs pour fins de recherche selon le genre d'employeurs**

Employeur	Montant de l'aide	Pourcentage du total	Genre de recherche subventionnée (mode)
Hôpitaux.....	\$ 3,000	0.1	Appliquée
Gestion des affaires.....	410,000	11.2	Appliquée
Instituts de recherches psychiatriques.....	14,000	0.4	Appliquée
Autres instituts de recherches <sup>1</sup> .....	207,000	5.7	Appliquée
Industrie (gestion du personnel) <sup>2</sup> .....	454,000	12.4	Appliquée Appliquée se fondant sur une recherche pure
Organismes de loisirs (industrie).....	28,000	0.8	Appliquée se fondant sur une recherche pure
Cliniques (instituts de recherches).....	60,000	1.6	Appliquée se fondant sur une recherche pure
Écoles (élémentaires et secondaire).....	1,000,000	27.4	Appliquée se fondant sur une recherche pure
Départements de psychiatrie (universités)	150,000	4.1	Appliquée se fondant sur une recherche pure
Autres départements universitaires (la psychologie exceptée).....	512,000	14.0	Appliquée se fondant sur une recherche pure
Instituts de recherche sur l'alcoolisme et la narcomanie.....	50,000	1.4	Appliquée se fondant sur une recherche pure Pure avec applications Pure
Fonction publique (gouvernement fédéral).....	49,000	1.3	Pure avec applications
Départements de psychologie (universités).....	126,000	3.4	Pure
Fonction publique (gouvernements provinciaux).....	9,000	0.2	Non classifiée
Autres employeurs <sup>3</sup> .....	584,000	16.0	
Total.....	\$3,656,000	100.0	Appliquée se fondant sur une recherche pure

<sup>1</sup> L'Institut de recherches en éducation de l'Ontario était encore au stade de l'organisation en 1966 et la plupart des psychologues employés par cet organisme sont entrés en fonction trop tard (au mois de septembre) pour être inclus dans la présente compilation. Il va sans dire que dans les études subséquentes sur la recherche subventionnée par les employeurs les totaux pour l'année 1967 et les années subséquentes seront beaucoup plus élevés que ceux qui figurent ici, étant donné qu'ils refléteront les activités de cet institut et des autres organismes nouveaux qui pourront être créés.

<sup>2</sup> Les activités suivantes sont incluses: formation et promotion du personnel, études sur le moral et les attitudes des employés, évaluation du rendement et conception de critères d'évaluation.

<sup>3</sup> Les renseignements fournis ne permettaient pas de classer ces employeurs.

gnement de la psychologie et la formation des psychologues. Nous doutons fort qu'une telle supposition soit acceptable. Il semble plutôt que les titulaires du doctorat, qui sont peu nombreux relativement à la demande, préfèrent s'adonner à leurs propres recherches plutôt que diriger des travaux de recherche pour le compte des institutions; en conséquence, celles-ci sont forcées de confier leurs recherches à des psychologues dont la formation professionnelle est peu poussée, quitte à les former elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, le fait qu'une si forte proportion de directeurs de recherche au sein des institutions ne possèdent que le baccalauréat en psychologie mérite d'être étudié plus à fond.

## 2.9 La répartition des subventions selon le domaine de recherches

Les 361 subventions en cours pour l'année 1966 totalisaient \$3,184,683. Les répondants ont utilisé la liste des spécialités<sup>21</sup> reproduite à l'Appendice 1 pour décrire leurs travaux de recherche. Les montants et la répartition des subventions entre les principaux domaines de la psychologie figurent au Tableau 21.

**Tableau 21—Répartition en nombre et en valeur des subventions entre les différentes spécialités de la psychologie**

(Les données sont fondées sur la valeur totale des subventions en cours en 1966)

Domaine de recherches	Nombre de subventions	Pourcentage du nombre total	Valeur totale	Pourcentage de la valeur totale
Psychologie clinique.....	37	10.2	\$ 224,451	7.0
Consultation et orientation.....	2	0.6	18,400	0.6
Psychologie du développement.....	23	6.4	246,393	7.7
Psychologie de l'éducation.....	17	4.7	157,391	4.9
Psychologie industrielle et psychologie du personnel.....	11	3.0	223,000	7.0
Psychologie de la personnalité.....	7	1.9	25,900	0.8
Psychologie scolaire.....	1	0.3	4,000	0.1
Psychologie sociale.....	32	8.9	244,374	7.7
Problèmes sociaux, perturbations sociales..	5	1.4	41,200	1.3
Psychologie expérimentale, comparée et physiologique.....	195	54.0	1,665,524	52.3
Psychométrie.....	5	1.4	18,570	0.6
Statistique.....	2	0.6	3,100	0.1
Psychopharmacologie.....	7	1.9	75,074	2.4
Psycholinguistique.....	1	0.3	5,000	0.2
Psychologie (autres spécialités).....	2	0.6	9,656	0.3
Psychologie interdisciplinaire.....	3	0.7	72,000	2.3
Autres domaines.....	1	0.3	650	1
Autres.....	10	2.8	150,000	4.7
Total.....				

<sup>1</sup> Moins que 1/10 de 1 p. 100.

C'est le domaine de la psychologie expérimentale (y compris la psychologie comparée et la psychologie physiologique) qui a bénéficié de l'aide la plus généreuse: 54 p. 100 de toutes les subventions ont été versées dans ce domaine, ce qui représente 52.3 p. 100 du montant total, soit \$1,665,524. Quatre domaines (psychologie du développement, psychologie sociale, psychologie clinique et psychologie de l'industrie et du personnel) ont reçu chacun entre \$223,000 et \$247,000, soit entre 7 et 8 p. 100 de l'aide totale. Si l'on fait exception de la psychologie de l'éducation, à laquelle on a octroyé 4.9 p. 100 (\$157,000) des subventions, aucun autre domaine n'a reçu plus de \$75,000 (soit 2.4 p. 100) des subventions accordées en 1966.

On indique au Tableau 22 l'importance relative de l'aide financière selon la spécialité dans les domaines principaux de la psychologie<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Cette liste se fonde sur une liste semblable publiée par la *National Science Foundation* (É.-U.).

<sup>22</sup> On trouvera au Tableau A-3 de l'Appendice 4 des renseignements détaillés sur le nombre de subventions et le montant total de l'aide accordée à chacune des spécialités.

Il convient de noter que la psychologie clinique, la psychologie expérimentale, la psychologie de l'éducation et la psychologie sociale ont toutes été désignées dans un bon nombre de réponses comme des domaines peu favorisés qui auraient besoin d'une assistance accrue<sup>23</sup>. Ces quatre domaines de recherches ont aussi été identifiés par les répondants comme «particulièrement prometteurs» et en conséquence dignes de recevoir une aide financière plus considérable<sup>24</sup>. Les spécialités marquées d'un astérisique dans le Tableau 22 ont été mentionnées plus souvent que les autres comme étant dignes de recevoir une aide accrue (bien entendu, les répondants ignoraient alors le montant d'aide financière dont bénéficiait chaque domaine). Quoi qu'il en soit, aucun autre domaine n'a été désigné aussi fréquemment que les quatre mentionnés ci-dessus comme méritant une assistance accrue.

Les données qui ont servi à établir le Tableau 22 (voir l'Appendice 4) révèlent que, sur la valeur totale des subventions en cours en 1966, neuf spécialités ont reçu plus de \$100,000 d'aide. Ces spécialités sont les suivantes: un montant de \$439,208 (soit 13.8 p. 100 du total) a servi à financer 52 travaux de recherches dans les spécialités connexes de la perception, des activités sensorielles, de l'audition, de la vision et de la psychophysique; \$348,498 (soit 12.1 p. 100) pour financer 59 travaux sur le processus de connaissance chez les hommes et chez les animaux; \$350,647 (soit 11 p. 100) pour financer 34 travaux sur le fonctionnement du système nerveux central et l'électroencéphalographie; \$156,955 (soit 4.9 p. 100) pour financer 13 travaux sur la motivation. Tous ces travaux appartiennent au domaine de la psychologie expérimentale, qui comprend aussi la psychologie comparée et la psychologie physiologique. Les 27 autres travaux qui furent entrepris dans ce même domaine ont reçu \$334,216 (soit 10.5 p. 100 du total). Dans les autres domaines, trois spécialités ont bénéficié de plus de \$100,000: la psychopathologie expérimentale (\$104,796 pour 13 travaux); l'enfance et l'adolescence (\$154,035 pour 11 travaux); le moral et les attitudes du personnel (\$104,300 pour 4 travaux). Ces montants constituent respectivement 3.3 p. 100, 4.8 p. 100 et 3.3 p. 100 du grand total des subventions accordées. Jusqu'à un certain point, ce sont les préférences des chercheurs qui déterminent les différences considérables que l'on remarque dans l'aide accordée dans les divers domaines de la recherche. Bien entendu, il existe d'autres facteurs dont l'importance ne saurait être minimisée. Parmi ces autres facteurs, mentionnons la politique de subvention et les préférences des organismes donateurs, ainsi que les fonds limités qui sont à leur disposition. De plus, il ne faut pas oublier le coût de la recherche dans les différentes spécialités, compte tenu des effectifs professionnels requis et de la complexité du matériel et des installations nécessaires. On ne saurait donc juger de la suffisance ou de l'insuffisance de l'appui financier accordé dans un domaine de recherches donné en se fondant sur la valeur des subventions par chercheur.

---

<sup>23</sup> Le nombre de mentions pour chacun de ces domaines est le suivant: 725, 393, 270, et 178. Comme chaque répondant pouvait désigner jusqu'à trois domaines, le maximum de mentions pour chaque domaine se chiffrait à 1,323.

<sup>24</sup> Le nombre de mentions pour chacun des quatre domaines est le suivant: 500, 579, 246 et 209.

Tableau 22—Importance relative de l'aide financière accordée à la recherche selon la spécialité dans les différents domaines de la psychologie

Domaine de recherches	Aide importante (\$100,000 ou plus)	Aide modeste (\$25,000–\$100,000)	Aide peu importante (Moins de \$25,000)	Aucune aide
Psychologie Clinique.....	*Psychopathologie expérimentale	*Problèmes de comportement	*Hygiène mentale communautaire *Crime et délinquance *Déficience mentale Tests objectifs Troubles de la parole	*Thérapeutique de groupe Diagnostic individuel *Psychothérapie Techniques de projection
Orientation.....			Réadaptation Orientation professionnelle	Orientation scolaire Thérapeutique non directive Problèmes d'adaptation
Psychologie du développement	*Enfance et adolescence	Maturité et vieillesse Première enfance		Âge de l'école maternelle et âge pré-scolaire
Psychologie de l'éducation et psychologie scolaire		*Instruction scolaire *Éducation spéciale	Mesures du savoir Enseignement micro-gradué *Psychologie scolaire Personnel enseignant	Adaptation scolaire Personnel étudiant
Psychologie de l'organisation				Psychologie de l'organisation
Psychologie expérimentale	Apprentissage chez les animaux *Fonctions du SNC *Apprentissage chez les humains Électroencéphalographie *Motivation *Perception *Perception sensorielle	Fonctions autonomes Psychophysique	Conception et évaluation d'appareils Audition Communication, information Aptitudes motrices *Interprétation des symboles et aptitude à résoudre des problèmes Vision	Sentiments et émotions

Psychologie industrielle....	Moral des employés	Mise en marché et réclame publicitaire Problèmes humains en organisation	Formation des employés et des cadres Analyse des tâches Recrutement et sélection Recherches sur la sécurité	Relations entre les employeurs et les employés Évaluation du rendement Établissement de critères
Psychologie de la personnalité			Développement Mesure Personnalité et apprentissage Personnalité et perception	La personnalité et le corps Théories de la personnalité Structure et dynamisme
Psycholinguistique.....			*Psycholinguistique	
Psychométrie /Statistiques			Analyse factorielle Statistiques Construction et justification des tests Théorie des tests et analyse des échelles d'évaluation	Planification des expériences Modèles mathématiques Ordinateurs
Psychopharmacologie.....		Psychopharmacologie		
Psychologie sociale.....		Interaction des groupes Communications symboliques Attitudes Déficiences culturelles	Culture et personnalité Perception sociale	Comportement collectif et mouvements sociaux Art de la direction Opinion publique Groupes de référence Comportement relatif au rôle à remplir
Problèmes sociaux.....			Criminologie Pauvreté et dépendance Conflits sociaux	Déviation
Autres domaines.....		Problèmes interdisci- plinaires	Autres spécialités de la psychologie	

## 2.10 L'importance relative des institutions donatrices

On estime à \$2,813,697 la valeur *annuelle* totale de l'aide accordée aux 324<sup>25</sup> travaux de recherche en cours en 1966 (voir le Tableau 23). Plus des deux tiers de ce total provient de 7 sources, dont 3 du Canada et 4 des États-Unis. Le Conseil national de recherches du Canada a pour sa part octroyé plus d'un demi-million de dollars. Deux organismes (*U.S. Public Health Service*, y inclus les différents instituts nationaux pour la santé et l'*Ontario Mental Health Foundation*) ont contribué chacun plus d'un tiers de un million de dollars. Quatre

<sup>25</sup> Sur un total de 361 subventions mentionnées dans les réponses, 37 n'ont pas été comprises dans le calcul de la valeur annuelle des subventions en cours, étant donné qu'elles expiraient au printemps de 1966.

**Tableau 23—Provenance et valeur annuelle des subventions en cours**

Provenance déclarée <sup>1</sup>	Nombre de subventions	Valeur totale
<i>Gouvernement fédéral du Canada</i> .....	165	\$1,086,626
Conseil national de recherches.....	105	590,052
Conseil de recherches pour la Défense.....	20	105,347
Ministère de la Justice.....	2	60,000
Conseil des Arts.....	7	58,169
Conseil de recherches médicales.....	9	79,540
Fondation canadienne pour la recherche en hygiène publique.....	3	31,141
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.....	4	28,500
Conseil fédéral-provincial pour la santé mentale.....	4	36,865
Ministère de la Santé.....	2	22,620
Ministère du Travail.....	2	17,550
Autres organismes fédéraux <sup>2</sup> .....	7	56,842
<i>Organismes provinciaux du Canada</i> .....	44	585,468
Alberta <sup>3</sup> .....	3	67,833
Conseil de recherches en éducation (C.-B.).....	1	3,000
Manitoba.....	1	6,000
Fondation pour les recherches sur l'alcoolisme (N.-É.).....	1	3,950
Fondation pour la santé mentale (Ontario).....	24	338,048
Ontario (Autres organismes <sup>4</sup> ).....	7	55,637
Québec <sup>5</sup> .....	5	33,000
Autres organismes provinciaux.....	2	78,000

<sup>1</sup> Il appert que plusieurs des sources mentionnées se rapportent aux mêmes organismes que les répondants ont pu confondre, particulièrement dans le cas des institutions américaines. Pour éviter d'ajouter à cette confusion possible, nous présentons la liste des sources de subventions telle que tirée des réponses au questionnaire.

<sup>2</sup> La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'Association canadienne d'éducation (CEA), la Société des Chemins de fer Nationaux et le ministère des Ressources naturelles et du Nord-Canadien.

<sup>3</sup> Division des études sur l'alcoolisme, Conseil des recherches en éducation de l'Alberta et autres sources non spécifiées.

<sup>4</sup> Division des recherches sur l'alcoolisme et la narcomanie, ministère des Transports; Société des enfants infirmes, Institut ontarien des études sur l'éducation (OISE) et autres organismes non spécifiés.

<sup>5</sup> Ministère de l'Éducation du Québec et autres sources non spécifiées.

**Tableau 23—Provenance et valeur annuelle des subventions en cours—(suite)**

Provenance déclarée <sup>1</sup>	Nombre de subventions	Valeur totale
<i>Universités canadiennes</i> <sup>6</sup> .....	49	78,750
<i>Fondations, etc.</i> <sup>7</sup> .....	16	87,193
<i>Organismes fédéraux des États-Unis</i> .....	45	970,036
Services d'hygiène publique ( <i>USPHS</i> ).....	15	265,273
Institut national pour la santé mentale ( <i>NIMH</i> ).....	7	47,963
Instituts nationaux pour la santé ( <i>NIH</i> ).....	5	67,300
Office de l'éducation ( <i>USOE</i> ).....	4	214,167
Administration des projets de recherche avancée ( <i>USARPA</i> ).....	2	134,000
Office des recherches maritimes ( <i>USONR</i> ).....	3	116,124
Secrétariat de la Marine ( <i>USN</i> ).....	2	30,000
Fondation nationale pour les sciences ( <i>NSF</i> ).....	5	77,449
Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace ( <i>NASA</i> )	1	14,000
Secrétariat de la Santé, de l'éducation et du Bien-être social ( <i>DHEW</i> ).....	1	3,750
<i>Universités des États-Unis</i> .....	2	1,124
Autres sources étrangères <sup>8</sup> .....	3	4,500
<b>Grand total</b> .....	<b>324<sup>9</sup></b>	<b>2,813,697</b>

<sup>6</sup> Sont comprises les dix universités suivantes: Alberta, Colombie-Britannique, Calgary, Dalhousie, Manitoba, McGill, Queen's, Simon Fraser, Toronto, Western Ontario et quelques autres non identifiées.

<sup>7</sup> Sont incluses les subventions de la Fondation Laidlaw, ainsi qu'une subvention de chacun des organismes suivants: la Fondation Atkinson, la Société DuPont, *Foundations Fund for Research in Psychiatry*, la Société Imperial Oil, l'Institut des relations industrielles, la Société Litton Systems, l'Association pour l'assistance aux déficients mentaux, l'Hôpital de Montréal pour enfants, *Nuffield Travelling Fellowship*, la Fondation Stairs et la Fondation Zeller.

<sup>8</sup> *London Board of Education, University of London* et le Conseil mondial des Églises.

<sup>9</sup> Ce nombre comprend 32 subventions dont la durée n'était pas spécifiée. Dans ces cas, on a supposé qu'il s'agissait de subventions d'un an.

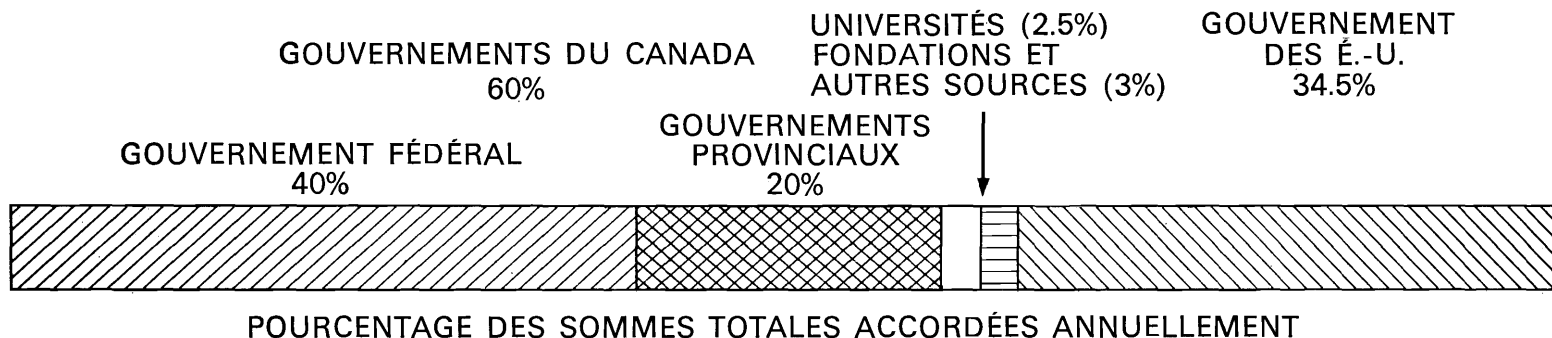
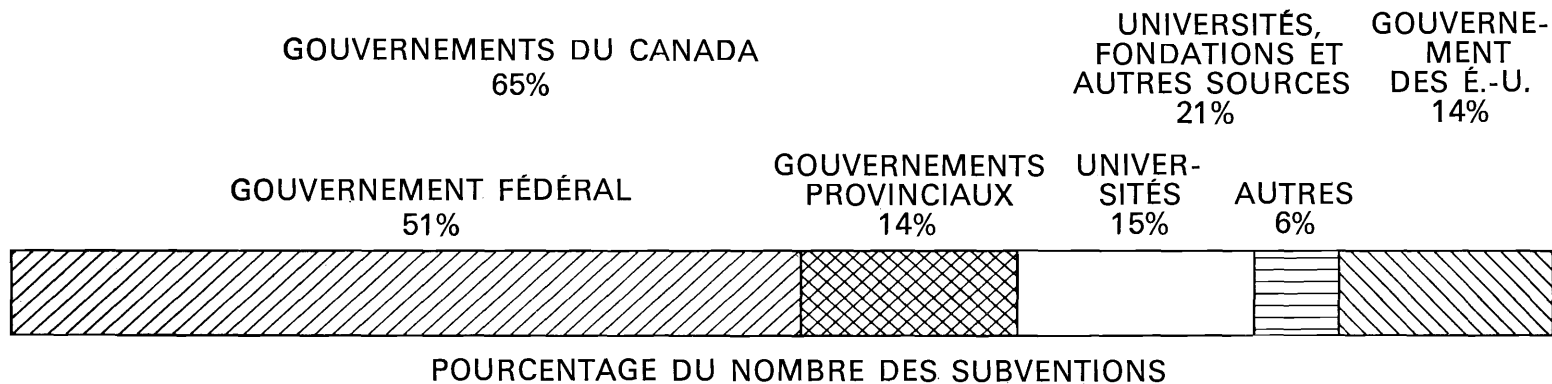
autres organismes (*U.S. Office of Education, U.S. Advanced Research Projects Administration, U.S. Office of Naval Research*, et le Conseil canadien de la recherche pour la Défense) ont fourni chacun plus de \$100,000<sup>26</sup>.

Le reste des fonds octroyés pour fins de recherches provient de plusieurs autres sources canadiennes et américaines, mais seulement 2 p. 100 du total provient de sources étrangères à ces deux pays.

On trouvera au Graphique 8 des renseignements sur la provenance et l'importance des subventions provenant de chaque source. Les subventions du gouvernement fédéral du Canada constituent 50 p. 100 du nombre total de subventions, mais ne représentent que 40 p. 100 de la valeur totale de ces subventions. Les subventions versées par les gouvernements provinciaux et par le gouvernement fédéral des États-Unis constituent séparément 14 p. 100 du nombre des subven-

<sup>26</sup> Voir, cependant, la note n° 1 au bas du Tableau 23. Il semble probable que la contribution du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dépasse de beaucoup le chiffre mentionné ici.





RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU NOMBRE ET DU MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA RECHERCHE PAR LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DES É.-U. ET PAR LES ORGANISMES PRIVÉS  
(LES POURCENTAGES SE FONDENT SUR LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 1966)

tions, mais 20 p. 100 et 34.5 p. 100 respectivement de la valeur annuelle des subventions en cours. Les universités, les fondations et autres sources fournissent ensemble plus de 20 p. 100 du nombre des subventions, mais 5 p. 100 seulement de l'aide financière elle-même.

Deux conclusions se dégagent nettement à l'étude du Tableau 23 et du Graphique 8. Tout d'abord, les sources gouvernementales des États-Unis fournissent une proportion importante de l'aide financière dont bénéficient les psychologues établis au Canada. Bien que cette aide ne bénéficie qu'à un petit nombre de chercheurs, le montant total de cette aide est presque aussi élevé que celui qui provient des autorités fédérales du Canada. En second lieu, il est évident que les secteurs privés et semi-privés de l'économie jouent un rôle insignifiant dans le domaine de l'aide financière à la recherche. Les fondations et les sociétés privées ne fournissent que 3 p. 100 des octrois de recherche, tandis que les universités contribuent encore moins (voir le Tableau 23).

### **2.11 La répartition des subventions par province**

Personne ne peut prétendre que les subventions à la recherche devraient être réparties entre les provinces à la façon des faveurs politiques, c'est-à-dire en proportion du nombre de psychologues par province. Néanmoins, il demeure intéressant d'étudier la répartition de l'aide financière à la recherche entre les diverses provinces, ce que nous allons faire de deux façon différentes: (1) en examinant la répartition procentuelle par province des fonds accordés par les divers organismes donateurs et (2) en étudiant la répartition procentuelle des subventions reçues par chaque province selon la source. Les Tableaux 24 et 25 présentent ces pourcentages ainsi que le total des subventions dans chaque catégorie<sup>27</sup>.

Un coup d'œil rapide sur le Tableau 24 révèle que l'Ontario est la seule province qui a reçu une proportion du total des subventions provenant de *toutes* les sources qui dépasse la proportion des psychologues établis dans cette province qui ont répondu au questionnaire<sup>28</sup>. Trois provinces (l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan) reçoivent une proportion des subventions provenant de toutes les sources qui est moindre que la proportion des psychologues établis dans cette province. Quant aux autres provinces, elles reçoivent plus que leur part proportionnelle des subventions provenant de certaines autres sources et moins que leur part proportionnelle des subventions provenant de certaines autres sources.

Dans le but de mieux juger de l'équité de la répartition des subventions, nous avons calculé la différence entre le pourcentage des psychologues de chaque province qui ont répondu au questionnaire et le pourcentage des subventions par province; nous en sommes ainsi arrivés à un indice de disparité qui apparaît au Tableau 25.

---

<sup>27</sup> Le Tableau A-5 de l'Appendice 4 fournit plus de détails sur la répartition des subventions selon la source et la province bénéficiaire.

<sup>28</sup> Les données qui apparaissent dans la présente section se fondent sur la proportion des répondants dans chaque province plutôt que sur le total estimatif des psychologues établis dans chaque province, afin de contrebalancer les erreurs attribuables aux différences provinciales dans le taux de réponse au questionnaire.

**Tableau 24—Provenance, en pourcentage, des subventions dans chaque province**  
(Les calculs se fondent sur la valeur annuelle des subventions en cours)

Province	Pourcentage							
	Pourcentage de ceux qui ont répondu au questionnaire	Pourcentage des subventions versées par le gouvernement fédéral du Canada	Pourcentage des subventions versées par les gouvernements provinciaux	Pourcentage des fonds provenant des universités canadiennes	Pourcentage des fonds provenant d'autres sources canadiennes	Pourcentage du total des fonds de provenance canadienne	Pourcentage des fonds de provenance étrangère (gouvernement fédéral des É.-U., sauf indication contraire)	Pourcentage des subventions de toutes provenances
Terre-Neuve.....	0.3	0.4	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1
Île-du-Prince-Édouard.....	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1 <sup>1</sup>	0.1
Nouvelle-Écosse.....	3.2	9.3	0.7	4.0	4.6	6.1	1.4	4.5
Nouveau-Brunswick.....	2.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1
Québec.....	19.2	12.1	18.1	16.5	21.7	14.7	28.4 <sup>2</sup>	19.4
Ontario.....	46.5	55.9	66.0	49.4	64.6	59.2	59.4 <sup>3</sup>	59.3
Manitoba.....	5.2	2.2	1.0	2.8	0.0	1.8	6.1	3.3
Saskatchewan.....	4.7	2.3	1.3	0.0	3.4	1.9	0.0	1.3
Alberta.....	8.8	11.9	11.9	8.1	4.0	11.4	2.5 <sup>4</sup>	8.3
Colombie-Britannique.....	9.7	5.5	1.0	19.2	1.7	4.5	2.1	3.7
Pourcentage total.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Montant total.....		(\$1,086,626)	(\$585,468)	(\$78,740)	(\$87,193)	(\$1,838,027)	(\$975,670)	(\$2,813,697)

<sup>1</sup> D'une université américaine.

<sup>2</sup> Y compris 0.4 p. 100 en provenance de certains autres pays étrangers.

<sup>3</sup> Y compris 0.1 p. 100 des universités américaines et d'autres sources étrangères.

<sup>4</sup> Y compris moins de 0.1 p. 100 d'autres pays étrangers.

**Tableau 25—Aide à la recherche en regard du nombre de psychologues dans chaque province**

	Écart entre le pourcentage des fonds octroyés et le pourcentage des psychologues, par province	Provenant du gouvernement fédéral du Canada	Provenant de toutes les sources canadiennes	Provenant des É.-U. et d'autres sources étrangères	De toutes les sources
Provinces les plus favorisées	12.0—13.9		Ontario	Ontario	Ontario
	10.0—11.9				
	8.0— 9.9	Ontario		Québec	
	6.0— 7.9	Nouvelle-Écosse			
	4.0— 5.9				
	+2.0— 3.9	Alberta	Nouvelle-Écosse et Alberta		
Provinces les moins favorisées	.0± 1.9	Terre-Neuve Île du Prince-Édouard	Terre-Neuve Île du Prince-Édouard	Manitoba Terre-Neuve Île du Prince-Édouard Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve Île du Prince-Édouard Nouvelle-Écosse Québec Alberta Manitoba
	-2.0— 3.9	Manitoba Saskatchewan	Nouveau-Brunswick Manitoba Saskatchewan	Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick Saskatchewan
	4.0— 5.9	Colombie-Britannique	Québec Colombie-Britannique	Saskatchewan	
	6.0— 7.9	Québec		Alberta Colombie-Britannique	Colombie-Britannique

Il est évident que l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta reçoivent une plus forte proportion du total des subventions en provenance du gouvernement fédéral du Canada que celle que pourrait motiver la proportion des psychologues établis dans ces provinces.

L'Ontario reçoit même plus que sa part proportionnelle des subventions provenant de sources canadiennes autres que le gouvernement fédéral et de sources étrangères. Par contre, la Nouvelle-Écosse reçoit proportionnellement moins des sources canadiennes non-fédérales qu'elle ne reçoit du gouvernement fédéral, bien qu'elle reçoive proportionnellement plus de toutes les sources canadiennes qu'elle ne reçoit en provenance des États-Unis. La Nouvelle-Écosse et l'Alberta sont toutes les deux légèrement favorisées dans la répartition des sub-

ventions de source canadienne, mais il n'en va pas ainsi en ce qui concerne les subventions de source américaine; il en résulte donc qu'il n'existe pour elles aucun écart notable entre le pourcentage des subventions de toutes sources qu'elles reçoivent et le nombre de psychologues établis chez elles.

La situation est très différente au Québec. Cette province reçoit du gouvernement fédéral beaucoup moins que sa part proportionnelle; la situation est meilleure en ce qui concerne les subventions de source provinciale et des autres sources canadiennes; par contre, le Québec reçoit une proportion si élevée des subventions en provenance des États-Unis que, lorsqu'on considère le total des subventions que cette province reçoit, l'indice de disparité est pratiquement nul.

La Saskatchewan semble quelque peu défavorisée dans presque tous les domaines, comme c'est d'ailleurs le cas pour le Manitoba si l'on fait abstraction des subventions en provenance des États-Unis.

Quant à la Colombie-Britannique, cette province est nettement la plus défavorisée en proportion du nombre de ses psychologues. Elle reçoit des sources canadiennes une aide qui est proportionnellement très peu élevée et l'aide qui lui parvient des sources américaines est encore plus faible de sorte que, tout compte fait, c'est de toutes les provinces la plus désavantagée.

On trouvera au Tableau 26 la répartition en pourcentage des subventions reçues dans chaque province selon la source. Les chercheurs établis dans l'île

**Tableau 26—Répartition, en pourcentage, des subventions selon la province bénéficiaire et la source**

(Les calculs se fondent sur la valeur annuelle des subventions en cours)

	De source fédérale	De source provinciale	Provenant des universités	Provenant d'autres sources	Pourcentage de l'aide provenant de toutes les sources canadiennes	Pourcentage de l'aide provenant de sources étrangères (gouvernement fédéral des É.-U., à moins d'indication contraire)	Pourcentage total	Montant total dont bénéficie chaque province
T.-N.....	100.0	—	—	—	100.0	—	100.0	(\$4,000)
I.P.-É.....	—	—	—	—	—	100.0	100.0	(\$834) <sup>1</sup>
N.-É.....	80.6	3.1	2.5	3.2	89.4	10.6	100.0	(\$125,675)
N.-B.....	100.0	—	—	—	100.0	—	100.0	(\$4,000)
Qué.....	24.1	19.4	2.4	3.5	49.3	50.72	100.0	(\$546,787) <sup>2</sup>
Ont.....	36.4	23.2	2.3	3.4	65.3	34.8	100.0	(\$1,668,390) <sup>3</sup>
Man.....	26.5	6.5	2.4	0.0	35.4	64.6	100.0	(\$92,302)
Sask.....	70.4	21.1	0.0	8.5	100.0	—	100.0	(\$35,500)
Alb.....	55.3	29.9	2.7	1.5	89.4	10.43	100.0	(\$233,785)
C.-B.....	58.4	5.9	14.8	1.5	80.5	19.5	100.0	(\$102,424)

<sup>1</sup> D'une université américaine.

<sup>2</sup> Y compris \$4,000 provenant d'un autre pays étranger.

<sup>3</sup> Y compris \$300 d'une université des É.-U. et de quelques autres sources étrangères.

<sup>4</sup> Y compris \$200 d'une autre source étrangère.

du Prince-Édouard, au Manitoba, au Québec et en Ontario semblent dépendre dans une large mesure des subventions provenant des États-Unis, tandis que ceux qui sont établis dans les autres provinces reçoivent la plus grande partie de l'aide dont ils bénéficient de sources canadiennes, surtout du gouvernement fédéral. Dans l'Alberta, l'Ontario, la Saskatchewan et le Québec, un cinquième environ de l'aide financière que reçoivent les chercheurs provient de sources provinciales.

La Colombie-Britannique est la seule province où les fonds octroyés par les universités sont notables, bien qu'ils soient peu importants.

Pour mieux comprendre la répartition des subventions entre les provinces, il est utile d'examiner la proportion des directeurs de travaux de recherches par rapport au nombre total de psychologues dans chaque province. On constate au Tableau 27 que l'Alberta et, à un moindre degré, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario possèdent une très forte proportion de directeurs de recherches relativement au nombre de psychologues établis dans ces provinces tandis que le contraire se produit pour le Québec et la Saskatchewan. Si l'on compare la répartition de l'aide à la recherche avec la proportion des directeurs de recherches dans chaque province, le tableau change quelque peu.

En ce qui concerne les fonds provenant du gouvernement fédéral, le Québec ne semble plus défavorisé dès lors que l'on prend comme critère d'évaluation, non pas la proportion des psychologues, mais plutôt la proportion des directeurs de recherches établis dans cette province. Par contre, la Colombie-Britannique, où la proportion des directeurs de travaux de recherche correspond à la densité proportionnelle des psychologues, demeure désavantagée sur le plan des subventions. Quant à la Saskatchewan, où le nombre de directeurs de projets de recherche est faible, la situation s'en trouve améliorée. L'Ontario et la Nouvelle-Écosse, cependant, continuent toujours d'être favorisées, car la proportion des directeurs de recherches en regard du total des psychologues dans ces provinces demeure élevée. Par contre, la situation légèrement privilégiée de l'Alberta disparaît, malgré la forte proportion de directeurs de recherches par rapport au total des répondants, ce qui donne lieu de croire que les chercheurs dans cette province reçoivent en moyenne des subventions plus faibles que ce n'est le cas dans l'Ontario ou la Nouvelle-Écosse<sup>29</sup>.

Si l'on compare l'aide provenant de toutes les sources canadiennes avec la proportion des psychologues qui sont directeurs de recherches dans chaque province, l'Ontario demeure toujours en tête, mais la Nouvelle-Écosse et l'Alberta ne sont plus favorisées. Cependant, la situation du Québec se trouve un peu améliorée, tandis que celle de la Colombie-Britannique se détériore.

Si l'on compare la répartition des subventions en provenance des États-Unis et des autres pays étrangers et la répartition proportionnelle des directeurs de recherches par province, la comparaison est encore très favorable à l'Ontario et même encore davantage au Québec. Par contre, l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse sont défavorisées en ce qui concerne les subventions qui viennent de l'extérieur du Canada.

---

<sup>29</sup> Cette constatation est confirmée dans le Tableau A-6 de l'Appendice 4.

**Tableau 27—Répartition des répondants et des directeurs de travaux de recherche par province**

Province	Pourcentage de ceux qui ont répondu au questionnaire	Pourcentage des directeurs de recherches	Indice de disparité (le signe positif indique une situation favorable et le signe négatif une situation défavorable)
Terre-Neuve.....	0.3	0.8	+0.5
Île du Prince-Édouard.....	0.2	0.8	+0.6
Nouvelle-Écosse.....	3.2	5.6	+2.4
Nouveau-Brunswick.....	2.2	0.8	-1.4
Québec.....	19.2	13.2	-6.0
Ontario.....	46.5	48.8	+2.3
Manitoba.....	5.2	5.6	+0.4
Saskatchewan.....	4.7	1.2	-3.5
Alberta.....	8.8	13.6	+4.8
Colombie-Britannique.....	9.7	9.6	-0.1

Lorsqu'on la juge à la lumière de la proportion des psychologues qui dirigent des travaux de recherche plutôt qu'en fonction du nombre total des psychologues dans chaque province, la répartition des subventions de toutes sources paraît plus avantageuse à l'Ontario et au Québec qu'aux autres provinces, tandis que, en Colombie-Britannique, en Alberta et, à un moindre degré, au Manitoba, l'aide financière par directeur de recherches est la moins élevée.

Il va sans dire que la nature des projets de recherches ainsi que la compétence des directeurs de ces projets sont des facteurs qu'on ne saurait ignorer si l'on veut expliquer la répartition des subventions. Les différences que nous avons signalées plus haut entre les diverses provinces ne signifient nullement que ces facteurs sont de second ordre. Il convient donc de se demander quelles sont les raisons qui expliquent ces différences provinciales.

Certains ont suggéré que la situation exceptionnelle de l'Ontario et, dans une mesure différente, du Québec, est attribuable au fort pourcentage d'aide provenant des États-Unis (87 p. 100) accordée aux psychologues de ces deux provinces, où sont concentrés la plupart des psychologues venus des États-Unis. Cette explication est partiellement vraie, du moins en autant que l'aide financière des États-Unis apporte un appui considérable, surtout dans le Québec, aux travaux de recherche en psychologie. Mais la proportion de psychologues d'origine américaine est plus élevée dans l'Alberta que dans toute autre province canadienne, bien que la proportion de subventions américaines et de toutes les subventions dont bénéficie l'Alberta se situe au-dessous de la moyenne dans la plupart des autres provinces.

Une explication plus plausible de la situation très avantageuse de l'Ontario par rapport aux autres provinces est peut-être la concentration des universités

dans cette province (86.8 p. 100 des directeurs de recherches sont attachés aux universités) et la présence dans cette province d'organismes provinciaux dispensateurs de subventions pour fins de recherches.

Le nombre de psychologues dans l'Ontario (et dans le Québec) constitue peut-être un autre facteur propre à stimuler la recherche et la demande de subventions. On peut conclure que la présence dans une province de psychologues universitaires est un facteur qui contribue dans une large mesure à encourager la recherche. S'il en est ainsi, la possibilité d'une augmentation du nombre d'universitaires dans un avenir prochain donne lieu de croire que les demandes de subventions augmenteront probablement à un rythme encore plus rapide que l'augmentation prévue du personnel universitaire pouvait le laisser supposer (voir le chapitre 3). Nous croyons que les activités de recherche tendent à se multiplier rapidement dès lors qu'une université a atteint un certain niveau de développement. Une fois ce niveau atteint, les demandes de subventions pour fins de recherches augmentent en général par bonds. L'expérience semble indiquer que les choses se passent réellement ainsi: les départements de psychologie qui ne comptent que quelques membres ne semblent pas susciter pour la recherche autant d'intérêt que les départements plus importants, et cela pour des raisons assez évidentes.

## **2.12 Les demandes de subventions et l'octroi de subventions de 1961 à 1966**

Au cours de la période de 1961 à 1966, on estime que la demande de subventions pour la recherche en psychologie s'est élevée à environ 12 millions de dollars<sup>30</sup>; la somme d'un peu moins de 9 millions de dollars a été accordée. De cette somme, près de 5 millions provenaient de sources canadiennes, dont 3.5 millions du gouvernement fédéral et 4 millions environ de sources américaines (voir le Tableau A-6 à l'Appendice 4).

Au cours de la période de six ans que nous étudions, la valeur totale des subventions accordées a plus que quintuplé, passant de \$500,000 en 1961 à \$2,500,000 en 1966<sup>31</sup>. On indique au Graphique 9 le total des subventions demandées et les sommes accordées.

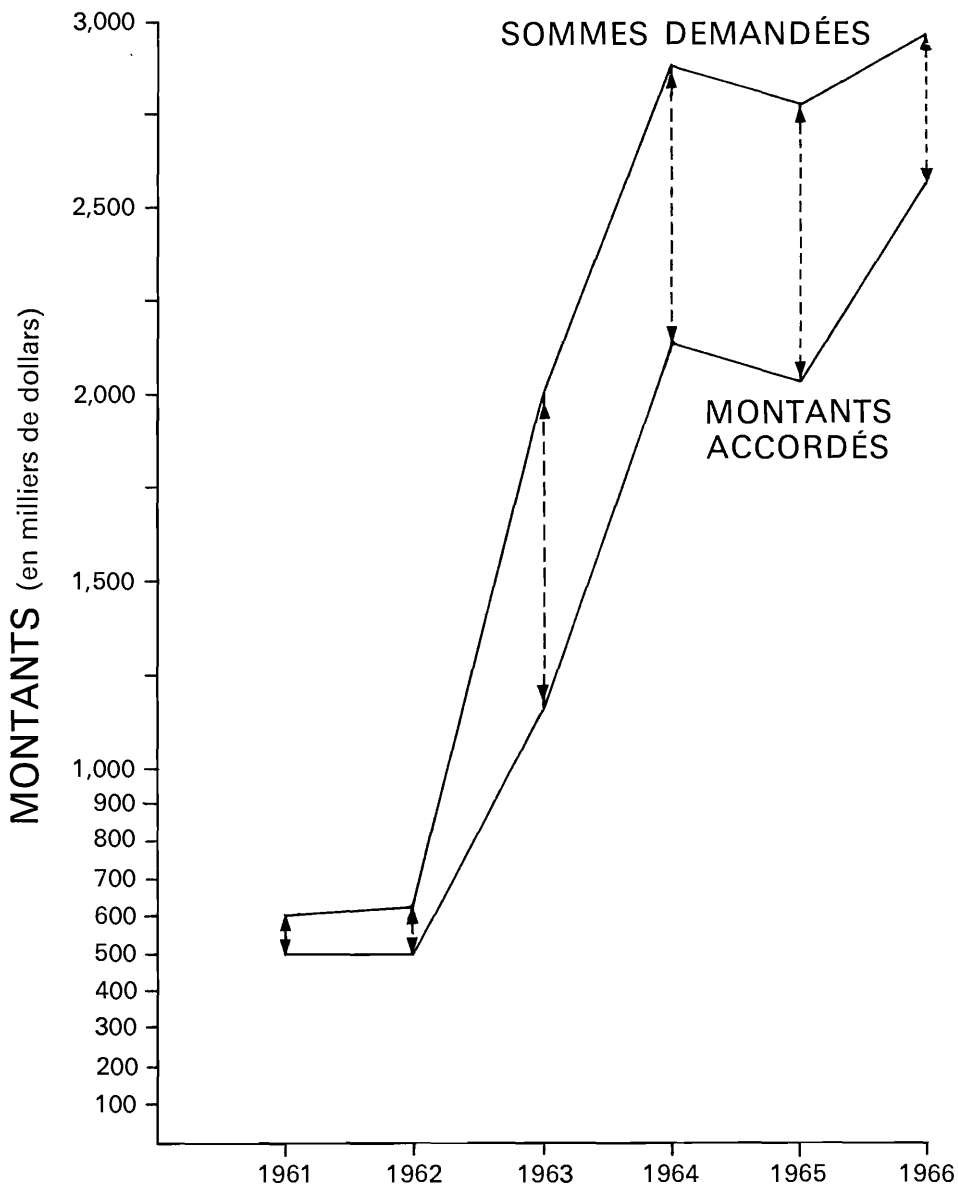
Outre l'augmentation très marquée dans le total des subventions demandées et accordées, le Graphique 9 révèle également l'apparition d'un écart considérable entre les demandes et les octrois de subventions à partir de 1963. L'augmentation prononcée des demandes de fonds de recherche (due à l'accroissement soudain du personnel universitaire et du nombre de chercheurs au Canada) n'a pas été prévue et l'augmentation appréciable des subventions accordées a été insuffisante pour répondre aux besoins. Au cours des trois années suivantes, cependant, l'augmentation considérable dans le montant des subventions accordées a ramené

---

<sup>30</sup> Cette estimation est bien modérée. Environ 20 p. 100 des chercheurs n'ont pas mentionné le montant des subventions demandées mais seulement le montant des subventions reçues. Dans ces cas, on a supposé que le montant de la subvention reçue était aussi le montant de la subvention demandée. Si l'on se fonde sur les réponses complètes pour établir un écart moyen entre les subventions demandées et les subventions accordées, le total corrigé des subventions demandées dépasse 13 millions de dollars.

<sup>31</sup> Étant donné que le montant accordé en 1962 était moindre que celui qui avait été octroyé en 1961, on peut dire que l'augmentation s'est produite au cours d'une période de cinq ans et non pas de 6 ans.





**SUBVENTIONS: SOMMES DEMANDÉES  
ET MONTANTS ACCORDÉS, 1961-1966**

**GRAPHIQUE 9**

ie rapport entre les octrois et les demandes à un niveau plus acceptable. On constate à l'examen du Graphique 10, où l'on indique séparément les subventions de provenance canadienne et de provenance américaine, que l'écart en 1963 était particulièrement prononcé entre les demandes et les octrois de source canadienne. Les subventions accordées de sources canadiennes n'ont pas atteint la moitié du montant demandé; en particulier, le montant accordé par les organismes fédéraux au Canada (soit \$346,000) excédait à peine le tiers du montant demandé (soit \$971,000).

Les subventions de sources gouvernementales des États-Unis ont contribué à améliorer la situation; en 1963, ces subventions avaient triplé en comparaison de 1962. En 1963 et en 1964, les sources gouvernementales des États-Unis ont fourni pour la recherche beaucoup plus que toutes les sources canadiennes réunies, soit deux fois plus que les organismes fédéraux du Canada. Cependant, le gouvernement canadien a doublé ses subventions en 1964 et a continué d'augmenter considérablement son aide au cours des deux années suivantes, comme l'ont fait du reste, les autres sources canadiennes, en même temps que les sources américaines diminuaient la leur. En conséquence, au cours des deux dernières années et pour la première fois au cours de la période à l'étude, l'aide à la recherche accordée par le Canada a dépassé considérablement l'aide provenant des États-Unis.

L'aide de provenance américaine demeure, cependant, un fait saillant dans le domaine du financement de la recherche en psychologie au Canada. En 1966, le gouvernement des États-Unis a contribué presque autant que les organismes du gouvernement fédéral du Canada (\$980,000 et \$1,055,000 respectivement), soit 38 p. 100 du total des subventions.

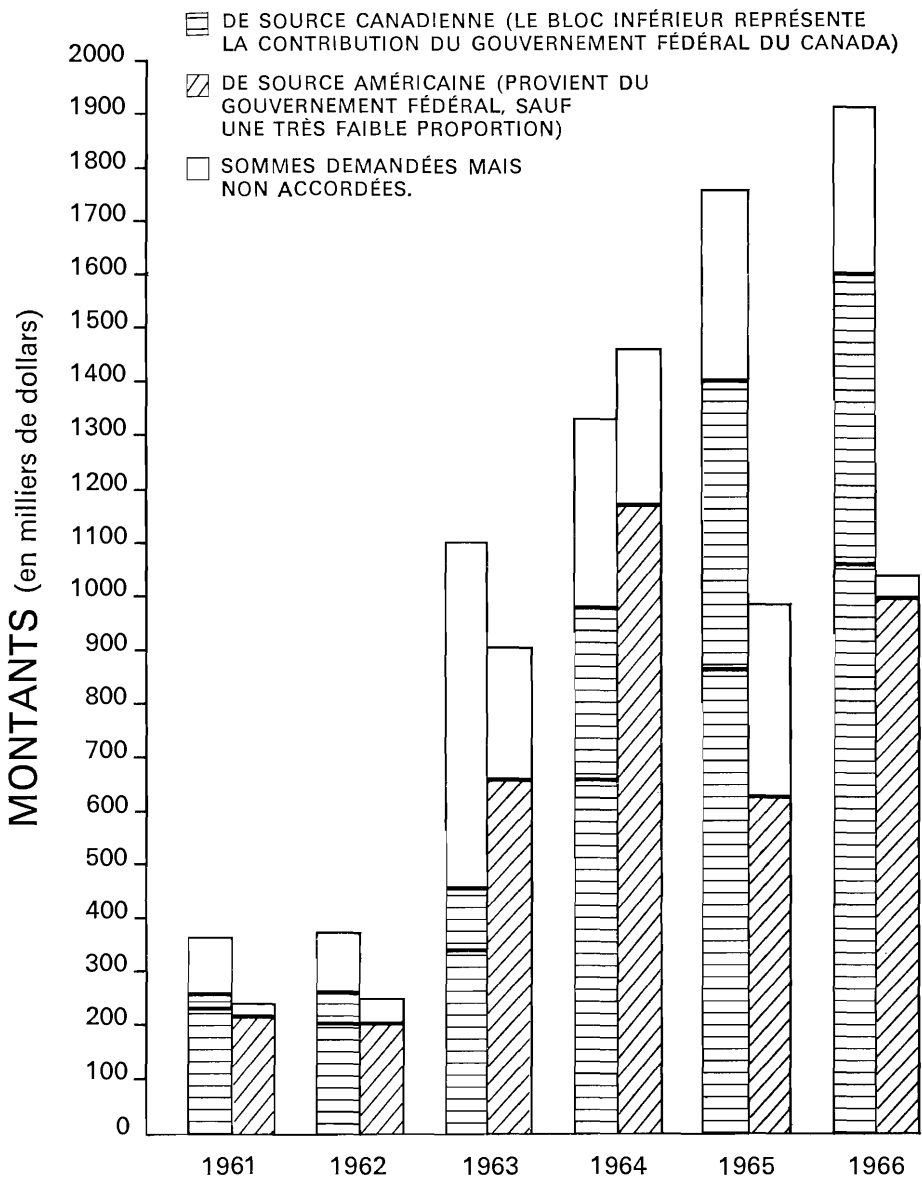
Si les subventions américaines diminuaient sensiblement, ce qui semble s'amorcer à l'heure actuelle, le fardeau supplémentaire qui serait jeté sur les épaules des donateurs canadiens s'accroîtrait considérablement. Ainsi, par exemple, le montant total des subventions demandées s'élevait à près de 3 millions de dollars, presque le double du montant de \$1,600,000 de provenance canadienne<sup>32</sup>.

Le Graphique 11 illustre le pourcentage du total des subventions provenant de sources canadiennes et du gouvernement des États-Unis depuis 1962. On note l'augmentation manifeste des subventions de sources canadiennes et la diminution de la contribution relative des États-Unis.

L'augmentation de l'aide accordée par le gouvernement fédéral du Canada pour la recherche en psychologie de 1956-1957 à 1966-1967 est confirmée si l'on se réfère à la «Liste des subventions du gouvernement fédéral accordées aux sciences sociales et aux sciences de l'homme» (non publiée) distribuée au mois de mars dernier par le Groupe de recherches sociales et humaines du Conseil de recherches pour la Défense. Ce document contient la liste des subventions et des bourses accordées pour fins de recherches en psychologie, en sociologie et en anthropologie. L'analyse des données présentées dans ce document révèle que l'aide totale versée par les organismes fédéraux pour promouvoir

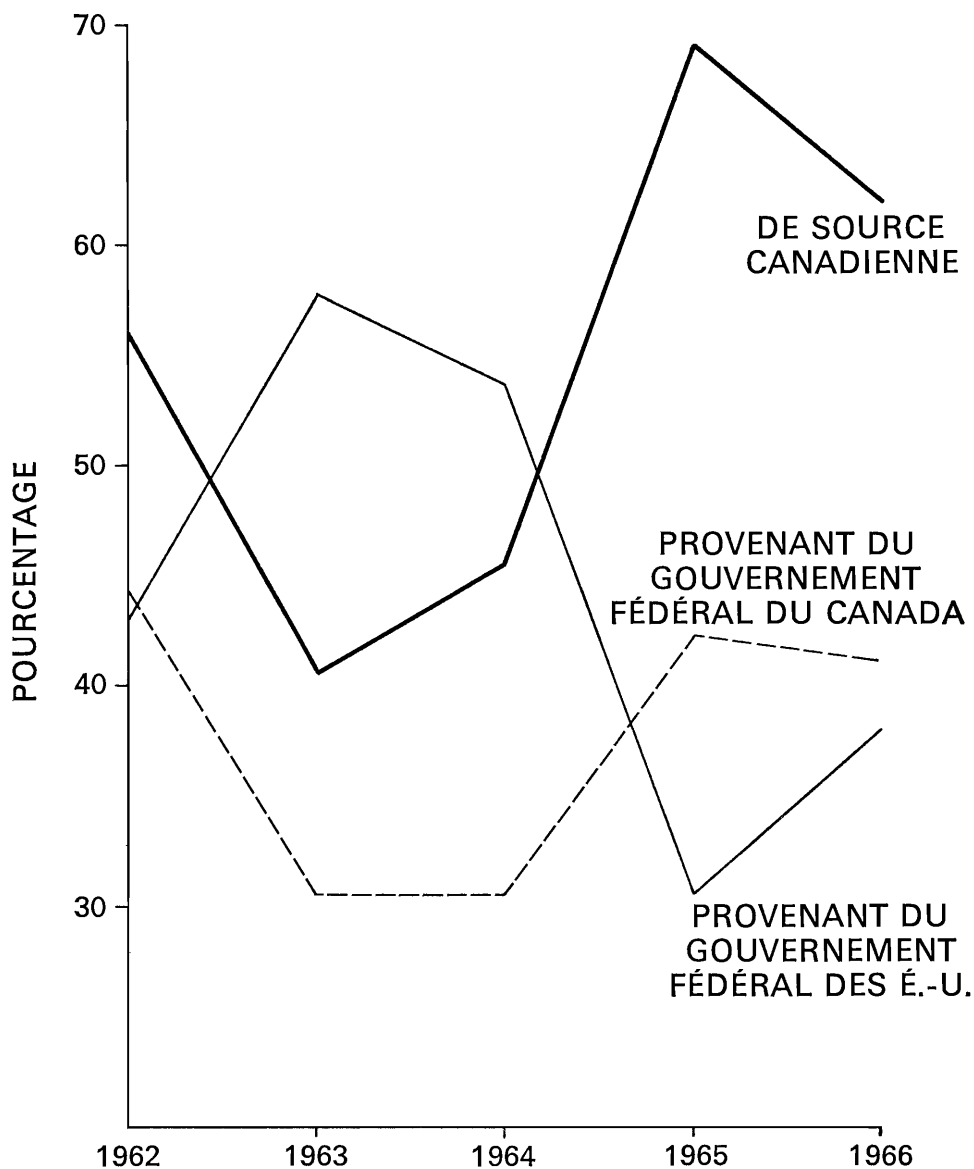
---

<sup>32</sup> Voir les notes de la section 2.12 au sujet de la sous-estimation du chiffre relatif aux demandes de subventions et la note 4 de la section 2.6 au sujet de la diminution des subventions américaines.



**SUBVENTIONS: SOMMES DEMANDÉES ET MONTANTS ACCORDÉS, 1961-1966, SELON LA SOURCE**

GRAPHIQUE 10



RÉPARTITION PROCENTUELLE  
DU TOTAL DES SUBVENTIONS  
PROVENANT DU CANADA ET  
DES ÉTATS-UNIS, 1962-1966

GRAPHIQUE 11

la recherche en psychologie a doublé entre 1957 et 1961 et qu'elle a plus que décuplé entre 1957 et 1967 passant d'environ \$100,000 en 1956-1957 à environ \$225,000 en 1960-1961 et à plus de \$1,200,000 en 1966-1967<sup>33</sup>.

Le montant total consacré à la recherche en psychologie, d'après le document en question, s'est chiffré à \$1,211,692 pour l'année en cours, dont \$728,268, soit un peu plus de 60 p. 100, a été fourni par le Conseil national de recherches. De 1960 à 1966, le Conseil national de recherches a plus que décuplé son aide à la recherche en psychologie (de \$83,665 en 1960-1961 à \$866,768 en 1966-1967)<sup>34</sup>. Les subventions accordées pour l'année courante se chiffraient à plus du double des subventions de l'année précédente, qui étaient elles-mêmes plus que le double des subventions pour 1964-1965. Comme nous l'avons noté plus haut, cette augmentation des subventions débuta en 1963, année où les demandes furent deux fois plus élevées que les octrois.

Les renseignements fournis par le document que nous venons de mentionner confirment les conclusions tirées des réponses à notre questionnaire sur le financement de la recherche, entre autres, celle à l'effet que l'aide à la recherche en psychologie au Canada a augmenté au même rythme que cette discipline s'est développée au cours de la dernière décennie. Nous étudierons cette croissance de plus près dans le Chapitre 3.

### 2.13 Observations générales

Les données présentées dans les sections précédentes ont toutes été tirées des réponses au questionnaire sur le financement de la recherche et sont, par conséquent, incomplètes en ce qui concerne l'estimation de la valeur totale de l'aide à la recherche en psychologie.

En 1966, on estime<sup>35</sup> qu'il y avait environ 300 directeurs de projets de recherches en psychologie au Canada. De ce nombre, 250 ont répondu au questionnaire et ont déclaré avoir bénéficié de subventions s'élevant à \$2,813,697 pour 1966-1967. De ce total, un montant de \$950,244 a été versé par les organismes mentionnés dans la liste du Conseil de recherches pour la Défense. Le montant correspondant mentionné dans la liste en question est \$1,211,692 ce qui indique que 21 p. 100 de ce total ne figure pas dans nos données.

En supposant que la marge d'erreur soit la même en ce qui concerne les autres sources de subventions, nous pouvons fixer à \$3,421,455 ou, en chiffres ronds, \$3,500,000, le total des subventions versées en 1966-1967.

La différence entre ce chiffre et le montant de \$2,800,000 mentionné dans la section précédente peut être attribuable à deux facteurs. Tout d'abord, il

---

<sup>33</sup> Les organismes mentionnés comme ayant accordé des subventions en 1956-1957 sont le ministère du Travail, le Conseil de recherches pour la Défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil national de recherches; pour 1960-1961, sont inclus les quatre mêmes organismes et le Conseil des Arts; pour 1966-1967, sont inclus les cinq organismes précédents et le bureau du Solliciteur général.

<sup>34</sup> Ces chiffres comprennent des bourses et des subventions d'équipement.

<sup>35</sup> Si l'on fonde l'estimation sur l'échantillon de ceux qui n'ont pas répondu au questionnaire (voir l'Appendice 3), on obtient le chiffre de 275. Par contre, si l'on utilise le nombre de subventions accordées (voir la liste du CRD, ci-haut) en regard du nombre de répondants qui ont révélé avoir reçu ces subventions, l'estimation s'élève à 325.

faut se rappeler que tous les directeurs de recherches n'ont pas répondu au questionnaire (plus précisément, 16.7 p. 100 d'entre eux n'ont pas répondu). En second lieu, en calculant la valeur annuelle des subventions d'après les valeurs déclarées (pour les subventions d'une durée de plus d'un an), nous avons supposé une répartition uniforme des versements pour la durée de chaque subvention (voir la section 2.6). Cependant, si le montant annuel accordé pour un projet de recherche donné tend à augmenter d'année en année (comme la liste du CRD ci-haut mentionnée le laisse supposer) au lieu de rester constant, cela peut expliquer l'écart de 4.9 p. 100 qui reste.

## Chapitre 3

### LA PSYCHOLOGIE DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES

Les données sur lesquelles se fonde le présent chapitre ont été fournies par les directeurs des 33 départements de psychologie des universités canadiennes qui offraient, en 1966, des cours conduisant au baccalauréat ou à des grades supérieurs<sup>1</sup>. Les données portent sur le nombre actuel d'étudiants et de professeurs, les prévisions relatives à l'inscription des étudiants et l'engagement des professeurs au cours de la prochaine décennie et certains autres renseignements se rapportant au financement de la recherche au cours des cinq ou dix prochaines années.

La conclusion générale qui se dégage est que la psychologie dans les universités subit actuellement une expansion phénoménale qui se poursuivra pendant plusieurs années au moins.

#### 3.1 Les étudiants en psychologie qui se préparent au baccalauréat

En 1966, les universités canadiennes ont accordé 1,337 baccalauréats en psychologie. Ce nombre est à peu près le double des baccalauréats décernés en 1961. On prédit une augmentation de 125 p. 100 pour 1971 et, pour 1976, une augmentation de 32 p. 100 par rapport à 1971. Pendant la décennie 1966-1976, on s'attend donc à ce que le nombre des baccalauréats accordés triplera.

Bien qu'ils ne nous aient pas toujours fourni des chiffres exacts, 31 des 33 directeurs de département ont répondu que la proportion du nombre total des étudiants inscrits en vue de l'obtention du baccalauréat en psychologie a augmenté au cours des dix dernières années. Un seul a répondu que cette proportion avait diminué.

#### 3.2 Les étudiants en psychologie qui se préparent à un grade supérieur au baccalauréat

Il y avait, en 1966, dans les départements de psychologie des universités canadiennes, 1,041 étudiants qui se préparaient à l'obtention de grades supérieurs, soit à peu près trois fois autant qu'en 1961. D'après les directeurs de département, ce nombre sera plus que doublé en 1971 et sera triplé en 1976. On trouvera au Tableau 28 les données citées par province et par université.

On constate que la plus forte concentration d'étudiants avancés se trouve dans l'Ontario, le Québec et l'Alberta. Environ la moitié du total (45.9 p. 100) se trouve dans l'Ontario, 22.9 p. 100 dans le Québec et 17 p. 100 dans l'Alberta. Les huit départements de psychologie qui comptent au moins 70 étudiants avancés

---

<sup>1</sup> Plus exactement, il y a 31 départements de psychologie et 2 départements de psychologie d'éducation.

**Tableau 28—Nombre d'étudiants en psychologie qui se préparent à un grade supérieur dans les universités canadiennes**

Province et université	Nombre actuel			Nombre prévu	
	1956	1961	1966	1971	1976
<i>Nouvelle-Écosse</i> : Acadia.....	1	1	0	10	20
Dalhousie.....	4	12	34	70	90
<i>Nouveau-Brunswick</i> : Nouveau-Brunswick.....	0	1	10	12	20
<i>Québec</i> : Laval.....	0	7	70	230	250
McGill.....	—	48	70	125	150
Montréal.....	10	18	80	140	150
Sherbrooke.....	0	8	18	60	70
<i>Ontario</i> : Carleton.....	0	0	24	50	50
Laurentienne.....	0	0	0	5	25
McMaster.....	0	0	38	38 <sup>1</sup>	38 <sup>1</sup>
Ottawa.....	50	75	95	150	200
Queen's.....	1	12	50	80	100
Toronto.....	60	54	47	125	150
Waterloo.....	0	0	93	225	250
Western Ontario.....	6	14	70	125	150
Windsor.....	2	20	38	100	150
York.....	0	0	23	100	150
<i>Manitoba</i> : Manitoba.....	4	7	40	95	100
<i>Saskatchewan</i> : Saskatchewan.....					
Regina.....	0	0	15	50	80
Saskatoon.....	2	8	9	25	35
<i>Alberta</i> : Calgary.....	0	0	14	60	60
Edmonton.....	0	30	79	130	150
Calgary (Ed.).....	0	0	6	75	200
Edmonton (Psy.).....	2	—	78	78 <sup>1</sup>	78 <sup>1</sup>
<i>Colombie-Britannique</i> : Colombie-Britannique.....	20	25	38	70	100
Simon Fraser.....	0	0	2	50	90
Victoria.....	0	0	0	25	30
<b>Total<sup>2</sup></b> .....	<b>162</b>	<b>340</b>	<b>1,041</b>	<b>2,303</b>	<b>2,936</b>

<sup>1</sup> Le nombre d'inscriptions en cours a servi d'estimation minimale dans le cas où aucune prévision ne nous a été fournie.

<sup>2</sup> Les universités Bishops, Brandon, Guelph, Memorial, Mount Allison et Sir George Williams ont déclaré qu'elles n'ont pas d'étudiants qui se préparent à obtenir des grades supérieurs en psychologie et qu'elles n'ont pas l'intention de décerner ces grades dans un avenir rapproché. Quant aux autres universités récemment établies, aucune d'entre elles ne décerne le baccalauréat avec spécialisation en psychologie.

(Laval, McGill, Montréal, Ottawa, Waterloo, Western Ontario et les deux départements de l'Université de l'Alberta à Edmonton) sont situés dans ces trois provinces et groupaient, en 1966, 61 p. 100 de tous les étudiants avancés.

En 1971, 16 des 27 départements apparaissant au Tableau 28 comptent recevoir 70 étudiants avancés ou davantage, la moyenne d'étudiants par département s'élevant de 38.5 en 1966 à 85.3 en 1971 et 108.7 en 1976. A moins de



l'apparition de nouvelles institutions de haut savoir ou de l'évolution imprévue des institutions existantes, l'Ontario continuera d'être le centre le plus important pour l'enseignement de la psychologie en vue des grades avancés, tandis que le Québec et l'Alberta continueront d'augmenter proportionnellement.

On présente au Tableau 29 la répartition par province de la population du pays et des étudiants (en chiffres absolus et en pourcentage) inscrits aux études graduées en psychologie; on indique également les changements qui sont susceptibles de se produire dans chaque province si les prévisions qui nous ont été fournies se réalisent.

**Tableau 29—Répartition, par province, des étudiants qui travaillent en vue de l'obtention d'un grade supérieur en psychologie**

Province	Pourcentage de la population du Canada dans chaque province	Répartition des étudiants inscrits aux cours gradués.					
		1965	1966	1970	1971	1975	1976
		Nombre		Nombre estimatif <sup>1</sup>		Nombre estimatif <sup>1</sup>	
Terre-Neuve.....	2.5	0	—	0	—	0	—
Île du Prince-Édouard.....	0.6	0	—	0	—	0	—
Nouvelle-Écosse.....	3.9	34	3.3	80	3.5	110	3.8
Nouveau-Brunswick.....	3.2	10	1.0	12	0.5	20	0.7
Québec.....	28.9	238	22.9	555	24.1	620	21.1
Ontario.....	34.4	478	45.9	998	43.3	1,263	43.0
Manitoba.....	4.9	40	3.8	95	4.1	100	3.4
Saskatchewan.....	4.9	24	2.3	75	3.3	115	3.9
Alberta.....	7.4	177	17.0	343	14.9	488	16.6
Colombie-Britannique.....	9.1	40	3.8	145	6.3	220	7.5
Total.....	100.0	1,041	100	2,303	100	2,936	100

<sup>1</sup> Selon les estimations fournies par les directeurs des départements de psychologie des universités.

La proportion des étudiants avancés qui poursuivent leurs études dans l'Ontario dépasse considérablement le pourcentage de la population du pays qui vit dans cette province. Bien que l'on prédise qu'elle diminuera légèrement au cours des dix prochaines années, cette proportion demeurera sans doute plus élevée que celle de la population ontarienne en regard de la population totale du Canada. On note les mêmes tendances dans l'Alberta. Quant aux autres provinces, le nombre relatif de leurs étudiants est inférieur au pourcentage de leur population en regard de la population du pays. Au cours de la prochaine décennie, il n'y a que la Colombie-Britannique et la Saskatchewan qui amélioreront leur situation de façon notable; mais elles n'atteindront pas un niveau proportionnel à leur population. Par contre, la situation en Nouvelle-Écosse s'améliorera légèrement et le nombre d'étudiants dans cette province sera proportionnel à la population vers 1975.

Il va sans dire que les comparaisons que nous venons d'établir sont hautement théoriques. L'hypothèse d'égalité des besoins dans les diverses provinces sous-jacente à ces comparaisons peut n'être pas valide du tout; de plus, les changements qui peuvent se produire dans la population de chaque province ont été ignorés.

Quoi qu'il en soit, même si l'on ne tient aucunement compte des perspectives d'augmentation de la population étudiante pour s'en tenir aux chiffres de 1965-1966, il est évident que l'Ontario et l'Alberta ont une plus forte proportion d'étudiants par rapport à leur population que toutes les autres provinces réunies.

Nous ne possédons aucune donnée exacte sur la proportion des étudiants avancés en psychologie qui sont originaires d'une province autre que celle dans laquelle ils poursuivent leurs études<sup>2</sup>. On estime, cependant, que le nombre de ces étudiants est passablement élevé. S'il en est ainsi, on peut considérer que l'apport de ces provinces à l'éducation des étudiants originaires des autres provinces constitue une dépense supplémentaire qui devrait normalement être remboursée soit directement par les provinces bénéficiaires, soit par l'entremise du gouvernement fédéral. Imposer des frais de scolarité plus élevés pour les étudiants de l'extérieur, comme la chose se pratique dans plusieurs universités d'État, aux États-Unis, serait une autre méthode de compenser les universités ou les gouvernements provinciaux qui les financent.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation de près de 300 p. 100 que l'on anticipe au cours de la prochaine décennie dans le nombre d'étudiants inscrits aux cours avancés en psychologie entraînera une augmentation importante des besoins financiers des étudiants et des institutions, ainsi qu'une expansion des programmes de recherches qui accompagne normalement l'expansion des institutions.

Le tableau 30 présente des renseignements sur la situation actuelle de 190 étudiants qui ont obtenu un grade supérieur en 1966. De ce nombre, 78, qui ont obtenu la maîtrise, continuent d'étudier en vue du doctorat et 4, qui ont obtenu

<sup>2</sup> Les questionnaires adressés aux étudiants n'ont suscité que 60 p. 100 de réponses, ce qui rend inutile toute analyse sérieuse des données.

**Tableau 30—Situation actuelle de 190 étudiants en psychologie qui ont obtenu un grade supérieur en 1966<sup>1</sup>**

Situation actuelle	Ont obtenu une maîtrise	Ont obtenu un doctorat	Total
Enseignement.....	13	27	40
Recherche.....	5	1	6
Travail clinique et consultation.....	39	12	51
Administration de tests.....	6	0	6
Ont un emploi.....	63	40	103
Poursuivent leurs études.....	78	4 <sup>2</sup>	82
Autres.....	3	2	5
Total.....	144	46	190

<sup>1</sup> Ces chiffres se fondent sur les réponses fournies par les directeurs des 13 départements de psychologie suivants: Alberta, Carleton, Dalhousie, McGill, McMaster, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, Toronto, Waterloo, Western Ontario, Windsor.

<sup>2</sup> Poursuivent des études post-doctorales.

le doctorat, poursuivent des études post-doctorales. On ignore où sont les 5 autres. Des 103 étudiants qui restent, les données indiquent que 44.7 p. 100 s'adonnent à l'enseignement ou à la recherche et 55.3 p. 100 occupent des postes qui relèvent de la prestation des services.

Les chiffres présentés au Tableau 30 ne diffèrent pas beaucoup de ceux que nous avons présentés au chapitre 2 et qui se rapportaient à tous les psychologues. Il semble, cependant, que l'enseignement et la recherche, par opposition à la prestation des services, attirent une proportion plus forte des nouveaux gradués que de leurs aînés. Comme au Chapitre 2, nous constatons ici que l'enseignement et la recherche constituent le choix le plus fréquent des détenteurs du doctorat (28 sur 46), tandis que ceux qui s'occupent de la prestation de services se recrutent surtout chez les titulaires de la maîtrise (45 sur 59).

Des 66 nouveaux titulaires de la maîtrise, 5 (soit 7.6 p. 100) travaillent maintenant aux États-Unis. Des 42 titulaires du doctorat, 12 (soit 28.5 p. 100) ont trouvé un emploi aux États-Unis et 1 est employé en Europe. Nous ne possédons aucun renseignement qui permettrait de déterminer si cette perte de plus d'un quart des nouveaux titulaires du doctorat au profit des États-Unis en 1966 s'est produite régulièrement dans le passé ou si la même chose risque de se produire à l'avenir.

### **3.3 Le personnel enseignant dans les départements de psychologie**

Selon les estimations fournies par les directeurs des départements de psychologie des universités canadiennes, l'augmentation prévue du nombre des étudiants inscrits aux cours conduisant au baccalauréat ou aux grades supérieurs en psychologie entre les années 1966 et 1976 sera accompagnée d'une augmentation semblable du personnel enseignant. On trouvera au Tableau 31 le nombre des professeurs de faculté pour les années 1965, 1966 et 1967, ainsi que des estimations se rapportant aux années 1971 et 1976.

L'on constatera de nouveau que les chiffres se rapportant à 1971 sont supérieurs au double de ceux de 1966 et que ceux de 1976 sont presque le triple de ceux de 1966<sup>3</sup>. En 1966, la moyenne des professeurs par département se chiffrait à 12.8, tandis que la moyenne prévue pour 1971 sera 26 et celle de 1976 sera 33.6.

Ces chiffres nous amènent à souligner deux conséquences en ce qui concerne le besoin d'aide financière pour la recherche. Tout d'abord, comme la grande majorité des directeurs de projets de recherches (86.8 p. 100) sont à l'emploi des universités, leur nombre estimatif constitue le meilleur indice des besoins financiers en matière de recherches futures. En second lieu, l'expansion prévue du nombre de psychologues dans les universités risque d'engendrer considérablement plus de recherches que ce que l'on peut prévoir en se fondant seulement sur les chiffres eux-mêmes. Nous avons déjà souligné ce problème au chapitre 2 et au début du chapitre 3; nous reviendrons sur cette question en exposant les besoins futurs d'aide à la recherche au chapitre 4.

---

<sup>3</sup> Treize directeurs de département ne nous ont fourni aucune estimation se rapportant à la période de dix ans, ce qui reflète leur prudence quand il s'agit de prédire l'expansion de leur département sur une trop longue période. Si c'est le cas, il en résulte que la diminution du taux de croissance entre 1971 et 1976 est exagérée et les estimations se rapportant à 1976 sont conservatrices.

**Tableau 31—Nombre de professeurs à temps complet (ou l'équivalent)  
dans les universités canadiennes<sup>1</sup>**

Université	Nombre			Nombre estimatif	
	1965	1966	1967	1971	1976
Terre-Neuve:					
Memorial.....	5	5	8	15	25
Nouvelle-Écosse:					
Acadia.....	3	3	4	6	10
Dalhousie.....	8	10	17	25	40
Nouveau-Brunswick:					
Mount Allison.....	3	3½	4	(8) <sup>2</sup>	(8)
Nouveau-Brunswick.....	5	6	8	(14)	(22)
Québec:					
Bishops.....	2	3	4	(8)	(8)
Laval.....	16	16	18	27	(27)
McGill.....	23	28	29	33	38
Montréal.....	25	30	33	(40)	(40)
Sherbrooke.....	11	11	18	65	70
Sir George Williams.....	15	15	(15)	(15)	(15)
Ontario:					
Carleton.....	10	12	17	23	27
Guelph.....	—	—	6	(6)	(6)
Laurentienne.....	4	5½	8½	14½	16½
McMaster.....	10	13	14	(24)	(24)
Ottawa.....	20	20	21	(21)	(21)
Queen's.....	11	16	18½	25	30
Toronto.....	24	28	31	40	50
Waterloo.....	17	21½	22	57	(65)
Western Ontario.....	17	22	26	38	50
Windsor.....	14	14	18	26	35
York.....	10	16	23	39	59
Manitoba:					
Brandon.....	3	4½	6	10	(10)
Manitoba.....	9	12	15	24	30
Saskatchewan:					
Regina.....	4½	6	9	20	32
Saskatoon.....	8½	9½	9½	18	(18)
Alberta:					
Calgary.....	8	10	13	26	49
Edmonton.....	16	20	24	38	50
Calgary (Ed.).....	8	10	13	26	49
Edmonton (Psy.).....	19	19	27	(40)	(40)
Colombie-Britannique:					
Colombie-Britannique.....	13	17	22	46	76
Simon Fraser.....	0	6	13	26	46
Victoria.....	6	8	11	17	24
<b>Total (33 départements).....</b>	<b>348</b>	<b>421</b>	<b>526</b>	<b>860</b>	<b>1,110</b>

<sup>1</sup> Les chiffres ont été arrondis.

<sup>2</sup> Les nombres entre parenthèses se rapportent à l'année la plus récente. L'on ne tient pas compte dans ce tableau des estimations annuelles détaillées que les directeurs de département nous ont fournies pour les années allant de 1968 à 1976.

On indique au Tableau 32 le nombre ainsi que la proportion des psychologues universitaires qui enseignent dans chaque province et, pour fins de comparaison, le pourcentage de tous les psychologues établis dans chaque province. Le Tableau 32 contient aussi des estimations se rapportant aux années 1970-1971 et 1975-1976.

**Tableau 32—Répartition, en nombre et en pourcentage, du personnel universitaire enseignant la psychologie dans chaque province**

Province	Pourcentage des psychologues dans chaque province	1965-1966		1970-1971		1975-1976	
		Nombre		Nombre estimatif <sup>1</sup>		Nombre estimatif <sup>1</sup>	
Terre-Neuve.....	0.4	5	1.2	15	1.8	25	2.3
Île du Prince-Édouard.....	0.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Nouvelle-Écosse.....	3.0	13	3.1	31	3.6	50	4.5
Nouveau-Brunswick.....	2.1	9½	2.3	22	2.6	30	2.7
Québec.....	23.0	103	24.5	188	21.9	198	17.8
Ontario.....	43.5	168	39.9	313½	36.4	383½	34.5
Manitoba.....	5.4	16½	3.9	34	3.9	40	3.6
Saskatchewan.....	4.5	15½	3.7	38	4.4	50	4.5
Alberta.....	8.1	59	14.0	130	15.1	188	16.9
Colombie-Britannique.....	9.8	31	7.4	89	10.3	146	13.2
Total.....	100	421	100	860	100	1,110	100

<sup>1</sup> Ces estimations ont été fournies par les directeurs de département.

A mesure que le nombre des psychologues universitaires augmentera dans les autres provinces, leur concentration (64 p. 100) dans l'Ontario et le Québec diminuera quelque peu, bien que l'Ontario, avec le Québec et l'Alberta, continuera d'abriter une plus forte proportion de professeurs de psychologie pour un certain temps.

On s'attend à ce que le nombre de professeurs de psychologie dans l'Ontario et le Québec double au cours de la prochaine décennie. Il se produira une augmentation proportionnellement beaucoup plus forte dans les autres provinces, par exemple, de l'ordre de 250 p. 100 au Manitoba, de 400 p. 100 en Nouvelle-Écosse et de 500 p. 100 à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique.

Où recrutera-t-on ce nombre considérable de professeurs, voilà une autre question. En 1963, Mandler<sup>4</sup> a estimé à 200 le besoin de professeurs additionnels dans les universités canadiennes au cours de la période 1963-1968. L'étude de Mandler a montré que 100 au plus de ces nouveaux professeurs pourraient être recrutés parmi les nouveaux titulaires d'un doctorat décerné par les universités canadiennes. En réalité, le personnel enseignant s'est accru à un rythme encore

<sup>4</sup> Mandler, G., *The Problem of Expansion and Research Financing in Canadian Departments of Psychology, 1963-1968*, rapport inédit, Conseil national de recherches, Ottawa, octobre 1963.

plus rapide que Mandler ne l'avait supposé, à tel point que la proportion des nouveaux professeurs que l'on peut espérer recruter parmi les détenteurs d'un grade supérieur décerné par les universités canadiennes est de beaucoup inférieur à 50 p. 100.

Les données dont nous disposons révèlent, par exemple, que l'augmentation du personnel enseignant des départements de psychologie des universités canadiennes s'est chiffrée à 105 entre les années 1965-1966 et 1966-1967 (voir le Tableau 30); au cours de la même période, le nombre de doctorats décernés par les universités canadiennes et dont le titulaire s'est lancé dans l'enseignement de la psychologie s'est chiffré à 27. Il convient d'espérer qu'avec le temps cet écart sera comblé, mais il est peu probable que cela se produise dans un avenir prochain. Il ne faut pas oublier que l'on ne peut affecter immédiatement les nouveaux titulaires d'un doctorat à la formation des futurs docteurs; cependant, l'affectation des premiers à des postes subalternes peut libérer les professeurs d'expérience et leur permettre de se consacrer à la formation des étudiants qui se préparent aux grades supérieurs.

### **3.4 Le rapport entre le nombre de professeurs et le nombre d'étudiants**

Quand on compare le nombre de professeurs de psychologie dans chaque université avec le nombre de baccalauréats accordés et le nombre d'étudiants inscrits aux grades supérieurs, on constate l'existence de différences considérables d'une institution<sup>5</sup> à l'autre. Si l'on tient compte des deux critères mentionnés, c'est le département de psychologie de l'Université de la Saskatchewan (Regina) qui est la plus fortunée (1: 0.8 pour les classes préparatoires au baccalauréat et 1:1 pour les classes préparatoires aux grades supérieurs). A l'autre extrême, on a l'Université de l'Alberta (Edmonton), où le rapport se chiffre à 1: 12.3 pour les classes conduisant au baccalauréat et à 1:4 pour les classes préparant aux grades supérieurs.

A mi-chemin entre ces deux extrêmes, on trouve l'Université de Montréal, McMaster et Queen's, où le rapport entre le nombre de professeurs et le nombre d'étudiants dans les classes préparatoires au baccalauréat varie entre 1:1.5 et 1:2.3 tandis qu'il varie entre 1:2.7 et 1:3.1 dans les classes de préparation aux grades supérieurs.

Les universités de Colombie-Britannique, du Nouveau Brunswick, de Toronto, et de Windsor sont caractérisées par un rapport relativement élevé de baccalauréats décernés par professeur (le rapport varie entre 5.5 et 6.5) et un rapport relativement faible d'étudiants en vue des grades supérieurs par professeur (le rapport varie entre 1.7 et 2.7).

C'est le contraire dans les universités Dalhousie, de Manitoba et Windsor: dans ces institutions, le rapport varie entre 0.5 et 1.4 étudiants en vue du baccalauréat pour chaque professeur et de 3.3 à 4.4 étudiants par professeur dans les cours supérieurs.

---

<sup>5</sup> Cette comparaison ne porte que sur les 14 universités qui acceptent à la fois des étudiants en vue du baccalauréat et des étudiants en vue des grades supérieurs et qui ont accordé des grades en psychologie depuis au moins 1961. Ces universités sont les suivantes: Alberta, Carleton, Dalhousie, Manitoba, Colombie-Britannique, McMaster, Montréal, Nouveau Brunswick, Queen's, Saskatchewan, Toronto, Western Ontario et Windsor.

La situation et les programmes d'études varient considérablement d'une université à l'autre et de telles comparaisons, dans bien des cas, peuvent induire en erreur. Quoi qu'il en soit, tous les chiffres que nous venons de citer n'infirmant pas l'hypothèse selon laquelle le milieu universitaire est tel que les relations entre les étudiants et les professeurs sont étroites et favorables au travail.

### 3.5 L'aide financière accordée aux étudiants inscrits aux cours supérieurs

On trouvera au Tableau 33 des données sur la source et les montants d'aide financière accordés aux étudiants inscrits aux cours supérieurs en psychologie et distribués par l'entremise des universités. Cette aide varie entre \$100 et \$5,000; la médiane se situe entre \$700 et \$1,800, selon la source. Environ 80 p. 100 des étudiants bénéficient actuellement de cette aide, bien que les montants en cause soient relativement peu élevés, et que 5 p. 100 seulement d'entre eux jouissent d'une exemption des frais de scolarité qui se chiffrent en moyenne à \$430.

**Tableau 33—Source et montant d'aide financière accordée aux étudiants inscrits aux cours supérieurs et distribuée par l'entremise des universités**

Source <sup>1</sup>	Nombre de bénéficiaires	En pourcentage de tous les bénéficiaires	Écart	Moyenne	Médiane
De sources provinciales.....	272	33.2	\$500-4,800	\$1,481	\$1,500
Allocations d'adjoints à la recherche.....	175	21.3	200-5,000	1,339	1,000
Bourses d'étude et de recherches versées par l'université.....	162	19.8	100-4,000	1,681	1,800
Emploi dans un organisme étranger à l'université.....	148	18.0	300-5,000	1,392	1,000
Autres.....	63	7.7	500-4,000	1,363	700
Total <sup>2</sup> .....	820	100.0	\$100-5,000	\$1,465	\$1,500

Pourcentage des étudiants qui sont bénéficiaires: 81.2 p. 100<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> A l'exclusion des bourses accordées directement aux étudiants à l'issue d'un concours. Par exemple, les subventions du Conseil national de recherches, du Conseil des Arts, de la Fondation Woodrow Wilson, etc.

<sup>2</sup> La moyenne des frais de scolarité versés par les élèves avancés, d'après les réponses au questionnaire, est de \$430. Il n'y a que 51 étudiants (soit 5 p. 100) qui ont été exemptés des frais de scolarité. Ce nombre ne figure pas au total.

<sup>3</sup> D'après les réponses fournies par les directeurs de département. D'après les données du Tableau 28 et du Tableau 33, le pourcentage serait de 78.8 p. 100.

Un tiers des bourses dont bénéficient les étudiants avancés en psychologie provient de sources provinciales dont le *Ontario Graduate Fellowship Program* est la principale. Cependant, la décision récente du gouvernement de l'Ontario visant à (1) diminuer son aide en instituant un système de contingentement et (2) interdire l'emploi de fonds provinciaux pour procurer des bourses aux étudiants inscrits aux cours avancés dans les universités de l'Ontario, peut avoir des répercussions considérables en ce qui concerne l'aide financière dans cette

province où se trouve la majorité des étudiants avancés. Cette décision porte, naturellement, sur tous les domaines d'études et non pas seulement sur la psychologie.

On indique au Tableau 34 les différents genres de tâches assignées aux étudiants inscrits aux cours avancés en retour de l'aide qu'ils reçoivent. Deux tiers des travaux imposés se rattachent directement à l'enseignement de la psychologie et un tiers environ à l'assistance à des travaux de recherche. Un nombre insignifiant de ces tâches sont étrangères aux fonctions universitaires elles-mêmes.

L'on peut supposer que tous les traitements provenant des subventions pour fins de recherche prennent la forme de traitements versés aux adjoints à la recherche; il n'y a que 10 p. 100 des tâches relevant de la recherche qui sont rémunérées autrement.

Près de 80 p. 100 de ceux qui reçoivent une telle aide sont dans l'obligation de travailler pour subvenir à leurs besoins; ils constituent 64 p. 100 de tous les étudiants inscrits aux cours avancés. L'on peut donc conclure que, bien que des sommes considérables soient affectées au financement de ceux qui poursuivent des études avancées, cette aide a sa contrepartie dans les services rendus par les étudiants avancés (plus de 7,000 heures-homme par année universitaire) et dans le paiement par ces derniers de frais de scolarité qui se chiffrent au quart de l'aide reçue.

**Tableau 34—Tâches accomplies par les étudiants inscrits aux cours avancés en échange de l'aide financière reçue**

Tâches	Nombre d'étudiants	En pourcentage du total
Enseignement.....	31	4.8
Animateurs de groupes de discussion.....	67	10.3
Animateurs de sections de laboratoire.....	51	7.8
Adjoints de laboratoire.....	81	12.5
Correction d'examens et autres travaux semblables.....	189	29.1
Adjoints à la recherche.....	203	31.2
Apprentissage dans un organisme non-universitaire.....	22	3.4
Cléricature dans un organisme non-universitaire.....	4	0.6
Autres travaux.....	2	0.3
<b>Total.....</b>	<b>650</b>	<b>100.0</b>

En pourcentage de tous les étudiants qui bénéficient d'une aide par l'entremise d'une université .....	79.3
En pourcentage de tous les étudiants inscrits aux cours avancés .....	64.3
Nombre moyen d'heures de travail par semaine .....	11
Nombre moyen de mois de travail par année .....	8

De plus, étant donné que le travail exigé de ces étudiants ne correspond pas toujours à leurs intérêts professionnels, l'aide reçue oblige sans doute les étudiants à prolonger la durée de leurs études et augmente en conséquence le coût de ces études. L'on peut en déduire qu'il vaudrait la peine d'examiner à fond toute la



question de l'aide financière aux étudiants avancés dans le but d'en estimer le coût, les bénéfices attendus ainsi que les effets sur tout le système d'éducation au niveau supérieur.

Les coûts de construction, d'équipement et de recrutement des professeurs au niveau supérieur au Canada sont assurément élevés et l'expansion des programmes à ce niveau face aux besoins croissants sera très coûteuse. Il faut se rappeler que l'expansion récente n'a pas été accomplie au détriment de la qualité et que pour la première fois, les départements de psychologie des universités canadiennes sont en mesure d'attirer un nombre considérable d'étudiants avancés de première qualité<sup>6</sup>.

Pendant, un certain nombre des meilleurs étudiants continuent d'être attirés en dehors du Canada, en particulier aux États-Unis. A moins que l'on ne puisse attirer ou retenir dans les institutions canadiennes la plupart des meilleurs étudiants, la qualité des programmes d'études avancées au pays commencera à se détériorer. Il serait très malheureux que la chose se produise pour une raison aussi peu importante que l'absence d'un programme adéquat d'aide financière aux étudiants.

Tout compte fait, sur le plan financier, les institutions américaines l'emportent nettement sur les institutions canadiennes en ce qui concerne l'attrait qu'elles exercent sur les meilleurs étudiants au niveau supérieur. Il n'y a aucun doute que l'aide plus modeste disponible au Canada trouvera preneurs et que les programmes d'expansion continueront à se concrétiser. Mais cette expansion serait boiteuse si elle se fondait uniquement sur les étudiants qui sont incapables de concourir ailleurs pour une aide plus attrayante.

Étant donné que l'aide accordée aux étudiants constitue un important facteur d'attraction qu'exercent les institutions canadiennes, le coût relatif d'une aide plus généreuse semble être relativement faible en comparaison du coût total d'établissement des programmes d'études supérieurs, surtout si l'on se souvient qu'une aide accrue peut faire toute la différence entre des programmes simplement satisfaisants et des programmes de première qualité.

### **3.6 Le recrutement du personnel enseignant**

On constate, à l'examen du Tableau 35, qu'en matière de recrutement des professeurs agrégés et titulaires, les universités canadiennes dépendent fortement des États-Unis<sup>7</sup>.

Le rapport entre le nombre de nominations et le nombre de refus indique que la proportion d'offres refusées est à peu près la même en ce qui concerne le recrutement au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, bien qu'en chiffres absolus le recrutement effectué aux États-Unis se soit heurté au plus

---

<sup>6</sup> Sans doute faut-il reconnaître que quelques institutions canadiennes ont depuis longtemps attiré un petit nombre d'étudiants. L'occasion se présente maintenant de fournir une formation universitaire de haute qualité à un nombre d'étudiants beaucoup plus considérable que par le passé.

<sup>7</sup> Il est évident que les psychologues qui ont reçu leur formation dans les universités canadiennes il y a plusieurs années sont déjà agrégés ou titulaires et que les nouveaux diplômés ne peuvent acquérir instantanément la maturité et l'expérience voulues pour assumer tout de suite les postes de commande.

grand nombre de refus. Règle générale, on n'entre en pourparlers avec les candidats que lorsque l'on considère qu'ils sont sérieusement intéressés à accepter un poste.

**Tableau 35—Recrutement des professeurs agrégés et titulaires au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni<sup>1</sup>**

	Pays d'origine des candidats			Total
	Canada	É.-U.	R.-U.	
Candidats interviewés.....	40	99	10	149
Candidats à qui on a offert un poste.....	25	66	9	100
Nombre de ceux qui ont accepté.....	8	23	3	34
Nombre de ceux qui ont refusé.....	17	43	6	66

Raisons motivant l'acceptation ou le refus d'après les souvenirs des directeurs de département.

Raison alléguée	Nombre d'acceptations où la raison citée favorisait le Canada	Nombre de refus où la raison citée défavorisait le Canada
	Nombre	Nombre
Traitement.....	29	11
Aide à la recherche.....	24	36
Facilités de recherche.....	15	15
Subventions de source étrangère.....	20	31
Autres avantages possibles.....	18	40

<sup>1</sup> Ces chiffres sont tirés des réponses fournies par les directeurs de département.

Le Tableau 35 présente quelques-unes des raisons qu'ont offertes les candidats pour motiver leur acceptation ou leur refus des offres qui leur étaient faites par les universités canadiennes. Il est évident que certaines conditions d'emploi qui sont acceptables pour certaines personnes peuvent être inacceptables pour d'autres. La question des subventions de source étrangère peut être interprétée de trois façons. L'on peut supposer que ceux qui ont souligné cette question pour motiver leur acceptation de l'offre qu'on leur faisait ne bénéficiaient pas présentement d'une telle subvention ou bien, s'ils en avaient une, elle était transférable ou allait être remplacée par une subvention équivalente de source canadienne.

D'après les réponses fournies, l'on peut supposer que les candidats qui ont accepté ou qui ont refusé les postes qu'on leur offrait appartiennent à deux groupes différents de psychologues. Ceux qui sont attirés vers le Canada par un traitement plus élevé, une aide plus généreuse à la recherche ou de meilleures conditions de recherche, viennent probablement d'institutions peu favorisées du point de vue financier, ou sont des personnes qui, pour une raison ou pour une

autre, n'ont pas été promues aux plus hauts rangs dans leur propre université, tandis que les personnes qui ont refusé un poste dans les mêmes conditions doivent appartenir à des institutions plus fortunées ou doivent déjà être employées dans des conditions plus satisfaisantes<sup>8</sup>. L'on doit hésiter à conclure que le Canada n'attire que les candidats moins compétents ou moins brillants et que ceux qui sont plus en demande ailleurs ne sont pas intéressés à venir au pays; cependant, il faudrait étudier cette question de plus près.

Il est bien évident que, étant donné que 66 p. 100 de ceux à qui on a offert un poste l'ont refusé, il y a lieu d'examiner avec soin les méthodes de recrutement et de procéder à une évaluation des institutions canadiennes. Évidemment, le taux d'acceptation varie d'une institution à l'autre, et c'est en étudiant ces cas que l'on pourra découvrir où se trouvent les difficultés.

Il convient de se reporter au Tableau 32, où l'on a présenté des estimations sur le nombre actuel des professeurs à temps complet et le nombre qui sera requis au cours des 10 prochaines années. Comme on l'a noté, ces estimations sont conservatrices, car certains directeurs de département n'ont pas osé compromettre les autorités administratives ou gouvernementales dont ils relèvent en citant le nombre de professeurs qu'ils désireraient ajouter à leur personnel enseignant au cours des années à venir. Quoi qu'il en soit, il faudra augmenter le personnel chaque année pendant plusieurs années et le taux de croissance ne diminuera qu'au début de la prochaine décennie. Pour effectuer le recrutement nécessaire et surtout pour combler les postes d'agrégés et de titulaires, compte tenu de la pénurie qui existe à l'heure actuelle, les directeurs de département devront faire preuve d'une grande habileté et disposer de moyens financiers adéquats. Sinon, il faudra se résoudre à (1) mettre un terme à l'expansion des facultés, ce qui est très improbable à la lumière de la demande croissante (à moins que les universités décident de ne pas satisfaire à cette demande) ou (2) combler les postes vacants en faisant appel à un personnel moins compétent, moins bien formé ou moins expérimenté, ce qui serait catastrophique, car la permanence dont jouissent les titulaires et parfois les agrégés aurait comme effet d'installer solidement en place des éléments médiocres et de compromettre pendant plusieurs décennies la possibilité d'établir une tradition d'excellence.

Les données du Tableau 36 confirment le fait qu'une forte proportion des professeurs des universités canadiennes, aux rangs inférieurs comme aux rangs supérieurs, sont d'origine étrangère (entre 39 et 44 p. 100). De ce nombre, la plupart viennent des États-Unis (25 p. 100 du total en 1965-1966, et 27 p. 100 en 1966-1967). Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, l'on peut s'attendre à ce que cette proportion augmente sensiblement chaque année et il est clair que les psychologues d'origine étrangère seront bientôt en majorité.

Il faut mettre le chauvinisme de côté et reconnaître qu'il n'existe aucun moyen de répondre au besoin croissant de professeurs sauf en recrutant à l'étranger. Il faut donc accentuer ce recrutement au moins pendant quelques années encore.

---

<sup>8</sup> Des 43 citoyens des États-Unis qui ont refusé des postes, 35 ont donné pour raison qu'ils bénéficiaient ailleurs de meilleures conditions de recherche, 33 ont mentionné une aide plus généreuse à la recherche, 29 ont déclaré qu'ils ne pourraient conserver à l'étranger une subvention dont ils jouissaient dans leur pays et 36 ont donné comme raison «d'autres avantages». Il n'y en a que 9 qui ont mentionné le traitement comme raison de leur refus.

Ce qui est inquiétant, c'est la situation précaire de la profession au Canada. Les psychologues américains hésitent à émigrer au Canada ou à s'y établir en permanence par crainte de perdre leur citoyenneté américaine ou pour des raisons de famille et parce que, à l'exemple d'ailleurs de la plupart des psychologues de nationalité canadienne et d'origine étrangère, ils ont tendance à considérer les États-Unis comme le foyer principal de leur profession en Amérique du Nord.

**Tableau 36—Nationalité des professeurs à temps complet dans les départements de psychologie des universités canadiennes**

Nationalité	1965-1966						1966-1967	
	Professeurs titulaires et professeurs agrégés		Professeurs adjoints et professeurs de rang inférieur		Tous professeurs		Tous professeurs	
	Nombre <sup>1</sup>	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Canada.....	116 (2)	59.5	139	62.6	255	61.1	279	55.7
États-Unis.....	49 (4)	25.1	56	25.2	105	25.2	136	27.1
Royaume-Uni.....	15 (1)	7.7	10	4.5	25	6.0	38	7.6
Autres pays.....	15 (2)	7.7	17	7.7	32	7.7	48	9.6
De nationalité étrangère.....	79 (7)	(40.5)	(83)	(37.4)	(162)	(38.9)	(222)	(44.3)
Total.....	195 (9)	100.0	222	100.0	417	100.0	501	100.0

<sup>1</sup> Y compris les chercheurs dont le nombre est indiqué entre parenthèses.

Les départements de psychologie au Canada ont très bien réussi jusqu'ici à attirer et à retenir un nombre assez considérable de psychologues d'origine étrangère. Cependant, tout changement de quelque importance dans le domaine économique, politique ou social pourrait avoir comme effet de renverser cette tendance et de décider un bon nombre de retourner dans leur pays d'origine ou, pour ce qui est des psychologues d'origine non américaine, de les décider à émigrer aux États-Unis, où sévit le même besoin aigu de psychologues qu'au Canada, surtout aux paliers supérieurs. La vulnérabilité du Canada ne se limite pas au domaine de la psychologie ou aux autres professions libérales. Cette situation est donc grave, car elle peut compromettre la vitalité même de la vie académique au pays. Il convient donc que l'on cherche à réaliser un plus haut degré d'autarcie en incitant les universités canadiennes à former des psychologues en plus grand nombre. Si nos calculs sont exacts, il s'écoulera au moins une génération avant que l'on atteigne ce résultat.

### 3.7 Les besoins des départements de psychologie en matière d'équipement et de conditions de recherche

On trouvera au Tableau 37 une comparaison entre les conditions matérielles disponibles et requises, selon les réponses fournies par les directeurs de département. On n'a pas essayé d'estimer en dollars le coût des installations et de l'appareillage, mais on a simplement utilisé un barème comprenant trois catégories (peu coûteux, coût modéré, très coûteux). Il est consolant de constater que la colonne des disponibilités, par opposition à la colonne des besoins, est bien remplie. Cet état de choses reflète sans doute les dépenses d'immobilisation des cinq ou dix dernières années et portent à croire qu'un certain nombre de départements de psychologie sont en mesure de répondre aux exigences de leur programme de cours avancés<sup>9</sup>. Le Tableau 37 révèle que l'expansion des départements de psychologie s'effectue selon le domaine d'intérêts propres à chaque département, ce qui tend à circonscrire les besoins. La répartition de l'outillage entre les différents domaines de spécialisation révèle la prédominance de la recherche en psychologie expérimentale, bien que l'on constate un besoin évident dans les domaines du comportement de l'enfant, de la psychologie clinique, de la psychologie de la personnalité et des études sociales.

**Tableau 37—Évaluation des conditions de recherche en psychologie dans les universités canadiennes selon les directeurs de département**

Disponibles			Équipement et installation dans les domaines suivants	Non disponibles		
Peu coûteux	Coût modéré	Très coûteux		Peu coûteux	Coût modéré	Très coûteux
5	10	9	Comportement des animaux.....	—	7	4
4	9	5	Comportement de l'enfant.....	3	6	4
4	10	5	Travail clinique.....	—	5	4
4	10	8	Ordinateurs.....	—	2	7
7	15	1	Comportement humain.....	1	7	4
2	8	13	Physiologie (Appareils enregistreurs).....	—	6	6
1	6	4	Psychopharmacologie (Biomédecine).....	1	2	7
9	14	6	Activité sensorielle.....	3	5	4
14	9	3	Psychologie sociale, personnalité.....	—	6	5

### 3.8 Observations générales

Les directeurs des départements de psychologie estiment que les inscriptions aux cours de psychologie dans les universités canadiennes se chiffrent à 10 p. 100 environ du total des inscriptions aux études sous-graduées. Ce chiffre laisse supposer que le fardeau d'enseignement des départements de psychologie est relativement élevé car il couvre bien davantage que les cours qui sont spécialement destinés aux étudiants qui se spécialisent en psychologie soit au niveau prépa-

<sup>9</sup> Les progrès constants en fait d'appareillage, de nouvelles techniques et de continuelles mises au point des anciennes techniques exigeront une amélioration constante de l'appareillage, non seulement dans le domaine de la psychophysologie et de la psychologie biomédicale, mais dans d'autres domaines également.

ratoire au baccalauréat, soit au niveau des cours supérieurs. Des 33 directeurs de département qui ont répondu au questionnaire, 32 ont déclaré que les inscriptions aux études sous-graduées sont à la hausse. L'expansion des départements doit donc répondre non seulement à l'augmentation, à tous les niveaux, du nombre d'étudiants qui se spécialisent en psychologie, mais aussi aux exigences de l'enseignement «périphérique».

Le fardeau typique d'enseignement d'un professeur, d'après les réponses au questionnaire, consiste en trois cours plus une moyenne de trois thèses à diriger et cinq heures par semaine environ de travail en comités ou autres tâches connexes. Un tel fardeau moyen apparaît excessif aux professeurs, surtout à ceux qui s'adonnent à la recherche et la question de la somme de travail devient un facteur important dans le recrutement des professeurs.

Environ 60 p. 100 des professeurs à temps complet s'occupent de recherches. Quelques-uns seulement de ces chercheurs reçoivent une partie de leur traitement à même des subventions de recherches, soit un montant total d'environ \$220,000. De plus, entre 15 et 20 p. 100 des psychologues universitaires reçoivent, de leur université, une rémunération de l'ordre de \$1,000 chacun en guise d'aide à la recherche effectuée l'été; un autre groupe d'environ 5 à 15 p. 100 reçoivent une rémunération d'été provenant de subventions pour fins de recherches.

Le secteur académique chez les psychologues est le sujet d'une expansion rapide et d'une évolution sous tous les rapports. Vu que le nombre des docteurs en psychologie est loin d'augmenter au même rythme que les facultés de psychologie (sans compter les besoins croissants de psychologues dans les divers autres secteurs de l'économie), les institutions canadiennes devront continuer, pendant au moins une génération, de dépendre des États-Unis et de certains autres pays pour recruter le nombre de docteurs en psychologie dont elles ont besoin. Comme il y a près de 40 p. 100 des professeurs des facultés de psychologie au Canada qui sont de nationalité étrangère et comme cette proportion ne cesse d'augmenter, il faut sans plus tarder songer à des moyens qui permettront aux institutions canadiennes de continuer d'attirer les psychologues étrangers dont les liens avec le Canada seront forcément toujours plus faibles que ceux de leurs collègues de nationalité canadienne. C'est cette infusion de talents étrangers qui a rendu possible l'expansion universitaire dont nous sommes témoins. Mais cette immigration a rendu les institutions canadiennes plus vulnérables. Contrairement à certains autres groupes scientifiques et professionnels, les psychologues ne se recrutent pas facilement ailleurs que sur le continent nord-américain. La nécessité de maintenir les institutions canadiennes sur un pied de concurrence avec les institutions américaines pour attirer et garder les psychologues américains dans les facultés de psychologie des universités canadiennes est peut-être la conclusion la plus claire qui se dégage des données qui ont été présentées dans cette étude.

## Chapitre 4

### LES BESOINS FUTURS EN MATIÈRE D'AIDE FINANCIÈRE À LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE

Dans le présent chapitre, nous allons tenter de déterminer les besoins futurs en matière d'aide financière à la recherche en nous fondant sur les données et les considérations qui ont été présentées dans les chapitres précédents.

La prédiction est, pour le moins, un art imprécis. Nous nous aventurons dans ce domaine uniquement pour nous décharger des obligations que nous avons acceptées en entreprenant cette étude, mais nous le faisons en réalisant pleinement que des facteurs inconnus et imprévus pourront modifier la situation de la recherche en psychologie au cours de la période à l'étude. Nous prendrons l'année académique ou l'exercice financier 1965-1966 comme année de base pour établir des projections pour l'année 1970-1971 et pour l'année 1975-1976.

#### 4.1 L'augmentation prévue du nombre de chercheurs

Le facteur principal qui influe sur les besoins financiers en matière de recherche est le nombre de directeurs de projets de recherche qui seront établis au Canada à l'avenir. D'autre part, c'est en se fondant sur le nombre de psychologues universitaires que l'on peut le plus facilement prédire le nombre de directeurs de recherches, étant donné que près de 90 p. 100 de ces derniers se recrutent dans ce groupe.

Pendant la période de cinq ans qui va de 1965-1966 à 1970-1971, on a prédit que le personnel enseignant des départements de psychologie doit doubler et, pour la décennie 1966-1976, même les prévisions *les plus modérées* permettent de prédire une augmentation de l'ordre de plus de 160 p. 100. En supposant que 90 p. 100 des psychologues universitaires dirigeront des projets de recherches, on s'attend à ce que le nombre de ces derniers augmente de 100 p. 100 au cours des cinq prochaines années et d'au moins 160 p. 100 au cours de la prochaine décade.

L'augmentation prévue du nombre des étudiants inscrits aux cours supérieurs pour la même période (100 p. 100 au cours des 5 prochaines années et 200 p. 100 pour les dix prochaines années) permet de supposer que, de ce chef, les effectifs de la profession doubleront au cours de la prochaine décade. Il semble improbable que le nombre des psychologues qui exercent leur profession en dehors des universités augmente plus lentement que le nombre de ceux qui sont employés dans les universités. En l'absence de tout exode massif de talents hors du pays et si le rythme actuel d'immigration de psychologues venant de l'étranger se maintient, tout indique qu'il se produira une augmentation importante de l'offre et de

la demande<sup>1</sup> des psychologues tant pour l'enseignement que dans le domaine de la prestation des services. A mesure que le nombre croissant de nouveaux titulaires du doctorat entrent dans la pratique de la profession, surtout s'ils se lancent dans la prestation des services, on peut s'attendre à une intensification de la recherche et à une augmentation du nombre de directeurs de travaux de recherches dans les divers domaines de la psychologie.

En résumé, d'après une estimation très modérée, le nombre des psychologues au Canada augmentera d'environ 100 p. 100 en cinq ans et d'au moins 160 p. 100 en dix ans. Ces estimations serviront à établir une prévision des besoins financiers en matière de recherches. Cependant, les considérations qui suivent donnent lieu de croire que ces estimations se situent peut-être en deçà de la réalité:

- a) Il y a lieu de croire que les prévisions des directeurs de département ont été excessivement conservatrices, surtout pour la période des dix prochaines années;
- b) c'est un fait que les prévisions des taux de croissance qui ont été effectuées au cours de la dernière décennie ont sous-estimé la croissance qui s'est effectivement matérialisée<sup>2</sup>;
- c) la proportion des psychologues universitaires qui dirigent des projets de recherches peut fort bien augmenter à mesure que leur nombre croît et que les découvertes dans le domaine de la psychologie se multiplient;
- d) la proportion des psychologues qui s'emploient à la prestation des services et qui s'adonnent à la recherche est susceptible d'augmenter par suite de la pression exercée par la profession et la demande émanant du public;
- e) l'augmentation constante du nombre des titulaires du doctorat (qu'ils sortent des universités canadiennes ou qu'ils viennent par la voie de l'immigration) augmentera nécessairement la proportion des chercheurs et des directeurs de recherches par rapport au total des psychologues.

A la lumière de ces considérations, il convient de majorer de 20 p. 100 les données se rapportant à 1970-1971, dans le but de corriger la sous-estimation possible du nombre de directeurs de recherche. Il faudra également majorer de 40 p. 100 les chiffres de 1975-1976 pour la même raison.

Si nous prenons comme point de départ le chiffre de \$3,370,000 au titre de subventions à la recherche en cours, en supposant que la valeur annuelle déclarée (soit \$2,810,000; voir à cet effet la section 2.13) ne représente que 80 p. 100 du total des subventions, nous obtenons un montant de \$6,740,000 pour 1970-1971 et de \$8,760,000 pour 1975-1976, soit des augmentations de l'ordre de 100 p. 100 et de 160 p. 100 respectivement. Ces montants deviennent \$7,410,000

---

<sup>1</sup> A titre d'indication, un relevé des besoins de main-d'œuvre professionnelle de l'Ontario (Berry, R. G., «Manpower needs in psychological services in Ontario, 1965-1970», *OPA Quarterly*, XVIII, Summer 1965, pp. 45-76) indique qu'il y avait récemment une pénurie de psychologues dans cette province, malgré le nombre plus considérable de ces derniers en proportion de la population.

<sup>2</sup> Ainsi, en 1962, on estimait qu'en 1970 le taux de recrutement des psychologues se chiffrerait à 50. Voir: Ferguson, G. A., «Financial Aspects of Psychological Research in Canada», *Canadian Psychologist*, 1962, 3a, pp. 80-87. Le recrutement a déjà dépassé ce nombre depuis deux ans. Voir aussi Mandler, 1963, *op. cit.*



et \$10,110,000 une fois qu'on a effectué la correction nécessaire en raison de la sous-estimation de l'augmentation prévue dans le nombre des directeurs de travaux de recherches. Ce sont donc ces chiffres corrigés sur lesquels les calculs ultérieurs se fonderont.

Cependant, avant de présenter les estimations relatives aux besoins prévus d'aide financière pour fins de recherche, il faut se pencher sur quelques autres facteurs susceptibles d'influer sur ces prévisions.

#### **4.2 Autres facteurs qui influent sur les prévisions en matière de financement de la recherche.**

Outre l'augmentation du nombre des chercheurs, plusieurs autres facteurs doivent être pris en considération dans le calcul des besoins financiers en matière de recherche dans cinq ou dix ans. Deux de ces facteurs sont la *montée continue des prix* et la *complexité croissante de l'équipement de recherche*.

En ce qui concerne le second facteur, nous avons supposé que la complexité croissante de l'équipement nécessaire à la recherche provoquerait une hausse quinquennale de 20 p. 100 du coût des ordinateurs et autres appareils servant à l'analyse des données. En conséquence, le montant estimatif de \$7,410,000 pour 1970-1971 est majoré à \$8,890,000, soit 20 p. 100, et le montant estimatif de \$10,110,000 pour 1975-1976 est majoré à \$14,150,000, soit 40 p. 100.

Il faut également tenir compte d'une hausse quinquennale possible de l'ordre de 25 p. 100 reflétant la dévalorisation du dollar ou de l'augmentation du coût de la vie. Cela signifie que le montant de \$8,890,000 pour l'année 1965-1966 devient \$11,110,000 aux prix de 1970-1971 et que le montant de \$14,150,000 est haussé à \$21,225,000 aux prix de 1975-1976.

Si l'on fait abstraction des autres facteurs possibles d'augmentation du coût de la recherche, l'on en vient à la conclusion que la recherche en psychologie nécessitera une aide financière se chiffrant à \$11,110,000 en 1970 et un montant de \$21,225,000 en 1975. Le caractère modéré de ces estimations est évident, surtout si l'on contemple l'augmentation qui s'est produite dans le passé. En effet, si l'on majore le montant d'aide financière accordé en 1960-1961 pour fin de recherches, en tenant compte de l'augmentation approximative de 60 p. 100 du personnel enseignant qui s'est concrétisée de 1960-1961 à 1965-1966, de la hausse de 20 p. 100 du coût de la recherche occasionnée par la complexité croissante de l'équipement et de la hausse des prix d'environ 25 p. 100, l'on en arrive à une estimation d'environ \$750,000 en guise d'aide financière à la recherche en psychologie en 1965-1966. Or, le montant d'aide financière en 1965-1966 avait atteint quatre fois ce chiffre.

#### **4.3 Les conséquences de la réduction probable de l'aide financière fournie par le gouvernement des États-Unis**

Il est important de souligner que les sources canadiennes de financement seront probablement appelées à fournir une très forte proportion des montants de plus de 11 millions et 21 millions de dollars qui seront requis respectivement dans cinq et dix ans. A l'heure actuelle, près d'un tiers de toute l'aide financière à la recherche provient de sources américaines. Or, des mesures récentes prises

aux États-Unis laissent prévoir que cette aide diminuera considérablement et rapidement dans un avenir prochain. On constate déjà que cette réduction a commencé à se produire. Étant donné que seule une proportion négligeable de l'aide actuellement accordée à la recherche provient de sources privées au Canada ou d'autres sources étrangères, il est clair que le fardeau tout entier de l'appui financier requis retombera sur les divers gouvernements canadiens. En conséquence, on peut s'attendre à ce que ces derniers, qui devraient normalement fournir près des deux tiers de l'aide requise en 1970, devront sans doute fournir les  $\frac{2}{3}$  du total<sup>3</sup>, soit \$9,260,000. Et, en 1975, les gouvernements canadiens se verront peut-être dans l'obligation d'octroyer le plein montant de \$21,225,000 qui sera alors requis.

Si les sources canadiennes d'aide, en particulier les organismes du gouvernement fédéral, ne sont pas prêtes à garantir le financement des travaux de recherche financés à l'heure actuelle au moyen de subventions de provenance américaine et si ces subventions disparaissent, le résultat pourra bien être la perte de plusieurs psychologues très compétents dont les recherches sont actuellement financées par le truchement de ces subventions<sup>4</sup>.

#### **4.4 Autres facteurs qui peuvent influencer sur les prévisions des besoins futurs en matière de financement de la recherche**

Nous avons mentionné précédemment que certains aspects des programmes de subventions du gouvernement fédéral rendent ces subventions moins désirables que celles qui proviennent d'autres sources. Par exemple, l'exclusion de toute rémunération directe accordée au chercheur sous la forme, disons, d'allocations de recherche au cours de l'été. Toutes autres choses étant égales, un aspect relativement attrayant des subventions versées par le gouvernement des États-Unis, en comparaison des subventions accordées par les gouvernements du Canada, est l'inclusion dans les premières d'une rémunération destinée au chercheur. Cette différence a joué un rôle important dans le recrutement du personnel universitaire (voir le Chapitre 3).

Il y a lieu de croire que le versement des honoraires d'été aux chercheurs sera de nouveau permis et que ces honoraires seront inclus dans les subventions canadiennes (ils sont déjà compris dans les subventions provenant de certaines sources canadiennes, comme la Société centrale d'hypothèques et de logement et le Conseil canadien des recherches urbaines et régionales) étant donné que les présidents d'universités semblent de moins en moins s'opposer à cette pratique. L'on peut s'attendre à ce que ce changement se produise au cours des cinq prochaines années et peut-être plus tôt.

Il faudrait donc tenir compte de ce développement dans les prévisions présentées plus haut en majorant de 15 p. 100 la prévision pour 1970-1971 et de 30 p. 100 la prévision pour 1975-1976.

<sup>3</sup> On a supposé que les subventions en provenance des États-Unis seraient réduites de moitié plutôt que complètement supprimées en 1970; en réalité, la réduction pourrait être plus considérable. Cependant, il est plus prudent de supposer que les subventions en provenance de cette source seront complètement éliminées à la fin de la période à l'étude.

<sup>4</sup> Le nombre de personnes en cause est peu considérable. Le tiers de l'aide totale qui provient des États-Unis est versé à moins de 15 p. 100 des directeurs de recherches; cependant, ces derniers jouissent d'une haute réputation et leur productivité est très élevée dans le domaine de la recherche, de sorte que leur départ, si l'aide à leurs travaux de recherche était supprimée, constituerait une perte hors de proportion avec leur nombre.

On peut également s'attendre à un changement au cours des cinq prochaines années en ce qui concerne les frais fixes de recherche. Les universités canadiennes ont jusqu'ici assumé le coût des locaux et de l'équipement, le salaire des adjoints, les honoraires des experts-conseil, les frais d'entretien, etc., ainsi que le traitement des chercheurs, mais les difficultés financières croissantes dans lesquelles les universités se trouvent et l'amélioration de techniques de comptabilité qu'elles utilisent font supposer qu'elles ne pourront ou ne voudront pas continuer d'assumer ces frais. A mesure que les travaux de recherches se multiplient dans les universités et que l'utilisation des installations universitaires devient plus intensive, les frais fixes augmenteront assurément et l'on devra, au cours de la période à l'étude, trouver des fonds suffisants pour les couvrir<sup>5</sup>.

Pour tenir adéquatement compte des frais fixes découlant de la recherche, il conviendrait de majorer de 20 p. 100 le coût total de la recherche en 1970-1971. En prenant pour acquis que l'importance de ce facteur augmentera nécessairement à un rythme accéléré, on en arrive à une majoration de l'ordre de 40 p. 100 en 1975-1976.

Un autre facteur qui est susceptible d'augmenter le coût de la recherche est la tendance grandissante à employer des techniciens à temps complet dans les travaux de recherche. Cette pratique, qui a été adoptée depuis longtemps en médecine et dans plusieurs autres disciplines scientifiques, commence seulement à s'introduire en psychologie en raison de l'augmentation du nombre, de l'ampleur et de la complexité des travaux de recherche. On a compris depuis longtemps que l'emploi de techniciens expérimentés peut améliorer considérablement l'efficacité de la recherche. Cependant, pour plusieurs raisons, les chercheurs dans les universités se sont sentis obligés d'employer (et ainsi subventionner) des étudiants avancés en qualité d'adjoints. Ces «mariages forcés» entre des chercheurs en quête de subventions et des étudiants en quête d'aide financière contribuent, dit-on, à la formation de ces derniers et sont souvent très avantageux aux deux parties en cause. Cependant, un nombre de plus en plus grand de chercheurs ont recours à des techniciens pour la poursuite des travaux de laboratoire et n'emploient des étudiants comme adjoints que si les fonds dont ils disposent le permettent.

Il semble raisonnable de supposer que cette tendance va se continuer et que l'on prenne l'habitude, dans les budgets de recherches, de distinguer entre la rémunération des techniciens et l'aide accordée aux adjoints recrutés parmi les étudiants. L'on peut concevoir que l'emploi de techniciens à temps complet aura comme effet d'accroître l'efficacité du travail de recherche et de réduire les coûts de la recherche. Mais il est à prévoir que les économies de temps ainsi réalisées seront employées à élargir les cadres de la recherche ainsi que la qualité des résultats. En conséquence, il y a lieu de majorer de 15 p. 100 les coûts de la recherche pour refléter l'emploi accru de techniciens de recherches en 1970-1971 et de 30 p. 100 pour la même raison en 1975-1976.

Bien que les rajustements que nous venons d'effectuer s'appliquent surtout à la recherche qui se fait dans les universités, on peut tout de même les généraliser

---

<sup>5</sup> Voir Bladen, V. W., Dugal, L.P. et autres, le *Financement de l'enseignement supérieur au Canada*, Association des universités et des collèges du Canada, Ottawa, 1965.

à la recherche qui se fait ailleurs. En effet, l'on découvre la même situation (emploi d'étudiants comme adjoints de recherche et emploi de techniciens spécialisés) en dehors des universités et, si l'expérience des États-Unis et du Royaume-Uni peut servir de guide, une partie de la recherche qui est effectuée par les institutions indépendantes réussira à être financée de l'extérieur.

Bien qu'il faudrait sans doute réduire de 10 à 15 p. 100 les estimations corrigées dont nous venons de parler, afin de tenir compte du fait que seulement 86.8 p. 100 des directeurs de recherches se trouvent dans les universités, nous n'effectuerons pas cette correction supplémentaire pour les raisons mentionnées plus haut.

Un autre facteur dont il faut tenir compte et qui a pour effet d'augmenter de 15 p. 100 et de 30 p. 100 respectivement les deux prévisions que nous avons faites est le fait que les universités, en plus de demander que les frais fixes et indirects découlant de la recherche soient inclus dans les subventions, commencent à réaliser l'importance de certains avantages qu'elles fournissent aux chercheurs et à réduire en conséquence les subventions indirectes qu'elles leur accordent sous la forme, par exemple, de service gratuit de téléphone, papeterie, frais de poste, services de bibliothèque et autres menus services que les chercheurs ont pris l'habitude de se procurer aux dépens des universités.

On présente au Tableau 38 un résumé de toutes les corrections apportées aux prévisions relatives au besoin d'aide financière à la recherche dans cinq et dix ans.

#### **4.5 Observations générales**

Il est difficile de déterminer si les prévisions de \$11,110,000 et de \$21,225,000 requis pour l'aide à la recherche en 1970 et 1975 présentées dans la section 4.2 sont plus exactes que les estimations de \$14,610,000 et de \$30,825,000 présentées dans la section précédente. Le choix dépend assurément du degré de réalisme des facteurs de correction utilisés. Ces corrections ont été effectuées afin de rendre les estimations aussi exactes que possible à la lumière des tendances qui sont perceptibles à l'heure actuelle.

Cependant, le fait qu'une proportion considérable des directeurs de travaux de recherche sont des immigrants introduit un autre élément d'incertitude. Si la tendance actuelle sur le plan de l'immigration se maintient ou vient à augmenter, le nombre prévu de directeurs de recherches dans cinq et dans dix ans pourrait bien sousestimer la réalité, malgré les rajustements effectués au Tableau 38. Si, au contraire, l'immigration cesse ou diminue sensiblement, ou si un nombre important d'immigrants quittent le pays, les estimations pourraient fort bien dépasser la réalité.

Le nombre des impondérables est si élevé que l'augmentation prévue de l'ordre de 300 p. 100 des besoins financiers des chercheurs au cours des cinq prochaines années et celle de 100 p. 100 au cours des cinq années suivantes pourraient se situer bien au-delà ou bien en deçà de la réalité.

Enfin, si les augmentations prévues semblent très élevées, il faut se rappeler les faits suivants: (1) au cours des cinq dernières années, l'aide financière à la recherche s'est accrue de 500 p. 100; (2) le taux de croissance de l'aide à la recherche a augmenté davantage aux États-Unis et au Royaume-Uni; (3) les

**Tableau 38—Prévisions relatives au coût de la recherche en psychologie**

1. Aide financière versée en 1965-1966: \$3,370,000

*Rajustements*

	1970-1971		1975-1976	
	En pourcentage	En millions de dollars	En pourcentage	En millions de dollars
2. Augmentation du nombre des directeurs de recherches <sup>1</sup> .....	100%	\$ 3.37	160%	\$ 5.39
<i>Base rajustée</i> .....		6.74		8.76
3. Correction pour sous-évaluation <sup>1</sup> .....	20%	.67	40%	1.35
<i>Base rajustée</i> .....		7.41		10.11
4. Correction pour la complexité accrue de l'équipement <sup>2</sup> .....	20%	1.48	40%	4.04
5. Inclusion des dépenses fixes de recherches <sup>1</sup> .....	20%	.67	40%	1.35
6. Inclusion d'une rémunération d'été aux directeurs de recherches <sup>2</sup> .....	15%	1.11	30%	3.03
7. Correction pour l'emploi accru de techniciens <sup>1</sup> ....	15%	.51	30%	1.01
8. Correction pour les subventions indirectes versées par les universités <sup>1</sup> .....	15%	.51	30%	1.01
<i>Total provisoire</i> .....		\$11.69		\$20.55
9. Correction pour l'augmentation des prix (en pourcentage du total provisoire).....	25%	2.92	50%	10.275
<b>Total</b> .....	<b>1970/71</b>	<b>\$14.61</b>	<b>1975/76</b>	<b>\$30.825</b>

<sup>1</sup> En pourcentage de l'aide actuellement versée.

<sup>2</sup> En pourcentage de la base rajustée.

chercheurs canadiens dans le domaine de la psychologie sont en général beaucoup moins généreusement subventionnés que leurs collègues des États-Unis; (4) la proportion de toutes les subventions octroyées à la recherche en psychologie est encore très faible au Canada; (5) les sources canadiennes d'aide financière auront dans le futur à faire face à un grand nombre de problèmes, y compris le retrait du moins partiel des subventions en provenance des États-Unis.

Les auteurs de la présente étude croient qu'il est essentiel, si l'on veut préserver la vitalité de la recherche en psychologie au Canada, que l'aide financière destinée à ce domaine continue d'augmenter à un taux assez élevé. Il serait également très désirable, pour assurer la stabilité de l'appui financier, qu'une proportion accrue de l'aide financière requise provienne de sources canadiennes.

## Chapitre 5

### SOMMAIRE ET CONCLUSIONS

Nous allons maintenant formuler quelques observations en guise de réponses aux questions que nous nous sommes posées au début de la présente étude.

Il existe au Canada 1,600 psychologues répartis d'une façon assez inégale parmi les diverses régions: peu nombreux dans le Québec, les provinces de l'Atlantique et les Territoires du Nord-Ouest, ils sont plus nombreux dans les provinces situées à l'ouest de l'Ontario et fortement concentrés dans l'Ontario. Mais, même dans cette dernière province, leur nombre en proportion de la population n'est pas aussi élevé qu'aux États-Unis.

Si on les compare aux autres hommes de science, les psychologues se caractérisent par un degré d'instruction plus élevé que la moyenne: 40 p. 100 détiennent un doctorat et 45 p. 100 sont titulaires d'une maîtrise. Aux États-Unis, 67 p. 100 des psychologues détiennent un doctorat. Malgré cette différence dans le niveau d'instruction des psychologues dans ces deux pays, l'on doit dire que les chercheurs et les universitaires au Canada sont sur un pied d'égalité avec leurs collègues des États-Unis.

Quant aux psychologues qui s'occupent de services cliniques et d'orientation, le niveau d'instruction est loin d'être le même au Canada et aux États-Unis. Le degré médian d'instruction, aux États-Unis, est le doctorat, tandis que seulement le quart de ces psychologues au Canada sont titulaires du doctorat.

Si le niveau d'instruction des psychologues établis au Canada est relevé, c'est grâce aux psychologues qui viennent de l'étranger; ces derniers constituent un cinquième du total. La plupart de ces immigrants possèdent le doctorat. La moitié des psychologues qui détiennent le doctorat sont employés par les universités, où plus de 80 p. 100 des psychologues universitaires détiennent le doctorat, tandis que moins d'un tiers de ceux qui sont à l'emploi des services de santé et de bien-être social détiennent ce grade. Les deux tiers des docteurs en psychologie s'adonnent à la recherche et 40 p. 100 d'entre eux dirigent des travaux indépendants de recherche et bénéficient de subventions. Moins de la moitié des titulaires d'un doctorat ont été formés au Canada; la moitié des docteurs qui s'occupent d'enseignement et de recherche ont été formés aux États-Unis.

Plus de la moitié des psychologues établis au Canada s'occupent de la prestation de services<sup>1</sup> et un tiers occupent des postes dans l'enseignement et la recherche. Le rapport entre ces deux groupes est d'environ 3 à 2. Les immigrants (citoyens des États-Unis pour la plupart) constituent un tiers du groupe qui s'adonne à l'enseignement et à la recherche. La plupart des immigrants sont arrivés au Canada au cours des quelques dernières années.

<sup>1</sup> La prestation de services comprend le travail clinique, l'orientation, la consultation, l'administration de tests ainsi que la gestion du personnel.

La moitié des psychologues au Canada font de la recherche et le quart dirigent des travaux de recherche (dont 300 sont directeurs de travaux indépendants et subventionnés et environ 100 dirigent des travaux financés par leur employeur). Environ 90 p. 100 des directeurs de recherches sont à l'emploi des universités; de plus, la moitié des psychologues attachés à une université dirigent des travaux de recherches.

La moitié des travaux de recherche s'effectuent dans le domaine de la psychologie expérimentale, la psychologie physiologique et la psychologie comparée, tandis que le quart s'effectuent en psychologie clinique. Le domaine de l'expérimentation reçoit la moitié des subventions de sources extérieures, tandis que les subventions provenant des employeurs sont destinées en majorité au domaine de la psychologie industrielle et de la psychologie de l'éducation. La psychologie clinique et les domaines connexes sont désavantagés sur le plan du financement de sources externes et internes, compte tenu du nombre de chercheurs dans ces domaines.

Parmi les 300 directeurs de travaux indépendants de recherches, 90 p. 100 détiennent un doctorat et 35 p. 100 sont des immigrants (venus surtout des États-Unis et, pour la plupart, formés aux États-Unis. Ces chercheurs reçoivent environ \$3,500,000 d'aide sous forme de subventions, dont un peu plus d'un tiers provient du gouvernement du Canada et un autre tiers du gouvernement des États-Unis. Les subventions aux psychologues établis au Canada versées par les gouvernements canadien et américain ont augmenté de 350 p. 100 au cours des cinq dernières années. Au cours de la même période, les subventions de toutes les sources canadiennes accordées à la recherche en psychologie ont quintuplé. Cependant, l'aide annuelle par psychologue au Canada n'est que \$835, ce qui est extrêmement inférieur au chiffre correspondant aux États-Unis (\$4,900). La valeur moyenne des subventions américaines versées aux psychologues établis au Canada est près de trois fois supérieure à celle des subventions octroyées par le gouvernement canadien (soit \$20,700 et \$7,100), ce qui reflète la pratique canadienne de n'inclure dans les subventions aucune compensation directe aux chercheurs et de ne compenser les institutions où se fait la recherche que pour une fraction minime des frais fixes, s'il y a lieu.

Outre les subventions au montant de \$3,500,000 dont nous venons de parler, un montant égal est fourni par les employeurs. Ce dernier montant est consacré surtout à la recherche appliquée (dans un rapport de 9 à 1), tandis que la plus grande partie du premier est destinée à la recherche pure (dans un rapport de 4 à 1). La recherche appliquée est plus généreusement subventionnée du point de vue de la valeur par octroi, bien que le nombre de travaux de recherche pure qui sont subventionnés est plus élevé. Le gouvernement du Canada et celui des États-Unis subventionnent la recherche pure au Canada beaucoup plus généreusement que la recherche appliquée (80 p. 100 contre 20 p. 100 des sommes octroyées). Une proportion de 90 p. 100 des subventions à la recherche pure provient des gouvernements du Canada et des États-Unis.

D'après nos estimations fondées sur les tendances récentes, il se produira une augmentation marquée du nombre de psychologues au Canada dans un avenir prochain. Le nombre des étudiants (plus de 1,000 en 1965-1966) qui se préparent

à l'obtention des grades supérieurs au Canada sera probablement doublé en 1970 et triplé en 1975. De même, le nombre des professeurs de psychologie dans les universités (plus de 400 en 1965-1966) sera *doublé* en 1970 et *triplé* en 1975. Malgré l'augmentation prévue des diplômés en psychologie, on estime que la demande de psychologues pour la prestation des services continuera à être plus forte que l'offre pendant plusieurs années encore<sup>2</sup>.

Le nombre de psychologues qui s'adonnent à la recherche *doublera* probablement entre 1965 et 1970 et *au moins triplera* de 1965 à 1975. Une estimation modérée des directeurs de recherches porte leur nombre à 600 en 1970 (le double du nombre de 1965-1966) et à 780 en 1975.

*Pour répondre aux besoins prévus, les fonds consacrés à la recherche, qui ont augmenté dans une proportion de 500 p. 100 au cours de la période de cinq ans qui a précédé la présente étude, devront augmenter dans une proportion de 300 p. 100 de 1965 à 1970 et de 100 p. 100 de 1970 à 1975 (voir le Tableau 38).* Si l'augmentation récente de la contribution relative des organismes du gouvernement canadien se continue, surtout à cause de la réduction probable des subventions en provenance des États-Unis, il faudra sans doute que le gouvernement du Canada fournisse 5/6 des fonds requis en 1970 et la totalité de l'aide requise en 1975.

L'analyse des données présentées dans cette étude a révélé l'existence de plusieurs problèmes dans le domaine de la psychologie au Canada:

- 1) la nécessité d'augmenter le rapport entre le nombre des psychologues et la population du pays;
- 2) la nécessité de garder les étudiants canadiens dans les universités canadiennes pour y obtenir un grade supérieur et d'attirer des étudiants de l'étranger en mettant sur pied des programmes d'études de haute qualité, dans l'espoir de les voir plus tard prendre un emploi au Canada;
- 3) l'avantage qu'il y aurait à rehausser le niveau d'instruction des psychologues qui s'occupent de la prestation des services et à leur faciliter la recherche;
- 4) le besoin constant de recruter des titulaires du doctorat à l'étranger, en particulier aux États-Unis;
- 5) la nécessité pour les universités canadiennes d'être concurrentielles sur le plan du financement de la recherche, la réduction du fardeau d'enseignement et certains autres facteurs;
- 6) le besoin constant d'un nombre de psychologues plus élevé que le nombre généralement disponible ce qui force environ 15 p. 100 des psychologues à accepter une occupation supplémentaire en plus de leur emploi principal;
- 7) les coûts inhérents à la sous-utilisation du personnel en ce qui concerne la prestation des services et à l'importance des tâches d'ordre administratif;

---

<sup>2</sup> Berry, R. G., 1965, *op. cit.*



- 8) la nécessité de préserver le rôle important que joue le gouvernement dans le financement de la recherche pure;
- 9) la nécessité d'améliorer les conditions et d'intensifier l'aide au groupe croissant de professeurs de psychologie et d'étudiants en psychologie, si l'on veut être en mesure de répondre adéquatement aux autres besoins.

# Appendices

## **APPENDICE 1**

Association canadienne des psychologues et ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Main-d'œuvre): Enquête sur les effectifs professionnels, 1966.

On peut se procurer la version anglaise ou la version française de ce document en s'adressant à l'Association canadienne des psychologues, 225 rue Lisgar, Ottawa.

## **APPENDICE 2**

On peut se procurer une copie du questionnaire qui a été adressé aux directeurs des départements de psychologie des universités canadiennes en écrivant à l'Association canadienne des psychologues.

## APPENDICE 3

### Méthode d'enquête

Au printemps de 1966, le questionnaire devant servir dans l'échantillon des effectifs professionnels en psychologie a été rédigé par le personnel du Service de recherches du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, sous la direction de M. Pankhurst et des auteurs de la présente étude et après consultation avec les membres du Comité de financement de la recherche de l'Association canadienne des psychologues.

Pendant la rédaction du questionnaire et son impression en anglais et en français, l'on s'efforça d'établir une liste complète des psychologues au Canada en s'inspirant de toutes les sources disponibles. L'Association canadienne des psychologues ainsi que diverses associations provinciales et régionales ont consenti à nous fournir la liste de leurs membres. L'*American Psychological Association* nous fit parvenir la liste de ses membres qui résident au Canada. Ces listes, ainsi que les listes provinciales des psychologues certifiés et celles des professeurs dans les facultés de psychologie des universités, (fournies par le Révérend R. C. Fehr), ont constitué la liste postale utilisée pour l'envoi du questionnaire.

L'on adressa à toutes les personnes figurant sur cette liste une carte postale bilingue et affranchie pour le retour, sur laquelle on les pria de confirmer l'exactitude de leur adresse postale et d'indiquer si elles désiraient recevoir le texte anglais ou le texte français du questionnaire. Les questionnaires furent expédiés au mois de juin\*.

Au cours de l'été, des efforts furent tentés en vue de corriger la liste initiale en y ajoutant des noms qui nous furent transmis par les dirigeants de divers organismes qui emploient des psychologues. L'on adressa des demandes de renseignements à un certain nombre d'organismes choisis qui pouvaient peut-être employer des psychologues et, à la suite de certaines réponses positives, l'on a poussé l'enquête plus loin dans certains types d'institutions. En général, l'on s'est adressé au bureau principal des organismes en question plutôt qu'à leurs succursales. Dans le cas des universités, l'on s'est adressé au secrétariat général et à d'autres départements dans le but de découvrir les psychologues qui sont rattachés à des départements autres que les départements de psychologie. Dans toutes ces démarches, l'on demandait d'identifier toute personne employée comme psychologue. De plus, l'on a annexé à chaque questionnaire une formule sur laquelle on demandait aux destinataires d'inscrire le nom et l'adresse de tous

---

\* Il eût été préférable d'expédier les questionnaires plus tôt afin d'atteindre les professeurs d'université et les étudiants avancés à un moment plus propice, mais la chose a été impossible. En conséquence, le pourcentage des professeurs qui ont répondu a été un peu inférieur à celui des autres groupes. Quant aux étudiants avancés, un si petit nombre d'entre eux ont répondu que l'analyse de leurs réponses s'est avérée inutile; en effet, on n'a reçu que 520 réponses, soit 57.5 p. 100, sur un total de 904 étudiants des classes avancées (désignés par les directeurs des départements de psychologie) à qui le questionnaire avait été adressé.

les psychologues qu'ils connaîtraient et dont les noms pourraient ne pas figurer sur la liste que nous avons établie en utilisant les registres des associations professionnelles et des universités.

L'on a pu ainsi ajouter 475 noms à la liste originale, qui comprenait déjà 1,845 noms. Il fallut ultérieurement éliminer plusieurs noms, à cause de duplication, parce que le destinataire du questionnaire était inconnu des autorités postales, parce que certains résidaient maintenant à l'étranger et parce que le destinataire déclarait n'être pas psychologue. Des questionnaires furent envoyés au cours de l'été à tous les psychologues dont les noms furent ajoutés à la liste initiale.

A plusieurs intervalles, l'on adressa des lettres de rappel à ceux qui n'avaient pas encore répondu et dont les noms nous étaient fournis par le Service de recherches du ministère fédéral de la Main-d'œuvre; au cours de la première semaine de septembre, l'on adressa un second questionnaire à ceux qui n'avaient pas répondu au premier appel.

C'est le D<sup>r</sup> Bélanger qui rédigea le texte français du questionnaire et qui s'occupa de la correspondance dans cette langue.

Les questionnaires portaient la mention «Confidentiel» et étaient accompagnés d'une enveloppe pour son retour adressée au ministère fédéral de l'Immigration et de la Citoyenneté (Main-d'œuvre) où, comme on l'avait assuré aux intéressés, leurs réponses seraient transcrites en code et transmises en toute anonymité à l'Université York pour être analysées. L'on a adopté cette manière de procéder pour assurer aux répondants que leur revenu et les autres renseignements personnels qu'on leur avait demandés ne seraient pas connus de leurs confrères dans la profession. Cette pratique se révéla très inefficace et retarda considérablement la compilation et le traitement des données.

Une fois traduites en code, les données furent enregistrées sur des cartes perforées, vérifiées et compilées au *Computer Sciences Centre* de l'Université York; vers la mi-octobre, on prépara un rapport préliminaire qui fut soumis au Secrétariat des sciences au mois de novembre 1966. L'on fit subir le même traitement aux réponses tardives et l'on rédigea un rapport final qui fut présenté au mois de juin 1967. Le présent rapport est une révision du rapport de juin, et un rapport supplémentaire (seconde partie) fut présenté au mois de juillet 1967.

Le Comité du financement de la recherche de l'Association canadienne des psychologues s'est réuni au mois de décembre 1966 dans le but de discuter le rapport préliminaire et les membres présents entreprirent d'améliorer ce rapport. Ainsi, le D<sup>r</sup> Myers fit parvenir un second questionnaire, assez court, aux directeurs des départements de psychologie pour leur demander des renseignements supplémentaires et pour vérifier l'exactitude de certaines données tirées des réponses aux questionnaires qui leur avaient été envoyés par la poste au cours du printemps précédent. Le D<sup>r</sup> Myers rédigea un rapport basé sur ces nouvelles données. M. Boyd entreprit la tâche de comparer les données contenues dans le rapport préliminaire avec les données disponibles aux États-Unis et M. Berry établit une comparaison avec des données sur les psychologues de l'Ontario qu'il avait recueillies en 1965. D'autre part, le D<sup>r</sup> Agnew procéda à un échantillon téléphonique

de ceux qui n'avaient pas répondu au questionnaire pour s'assurer que ces personnes avaient été insérées à bon droit dans notre liste et évaluer les biais possibles de l'échantillon initial; l'échantillon téléphonique, qui portait sur 10 p. 100 des psychologues, permit de conclure à l'absence de tout biais notable. Le D<sup>r</sup> Bélanger procéda de son côté à un échantillon des non-répondants du Québec et il en vint à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de formuler des réserves au sujet des conclusions du rapport préliminaire.

L'on n'a pas tenu compte, dans la présente étude, des données tirées des réponses des étudiants avancés, en raison du taux peu élevé des réponses et parce que la plupart des renseignements importants sur ce groupe avaient déjà été transmis par les directeurs des départements de psychologie. L'on fit subir un sort identique aux renseignements se rapportant aux psychologues résidant à l'étranger et à ceux concernant le groupe inactif composé de psychologues à leur retraite et de psychologues du sexe féminin devenues maîtresses de maison; ces renseignements étaient insuffisants pour permettre de tirer des conclusions pertinentes dans le cadre du rapport. Ces deux derniers groupes n'incluaient qu'un petit nombre de psychologues dont les caractéristiques ne sont sans doute pas typiques si l'on en juge par le maintien de leur adhésion aux associations professionnelles canadiennes.

En conséquence, le rapport se fonde sur les réponses de 1,323 psychologues, ce qui constitue un taux de réponses de 82.8 p. 100 sur un total de 1,598 psychologues établis au Canada. Le pourcentage de réponse est donc très satisfaisant.

L'on trouvera à la seconde partie de la présente étude les points de vue particuliers que certains membres du Comité du financement de la recherche de l'Association canadienne des psychologues ont tenu à exprimer.

## APPENDICE 4

### Tableaux supplémentaires

**Tableau A—1 États américains et provinces canadiennes, groupés d'après le rapport entre le nombre de psychologues et la population**

Nombre de psychologues par 100,000 de population	Provinces et territoires du Canada (D'après le Tableau 1)	États et territoires des États-Unis <sup>1</sup>
0.0-2.9	Terre-Neuve, Île du Prince-Édouard et Yukon	Arkansas, Puerto Rico, South Carolina
3.0-5.9	Nouveau-Brunswick	Alabama, Alaska, Georgia, Idaho, Kentucky, Louisiana, Mississippi, Montana, Oklahoma, South Dakota, West Virginia
6.0-8.9	Nouvelle-Écosse, Québec, Saskatchewan, Colombie-Britannique	Florida, Indiana, Maine, Missouri, New Hampshire, New Mexico, North Carolina, North Dakota, Tennessee, Texas, Virginia
9.11	Ontario, Manitoba, Alberta	Hawaii, Iowa, Michigan, Nebraska, Nevada, Ohio, Rhode Island, Vermont, Washington, Wisconsin, Wyoming
12-14		Arizona, Illinois, Kansas, Minnesota, New Jersey, Oregon, Pennsylvania, Utah
15-17		Colorado, Connecticut, Maryland
18-20		California, Delaware, Massachusetts
24.0-27.9		New York
94.4		District of Columbia

<sup>1</sup> Les chiffres se rapportant au nombre des psychologues aux États-Unis sont tirés du répertoire de l'APA pour l'année 1966. Les chiffres de la population sont tirés du recensement de 1965 (gracieusement fournis par le consulat des États-Unis à Toronto).

*Remarque.* Dans la section 1.3 de la présente étude, l'on a fait remarquer que les chiffres de l'APA ne portaient que sur 80 p. 100 des psychologues des États-Unis. Conséquemment, le nombre de psychologues par 100,000 de population est réellement beaucoup plus élevé que le tableau ci-haut ne l'indique.



**Tableau A—2 Occupation principale des psychologues et pays où ils ont poursuivi leurs études en vue du doctorat**

Occupation principale	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total	Pourcentage des psychologues formés au Canada	Pourcentage des psychologues formés à l'étranger
Travail clinique.....	29	15	3	4	51	56.9	43.1
Orientation.....	11	8	0	2	21	52.4	47.0
Consultation.....	12	5	2	0	19	63.2	36.8
Analyse des données (programmeurs).....	1	0	0	1	2	50.0	50.0
Administration de tests.....	32	4	6	5	47	68.1	31.9
Gestion du personnel.....	7	7	0	0	14	50.0	50.0
Recherche.....	38	51	11	5	105	36.2	63.8
Enseignement (Psychologie).....	66	77	19	6	168	39.3	60.7
Enseignement (Autres matières).....	6	10	1	2	19	31.6	68.4
Rédaction de textes scientifiques.....	0	3	1	0	4	0.0	100.0
Administration.....	80	40	6	1	127	63.0	47.0
Autres occupations.....	5	0	0	0	5	100.0	0.0
N'ont pas répondu.....	44	27	6	10	87	50.6	49.4
<b>Total.....</b>	<b>311</b>	<b>247</b>	<b>55</b>	<b>36</b>	<b>649</b>	<b>58.9</b>	<b>41.1</b>
<b>Pourcentage.....</b>	<b>47.9</b>	<b>38.1</b>	<b>8.5</b>	<b>5.5</b>	<b>100.0</b>		

**Tableau A—3 Valeur totale des subventions en cours pour l'année 1966: sommes accordées dans chaque domaine de spécialisation**

Domaine de spécialisation	Nombre de subventions	Valeur totale des subventions
<i>Psychologie clinique</i>		
Problèmes de comportement.....	5	32,341
Hygiène mentale communautaire.....	1	1,250
Crime et délinquance.....	2	5,000
Psychopathologie expérimentale.....	13	104,796
Déficience mentale.....	3	7,347
Tests objectifs.....	1	8,000
Pathologie du langage.....	2	14,547
Autres.....	8	51,170
<i>Orientation</i>		
Rééducation.....	1	14,250
Orientation professionnelle.....	1	4,150
<i>Psychologie du développement</i>		
Enfance et adolescence.....	11	154,035
Première enfance.....	7	40,969
Maturité et vieillesse.....	3	44,500
Autres.....	2	6,889
<i>Psychologie de l'éducation</i>		
Mesures en éducation.....	5	23,300
Enseignement microgradué.....	1	7,000
Enseignement scolaire.....	7	35,424
Enseignement spécial.....	1	76,667
Personnel enseignant.....	2	9,000
Autres.....	1	6,000
<i>Psychologie de l'industrie et du personnel</i>		
Formation et perfectionnement des employés et des cadres.....	1	12,000
Moral et attitudes des employés.....	4	104,300
Analyse des tâches et classification des emplois.....	1	1,000
Recherches sur la commercialisation et la publicité.....	1	35,000
Problèmes humains en organisation.....	2	65,000
Recrutement, sélection et placement.....	1	1,700
Recherches et formation en sécurité.....	1	4,000
<i>Personnalité</i>		
Développement.....	1	3,000
Mesures.....	2	14,900
Personnalité et apprentissage.....	2	6,200
Personnalité et perception.....	1	1,000
Autres.....	1	800
<i>Psychologie scolaire</i>		
Psychologie scolaire.....	1	4,000

**Tableau A—3 Valeur totale des subventions en cours pour l'année 1966: sommes accordées dans chaque domaine de spécialisation—(suite)**

Domaine de spécialisation	Nombre de subventions	Valeur totale des subventions
<i>Psychologie sociale</i>		
Attitudes.....	6	31,230
Déficience culturelle.....	2	40,830
Culture et personnalité.....	2	11,100
Interaction des groupes.....	8	47,025
Perception sociale.....	4	5,300
Communication symbolique.....	1	37,000
Autres.....	9	71,889
<i>Problèmes sociaux, perturbations sociales</i>		
Criminologie.....	2	11,700
Pauvreté et dépendance.....	1	18,000
Conflits sociaux et accommodements.....	1	1,500
Autres.....	1	10,000
<i>Psychologie expérimentale, comparée et physiologique</i>		
Comportement des animaux.....	10	90,041
Apprentissage chez les animaux.....	27	249,680
Conception et évaluation des appareils.....	2	19,303
Audition.....	3	21,630
Fonctions autonomes.....	1	27,220
Fonction du système nerveux central (SNC).....	29	186,480
Recherches en communications et théorie de l'information.....	3	13,900
Électroencéphalographie.....	5	164,167
Apprentissage chez l'homme.....	32	134,818
Motivation.....	13	156,955
Habilités motrices.....	3	15,200
Perception.....	30	253,438
Psychophysique.....	8	33,590
Activités sensorielles.....	6	114,550
Processus symboliques, solution de problèmes.....	5	20,750
Vision.....	5	16,000
Autres.....	9	147,702
<i>Psychométrie</i>		
Analyse factorielle.....	2	7,010
Construction et validation de tests.....	2	10,360
Théorie des tests et analyse des échelles.....	1	1,200
<i>Statistique</i> .....	2	3,100
<i>Pharmacologie</i>		
Psychopharmacologie.....	7	75,074
<i>Psycholinguistique</i> .....	1	5,000
<i>Psychologie (autres spécialités)</i> .....	2	9,656
<i>Psychologie interdisciplinaire</i> .....	3	72,000
<i>Disciplines autres que la psychologie</i> .....	1	650
<i>Spécialités non classifiées</i> .....	10	150,000

**Tableau A—4 Niveau d'instruction des psychologues selon l'occupation principale**

Occupation principale	Doc-torat	Étu-des pré-doc-torates	Maî-trise	Titu-laires d'un grade supérieur	Étu-diants en vue d'un grade supérieur	Bache-liers	N'ont pas répon-du	Total
Travail clinique.....	39	12	46	(97)	5	3	0	105
Orientation.....	12	9	48	(69)	10	5	0	84
Consultation.....	15	4	15	(34)	—	—	1	35
Analyse des données (programmeurs).....	1	1	5	(7)	—	—	0	7
Administration de tests.....	28	19	126	(173)	17	25	0	215
Gestion du personnel.....	13	1	16	(30)	2	5	0	37
Recherche.....	95	10	25	(130)	4	14	0	148
Enseignement (Psychologie).....	152	16	26	(194)	6	—	1	201
Enseignement (Autres matières).....	14	5	9	(28)	4	3	0	35
Rédaction de textes scientifiques.....	4	—	3	(7)	—	—	1	8
Administration.....	87	20	57	(164)	10	15	1	190
Autres occupations.....	3	2	7	(12)	1	12	1	26
N'ont pas répondu.....	64	23	98	(185)	14	28	5	232
<b>Total.....</b>	<b>527</b>	<b>122</b>	<b>481</b>	<b>(1,130)</b>	<b>73</b>	<b>110</b>	<b>10</b>	<b>1,323</b>

**Tableau A—5 Répartition par province de la valeur annuelle des subventions en cours**

Province	De sources canadiennes				Total pour le Canada	États-Unis	Grand Total
	Gouvernement fédéral	Gouvernements provinciaux	Univer-sités	Autres sources			
Terre-Neuve.....	\$ 4,000	\$ —	\$ —	\$ —	\$ 4,000	\$ —	\$ 4,000
Île du Prince-Édouard	—	—	—	—	—	834	834
Nouvelle-Écosse.....	101,245	3,950	3,120	4,000	112,315	13,360	125,675
Nouveau-Brunswick..	4,000	—	—	—	4,000	—	4,000
Québec.....	131,870	105,893	13,000	18,900	269,663	277,124	546,787
Ontario.....	606,912	386,275	38,925	56,293	1,088,405	597,985	1,668,390
Manitoba.....	24,435	6,000	2,200	—	32,635	59,667	92,302
Saskatchewan.....	25,000	7,500	—	3,000	35,500	—	35,500
Alberta.....	129,385	69,850	6,350	3,500	209,085	24,700	233,785
Colombie-Britannique.....	59,779	6,000	15,145	1,500	82,424	20,000	102,424
Yukon/T.N.-O.....	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total.....</b>	<b>\$1,086,626</b>	<b>\$585,468</b>	<b>\$78,740</b>	<b>\$87,193</b>	<b>\$1,838,027</b>	<b>\$975,670<sup>1</sup></b>	<b>\$2,813,697</b>

<sup>1</sup> Cette somme provient du gouvernement fédéral des États-Unis, sauf \$4,500 environ.

**Tableau A—6 Répartition des subventions, par province, en regard du nombre de psychologues et du nombre de directeurs de recherches dans chaque province**  
(Les chiffres sont fondés sur la valeur annuelle des subventions en cours pour l'année 1966)

Province	Valeur annuelle des subventions		Subvention moyenne par psychologue		Subvention moyenne par directeur de recherches		
	Gouvernement fédéral du Canada	Autres sources	Gouvernement fédéral du Canada	Autres sources	Nombre de directeurs de recherches	Gouvernement fédéral du Canada	Autres sources
	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Terre-Neuve.....	4,000	4,000	1,000	1,000	2	2,000	2,000
Île du Prince-Édouard....	—	834	—	278	2	—	417
Nouvelle-Écosse.....	101,245	125,675	2,411	2,992	14	7,232	8,977
Nouveau-Brunswick.....	4,000	4,000	138	138	2	2,000	2,000
Québec.....	131,870	546,787	519	2,153	33	3,996	16,569
Ontario.....	606,912	1,668,390	987	2,713	122	4,975	13,675
Manitoba.....	24,435	92,302	354	1,338	14	1,745	6,593
Saskatchewan.....	25,000	35,500	403	573	3	8,333	11,833
Alberta.....	129,385	233,785	1,106	1,998	34	3,805	6,876
Colombie-Britannique....	59,779	102,424	467	800	24	2,491	4,268

Tableau A—7 Subventions à la recherche en psychologie: montants demandés et sommes accordées (1961-1966)

(En milliers de dollars)

	1961		1962		1963		1964		1965		1966		1961	1966
	Montants demandés	Sommes accordées	Montants demandés	Sommes accordées	Montants demandés	Sommes accordées	Montants demandés	Sommes accordées	Montants demandés	Sommes accordées	Montants demandés	Sommes accordées	Montants demandés	Sommes accordées
<i>De sources canadiennes</i>														
Gouvernement fédéral.....	327	235	308	212	971	346	900	655	1149	866	1,277	1,055	4,932	3,369
Gouvernements provinciaux....	19	19	48	33	68	56	280	188	432	381	481	431	1,328	1,108
Universités.....	6	5	6	6	18	17	19	12	60	43	56	44	165	127
Autres sources.....	13	5	14	13	44	38	126	119	120	105	97	70	414	350
Total (sources canadiennes)....	365	264	376	264	1,101	457	1,325	974	1,761	1,395	1,911	1,600	6,839	4,954
En pourcentage du total (toutes sources).....	60.1	53.8	59.4	55.7	54.4	40.3	47.5	45.3	63.6	68.2	64.8	61.9	58.1	55.8
<i>De sources américaines</i>														
Gouvernement fédéral.....	234	219	249	202	898	654	1,440	1,154	971	617	1,028	980	4,820	3,826
Autres sources.....	5	5	5	5	8	8	18	16	5	5	3	1	44	40
Total (sources américaines).....	239	224	254	207	906	662	1,458	1,170	976	622	1,031	981	4,864	3,866
En pourcentage du total (toutes sources).....	39.4	45.6	40.1	43.7	44.7	58.3	52.2	54.4	35.2	30.4	35.0	37.9	41.3	43.5
Autres sources étrangères.....	3	3	3	3	18	16	8	7	34	28	7	4	73	61
En pourcentage du total (toutes sources).....	0.5	0.6	0.5	0.6	0.9	1.4	0.3	0.3	1.2	1.4	0.2	0.2	0.6	0.7
Total (toutes sources).....	607	491	633	474	2,025	1,135	2,791	2,151	2,771	2,045	2,949	2,585	11,776	8,881
Pourcentage.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

## Seconde Partie

### COMMENTAIRES SUGGÉRÉS PAR LA PRÉSENTE ÉTUDE ET SE RAPPORTANT À CERTAINS DOMAINES DE LA PSYCHOLOGIE

*Commentaires préparés par*

Mortimer H. APPLEY, Ph.D., professeur de psychologie et doyen de la Faculté des études supérieures, Université York.

David BÉLANGER, Ph.D., professeur et directeur de l'Institut de psychologie, Université de Montréal.

Daniel E. BERLYNE, Ph.D., professeur de psychologie, Université de Toronto.

Raymond G. BERRY, M.A., conseiller en psychologie, Division de la santé mentale, Ministère de la Santé de l'Ontario.

John B. BOYD, M.A., directeur, Service de recherches sur le personnel, Commission hydroélectrique de l'Ontario.

Kurt DANZIGER, Ph.D., professeur et directeur suppléant, Département de psychologie, Université York.

R. S. MACARTHUR, Ph.D., professeur de psychologie de l'éducation, Université de l'Alberta.

P. L. NEWBIGGING, Ph.D., professeur de psychologie, Université McMaster.

Jean RICKWOOD, Ph.D., professeur adjoint de psychologie, Université York.

## INTRODUCTION

L'on avait prévu, au moment où la présente étude était au stade de l'élaboration, que les conclusions générales qu'on en tirerait seraient applicables à tout le domaine de la psychologie, mais que, en raison de la grande variété d'intérêts au sein de cette profession, il y aurait sans doute lieu de particulariser ces conclusions en les interprétant du point de vue des divers domaines de spécialisation à l'intérieur de cette discipline. La seconde partie de la présente étude vise à répondre à ce besoin.

Nous avons demandé à quelques membres éminents de la profession d'analyser la présente étude du point de vue d'un domaine particulier de spécialisation et d'écrire un exposé sur l'à-propos des conclusions de l'étude dans ce domaine particulier. Dans le but d'éliminer de ces exposés les biais résultant d'une interprétation trop personnelle des résultats, nous avons demandé à un deuxième (et parfois à un troisième) psychologue de lire ces exposés et d'y introduire, au besoin, les modifications qu'il jugerait nécessaires. Voici donc six commentaires qui portent sur neuf domaines particuliers de la psychologie, ainsi que sur la psychologie dans les universités et sur la situation spéciale de la psychologie au Canada français. Le professeur David Bélanger, de l'Université de Montréal et ancien président de l'Association canadienne des psychologues, qui a rédigé l'exposé portant sur la psychologie au Canada français, a eu l'obligeance de nous fournir le texte français et le texte anglais de ses commentaires. Nous lui en sommes très reconnaissants\*.

Nous désirons également remercier très sincèrement le professeur C. Roger Myers de l'Université de Toronto, le professeur Gilles A. Auclair de l'Université de Montréal, les professeurs J. N. MCK. Agnew et W. H. Coons de l'Université York et le professeur Arthur J. B. Hough de l'Université de l'Alberta qui ont gracieusement accepté de se charger de la révision des quatre premiers exposés qui suivent.

Chaque commentaire porte la signature de son auteur et nous exprimons ici notre gratitude à l'endroit des auteurs pour le sérieux et le soin avec lesquels ils ont rédigé leur texte, ainsi que pour la diligence dont ils ont fait preuve en répondant à notre invitation dans le peu de temps que nous leur avons accordé pour accomplir ce travail.

M. H. A. J. R.

## LA PSYCHOLOGIE DANS LES UNIVERSITÉS

L'exposé statistique détaillé de la psychologie dans les universités que nous ont fourni les auteurs de *La psychologie au Canada* révèle clairement la croissance très rapide qui s'est produite au cours des dernières années, ainsi que la nécessité que cette croissance se continue. Il est évident que les inscriptions à

---

\* Seul le texte français est publié dans la version française de la présente étude.



tous les niveaux d'études en psychologie continueront d'augmenter à un taux qui sera sans doute plus élevé que celui que l'on pourra constater dans d'autres disciplines. Pour répondre à cette demande croissante, les départements de psychologie devront intensifier le recrutement des professeurs, planifier leur expansion et, plus particulièrement, s'assurer une aide financière adéquate pour la recherche.

Point n'est besoin d'arguments spéciaux pour démontrer que la psychologie dans les universités devra continuer à prendre de l'expansion pour au moins une décennie à venir. Il est plus difficile, cependant, de déterminer avec précision quel devrait être le taux optimal de croissance et de chiffrer l'objectif à atteindre du point de vue du nombre de psychologues par millier de personnes.

A première vue et fort légitimement, d'ailleurs, l'on serait tenté de considérer les statistiques américaines comme le reflet d'une situation souhaitable et de proposer comme objectif d'atteindre au Canada un rapport entre le nombre de psychologues et la population qui soit égal au rapport qui existe aux États-Unis. Il n'y a pas lieu de croire que les besoins en matière de prestation de services et en matière de recherches en psychologie, au Canada, sont inférieurs aux besoins ressentis aux États-Unis, ni faut-il penser qu'il y ait un surplus de psychologues chez nos voisins. Si donc nous acceptons comme objectif immédiat de réaliser au pays le rapport psychologues/population atteint aux États-Unis, il faudra alors, conformément aux conclusions de la présente étude, doubler le nombre de psychologues au Canada en recrutant à l'étranger et en stimulant considérablement la croissance des départements de psychologie des universités canadiennes, surtout au niveau des études supérieures.

Avant d'entrer dans le détail des exigences requises pour la réalisation d'un tel objectif, il y a lieu d'examiner un autre problème dont les données statistiques présentées dans cette étude révèlent l'existence et qui se rapporte à la croissance jugée désirable des départements de psychologie dans les universités. Il s'agit du problème du nombre des psychologues qui sont employés dans la prestation de services ou dans des postes non universitaires. Il est certain que le nombre de psychologues au pays est insuffisant pour répondre à tous les besoins dans le domaine de la prestation des services. Il apparaît également que, si on compare ces derniers à leurs homologues aux États-Unis ou aux psychologues employés dans les universités au Canada, le niveau d'instruction des psychologues qui s'adonnent à la prestation de services est inférieur. Au Canada, il n'y a que 27 p. 100 des psychologues cliniciens et orienteurs qui sont titulaires du doctorat, à comparer avec 60 p. 100 aux États-Unis. Par contre, au Canada, 80 p. 100 des psychologues universitaires sont titulaires du doctorat. Apparemment, les départements de psychologie des universités canadiennes ne suffisent pas à former un assez grand nombre de spécialistes de la psychologie appliquée et cela constitue un problème qui ne laisse pas d'inquiéter les universités.

A l'heure actuelle, les départements de psychologie sont fortement orientés vers la recherche et ils reçoivent à cette fin une aide financière considérable de sources extérieures. Ils ont déjà des engagements très onéreux et sans cesse croissants sur le plan de l'enseignement à tous les niveaux et ils sont en conséquence obligés d'intensifier le recrutement du personnel enseignant et de mettre

sur pied les installations rendues nécessaires par l'expansion de leurs programmes d'études.

Les difficultés que rencontrent les universités pour maintenir le rythme de leur expansion récente sont attribuables au fait que la psychologie est une discipline en grande demande en Amérique du Nord et que les départements de psychologie des universités canadiennes doivent faire concurrence à ceux des États-Unis pour se procurer le personnel requis. Il faudra encore plusieurs années pour que les universités canadiennes soient en mesure de fournir le nombre de docteurs suffisants pour répondre à leurs besoins.

A l'heure actuelle, près de 40 p. 100 des psychologues dans les universités sont d'origine étrangère et les deux tiers de ce nombre viennent des États-Unis. De plus, 27 p. 100 des psychologues d'origine canadienne ont été formés aux États-Unis. Ces pourcentages diminueront sans doute au cours des prochaines années, à mesure que les étudiants actuels des universités canadiennes recevront leurs grades et se joindront, au moins en partie, au personnel de nos universités. Il convient de remarquer que ces professeurs en puissance ne demeureront au Canada que si les universités canadiennes leur font des offres aussi attrayantes que celles qui leur seront faites par les universités américaines. Il en va de même des psychologues étrangers (les Américains surtout) qui enseignent dans les universités canadiennes; il faudra également les retenir au pays en leur offrant des chances comparables à celles qu'ils pourraient trouver ailleurs.

Les trois principaux facteurs qui portent un candidat à accepter un poste de professeur d'université sont le traitement, le fardeau d'enseignement ainsi que les facilités de recherches et l'aide financière à cette fin. Il est probable que c'est dans leur capacité de garantir une aide à la recherche que les universités canadiennes peuvent le moins efficacement concurrencer les institutions des États-Unis. Bien que les subventions de sources canadiennes aient augmenté dans une mesure appréciable au cours des dernières années, il est encore vrai (en 1966) qu'un tiers environ des fonds de recherches viennent des États-Unis. Il est maintenant certain que ces fonds se feront à l'avenir plus difficiles à obtenir et même qu'ils seront substantiellement réduits. De plus, il ne faut pas oublier que le montant moyen des subventions accordées aux psychologues canadiens n'est qu'un cinquième de la subvention moyenne dont bénéficient les chercheurs américains.

Ces faits dénotent que les départements de psychologie des universités canadiennes sont dans un état d'infériorité lorsqu'ils essaient de recruter des psychologues compétents aux États-Unis. Le remède à cet état de choses consiste à augmenter considérablement les subventions accordées à la recherche en psychologie.

## **Conclusions**

Au cours de la dernière décennie, la psychologie expérimentale a pris au Canada une expansion considérable et elle occupe maintenant une place importante dans le monde scientifique. En raison du caractère typiquement nord-américain de la psychologie, les progrès de cette discipline au Canada exigeront, entre autres choses, une aide financière beaucoup plus généreuse, si l'on veut que le Canada soit en mesure de concurrencer les États-Unis dans ce domaine.

Cependant, la psychologie appliquée n'a pas progressé aussi rapidement, et les départements de psychologie des universités doivent assurément s'inquiéter de cet état de choses. Peut-être faut-il d'abord établir solidement les bases scientifiques d'un tel progrès, mais il semble néanmoins que le temps soit venu, au moins dans les départements de psychologie les plus importants, de tenter les efforts nécessaires en vue de former des psychologues en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population en matière de services psychologiques.

P. L. NEWBIGGING.

## **LA PSYCHOLOGIE DANS LES AFFAIRES ET L'INDUSTRIE**

Ceux qui s'intéressent à la psychologie industrielle ont constaté depuis longtemps le retard qui existe dans le développement de cette spécialité au Canada. Cette situation est mise en évidence par la longue liste d'emplois vacants dans ce domaine et, en ce qui concerne l'une des régions du Canada, par l'enquête effectuée par la Société de psychologie de l'Ontario sur les effectifs de la profession et les besoins sur le plan de la formation des psychologues\*. La présente étude ne contribue en rien à diminuer l'importance de ce problème auquel elle ajoute, au contraire, une dimension supplémentaire qui ressort d'une comparaison avec la situation qui existe aux États-Unis.

### **Les caractéristiques de l'emploi des psychologues dans les affaires et l'industrie au Canada**

L'une des conclusions générales est que le Canada est considérablement désavantagé, quant au nombre de psychologues dans ces domaines, en comparaison des États-Unis. Si l'on considère les domaines de spécialisation des psychologues qui travaillent dans les affaires et l'industrie, d'après les données du Tableau 16, plusieurs autres points importants retiennent l'attention. On note en effet que 8 d'entre eux (soit 9.4 p. 100) identifient le travail d'ordre administratif comme constituant leur occupation principale, proportion qui n'est égalée que dans la fonction publique. Le contraste est frappant si l'on retient que le pourcentage de tous les psychologues qui s'occupent principalement d'administration se chiffre à 2.4 p. 100. Cependant, si l'on ajoute à ces derniers ceux qui sont classés comme directeurs dans le Tableau 16 (un tel regroupement paraît raisonnable), le pourcentage total s'élève à 4.4 p. 100. Une fois ce regroupement effectué, ce sont les instituts de recherches qui comptent la plus forte proportion d'administrateurs, bien que la proportion dans les affaires et l'industrie soit encore relativement élevée. Ainsi, la remarque que l'on trouve au chapitre 5 s'applique au domaine de la psychologie industrielle, à savoir que les coûts qui résultent de la sous-utilisation de ceux qui pourraient s'occuper de la prestation des services, coûts qui ne sont d'ailleurs pas étrangers à l'importance très grande que l'on attribue aux fonctions d'ordre administratif, ne sont pas négligeables.

Il ressort également du très petit nombre de psychologues qui s'identifient comme psychologues-conseil que cette catégorie n'est pas représentée d'une façon proportionnelle dans le groupe de ceux qui ont répondu au questionnaire.

---

\* Berry, R. G., 1965, *op. cit.*

Dans le domaine de la psychologie de l'organisation, l'on constate une différence frappante entre le Canada et les États-Unis. Un seul répondant (soit 1/10 p. 100) s'est classé dans cette catégorie au Canada, en comparaison de 377 (soit 2.2 p. 100) aux États-Unis (voir Compton, 1966). Le psychologue canadien en question est à l'emploi du gouvernement, tandis qu'aux États-Unis, 60 p. 100 des psychologues de ce groupe sont employés dans les affaires et l'industrie, où ils représentent 17 p. 100 de tous les psychologues employés dans ce secteur.

La très forte proportion (soit 61 p. 100) des spécialistes de la psychologie industrielle et des personnels parmi les psychologues employés dans le secteur des affaires et de l'industrie occasionne une difficulté d'interprétation. Il faut faire remarquer, cependant, que ce n'est que depuis quelque temps que les fonctions habituellement remplies par les psychologues dans les affaires et l'industrie ont été définies de façon encore imprécise. L'on peut supposer que, parmi les 57 personnes qui se sont identifiées à ce groupe, toutes ne sont pas à proprement parler psychologues, car plusieurs se considèrent sans doute elles-mêmes comme des spécialistes en gestion du personnel avec une certaine formation en psychologie. Le chiffre correspondant aux États-Unis, soit 51 p. 100, donne lieu de croire que la situation est la même dans ce pays, mais à un degré moindre. Cependant, le manque de renseignements précis sur la scène américaine ne permet pas de faire une affirmation catégorique à ce sujet. Il sera impossible de juger de cet état de choses, aussi longtemps que l'on ne pourra déterminer dans quelle mesure ces personnes utilisent leurs connaissances en psychologie dans l'accomplissement de leurs fonctions.

### **Le niveau d'instruction des spécialistes de la psychologie industrielle au Canada**

S'il faut en juger par la proportion des titulaires du doctorat (10.6 p. 100), le groupe des psychologues employés dans les affaires et l'industrie est celui dont le niveau d'instruction est le moins élevé, soit bien au-dessous du niveau moyen pour l'ensemble des psychologues (41.5 p. 100).

Cela peut être attribuable, en partie, au fait noté ci-haut, à savoir que plusieurs parmi ceux qui ont reçu une certaine formation en psychologie ne se considèrent pas comme psychologues et estiment que le baccalauréat ou la maîtrise en psychologie sont des diplômes répondant à leurs aspirations et les préparant à remplir adéquatement les fonctions qu'ils exercent.

L'on peut également supposer que l'orientation des institutions d'enseignement exerce une influence sur le choix des carrières. C'est un fait qu'il est pratiquement impossible de se spécialiser en psychologie industrielle au Canada. L'étudiant qui s'intéresse à ce domaine et qui s'inscrit aux cours avancés dans les universités canadiennes se trouve vite exposé au découragement quand il constate le peu de rapport qui existe entre ses études et la spécialité qui l'intéresse. L'opinion qui a cours dans certains milieux universitaires, à savoir qu'une solide formation scientifique permet de passer facilement à la pratique, semble avoir bien peu de valeur, surtout quand on constate que la plupart de ceux qui soutiennent cette opinion pourraient difficilement se citer en exemple. Si l'on ajoute à cela l'inexistence virtuelle d'endroits réputés où les étudiants pourraient travailler comme stagiaires, le dilemme est loin d'être résolu. En effet, l'étudiant a le choix entre changer de spécialité, aller poursuivre ses études à l'étranger ou se débrouiller en

subissant une formation insuffisante au Canada. L'on pourrait citer plusieurs exemples à l'appui de cette assertion. En résumé, l'on peut conclure qu'il existe, au niveau des études supérieures, un grand vide à combler dans le domaine de la psychologie industrielle.

### **La recherche**

Par comparaison avec le niveau moyen d'aide financière accordée à la recherche en psychologie, la psychologie industrielle est assez bien subventionnée. Au Tableau 20, un montant de \$410,000 figure au poste de la gestion des affaires et un montant de \$453,000 au poste de la psychologie industrielle et des personnels. Ces deux montants constituent un quart du total accordé à la recherche par les employeurs. L'aide financière sous la forme de subventions dans le domaine de la psychologie industrielle et des personnels s'élève à \$223,000 (voir le Tableau A-3 à l'Appendice 4). Au total, ces divers montants s'élèvent à plus d'un million de dollars, soit un septième du total des fonds de recherches de provenance canadienne. Comme moins de 7 p. 100 des psychologues établis au Canada sont employés dans le secteur des affaires et de l'industrie, il semble que la recherche dans ce secteur soit assez bien subventionnée.

Cependant, avant d'en arriver à une telle conclusion, il est bon d'examiner la nature de la recherche dans ce secteur. Malheureusement, faute de renseignements suffisants, un tel examen doit nécessairement être superficiel. Quoi qu'il en soit, l'on trouvera au Tableau A-3 de l'Appendice 4 une indication fort utile, car l'on y constate que près de la moitié des subventions dans le domaine de la psychologie industrielle et des personnels est attribuée à des projets portant sur le moral et les attitudes des employés. Il est même probable qu'une proportion encore plus forte de l'aide financière accordée par les employeurs dans les affaires et l'industrie vise à financer de semblables projets. De plus, il est fort probable, surtout dans le cas de la recherche subventionnée par les employeurs, qu'une bonne partie des travaux de recherches prennent la forme d'un diagnostic de certaines conditions particulières qui échappe à la généralisation. Dans le même ordre d'idées, la recherche portant sur le recrutement, la sélection et le placement ne bénéficie sans doute que d'une aide extérieure relativement faible, mais elle reçoit probablement une assez forte proportion de l'aide accordée par les employeurs. L'examen du Tableau 20 révèle aussi que l'aide à la recherche pure en psychologie industrielle est nulle ou presque. Cela laisse deviner que les organismes d'État et les autres organismes qui subventionnent la recherche pure n'ont pas encore voulu subventionner la recherche pure dans ce domaine.

Il faut admettre volontiers que cette façon d'interpréter les statistiques laisse beaucoup à désirer, mais il n'en reste pas moins qu'une telle interprétation est corroborée par les déficiences que l'on constate dans les résultats de ces recherches. Ces déficiences sont évidentes dans la dépendance du Canada sur la recherche qui se poursuit à l'étranger, en particulier aux États-Unis. Par exemple, pour citer un domaine d'intérêt du secteur des affaires et de l'industrie, presque tous les résultats de la recherche qui porte sur l'art de la direction, la gestion des entreprises, l'organisation du travail, le comportement des groupes et l'adaptation au changement sont importés de l'étranger. Bien plus, on a souvent appliqué ces résultats

dans le contexte canadien sans tenir compte des différences culturelles d'un pays à l'autre. Un exemple frappant est l'emploi généralisé au Canada des normes américaines en matière de tests.

Loin de nous l'intention de condamner l'importation des résultats apportés par les recherches effectuées dans d'autres pays; il faut cependant déplorer la paresse qui pousse plusieurs à utiliser ces résultats sans vérifier s'ils sont applicables au Canada. De plus, l'importation de résultats en matière de recherches comporte l'obligation morale d'exporter à son tour et il serait déplorable que les psychologues canadiens, dans quelque spécialité que ce soit, se contentent d'adapter au pays les découvertes des étrangers sans se préoccuper de contribuer réciproquement.

Dans le passé, la recherche en matière de psychologie industrielle a souvent porté sur des problèmes d'envergure limitée et d'application immédiate. Ainsi, par exemple, l'on a découvert des moyens d'améliorer la sélection et la formation d'un individu en vue de le préparer à accomplir une tâche spécifique, sans se préoccuper des effets à long terme que cette formation exercera sur lui, ni sur la société ou le milieu immédiat dans lequel le travail en question doit s'effectuer. Évidemment, les résultats de ces efforts sont perdus lorsque la tâche en question vient à disparaître, laissant ainsi l'individu inadapté aux tâches nouvelles.

Du point de vue scientifique ou en regard des objectifs nationaux, ce genre de recherche n'a certes pas beaucoup de valeur. Si l'on songe au rôle de premier plan que joue le secteur des affaires et de l'industrie dans la société et à l'importance du travail dans la vie d'un individu, il faut conclure que la psychologie industrielle devrait apporter une contribution plus valable.

Pour atteindre un tel objectif, il faudra que les psychologues canadiens qui sont spécialisés dans ce domaine élargissent leurs horizons et cessent de s'en remettre à d'autres sur le plan de la recherche originale. Comme point de départ, il faudrait à tout le moins que le directeur d'entreprise envisage son rôle comme consistant à harmoniser la technologie avec les valeurs humaines.

Le progrès technique constitue un thème familier; mais dans le domaine des valeurs motrices, l'on suppose généralement que c'est le profit qui est l'objectif unique auquel on vise dans le secteur des affaires et de l'industrie. Cependant, il faut reconnaître que le temps est passé où l'entrepreneur-proprétaire imposait à l'entreprise sa propre échelle de valeurs. De nos jours, toute une foule d'influences s'exercent dans la direction des affaires: les cadres, les employés (syndiqués ou non), les clients et le public en général exercent tous une influence sur les décisions à prendre. Le profit n'est pas le seul critère d'évaluation d'une entreprise commerciale. Il faut nécessairement tenir compte des autres facteurs si l'on veut établir des normes acceptables de fonctionnement. Si l'on ignore ces autres facteurs, la recherche risque de retarder l'adaptation des entreprises commerciales aux conditions du monde actuel.

S'il est vrai que plusieurs autres valeurs exercent une influence sur les entreprises commerciales et conditionnent leur adaptation à la société, il est dès lors important que la direction de l'entreprise soit bien au courant des changements qui se produisent dans les valeurs qui ont cours. Sous ce rapport, l'on peut déceler deux changements importants en ce qui concerne les affaires et l'industrie. De nos jours beaucoup plus qu'autrefois, l'on s'attend à ce que le secteur des affaires et

de l'industrie élargisse sa contribution sur le plan social et qu'en même temps il valorise le rôle de l'individu, c'est-à-dire de tous les individus que ce secteur touche, et non pas seulement ceux qui l'emportent sur le plan de la concurrence économique.

Le directeur d'une entreprise a besoin des chercheurs pour déterminer, d'une part, ce que la société attend de l'entreprise et, d'autre part, ce que ceux même qui travaillent au sein de l'entreprise attendent d'elle; de plus, il lui faut également connaître les conditions qui assureront l'équilibre de ces valeurs diverses. Cette orientation, fondée sur la recherche, influera certes sur la nature des produits, sur le caractère des tâches et des fonctions, sur la structure elle-même de l'entreprise ainsi que sur la répartition des pouvoirs au sein de l'entreprise. Cela reviendrait à considérer le progrès technique, non plus uniquement comme un problème social, mais comme un moyen d'améliorer la condition humaine. Il ne serait pas exagéré de dire qu'une telle orientation pourrait exercer une influence sur l'ensemble de la société.

Cette orientation nouvelle et plus compréhensive ne saurait s'implanter si elle n'est poussée de l'avant que par quelques entreprises seulement. Les chances d'implantation sont meilleures si plusieurs sociétés commerciales ou industrielles consentent à collaborer à des travaux de recherches conjoints; mais il faudra pour cela que ces recherches soient reliées à des problèmes concrets. La meilleure façon de canaliser les efforts dans ce sens serait de créer dans quelques centres importants des instituts de recherches appliquées ou de favoriser la formation de groupes de chercheurs orientés vers la recherche appliquée dans les universités. En plus de faire de la recherche indépendante, un institut ou un groupe de ce genre pourrait stimuler la recherche au sein même des sociétés commerciales ou influencer l'orientation de cette recherche et encourager les échanges entre les différentes entreprises sur le plan de la recherche. En conséquence, la recherche serait stimulée, sa qualité améliorée et son efficacité décuplée.

J. B. BOYD.

## **LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE, L'ORIENTATION ET LA RÉÉDUCATION**

Au cours des dernières années, l'on s'est efforcé d'étendre et d'améliorer les services d'hygiène, de santé mentale, de rééducation et d'orientation dans le but de mieux répondre aux besoins de la population canadienne. Plusieurs rapports basés sur des études approfondies de la question ont révélé d'une façon non équivoque la pénurie de professionnels, y compris les psychologues, dans le domaine de la prestation des services. L'Ontario, qui possède le plus grand nombre de psychologues par rapport à sa population, manque cependant de psychologues cliniciens et de psychologues dans les domaines de l'orientation et de la rééducation. La demande de psychologues dans les services communautaires a augmenté d'une façon phénoménale au cours des douze dernières années à mesure qu'on s'est rendu compte du fait que les psychologues peuvent contribuer immensément aux programmes qui visent à remédier aux désavantages dont un grand nombre de personnes sont victimes et à augmenter le potentiel humain.

De plus, les psychologues ont fait un grand nombre de découvertes importantes se rapportant au problème de l'apprentissage, surtout dans le domaine clinique, et dans le domaine de l'orientation et de la rééducation. Si l'on veut tirer un profit maximum de ces découvertes et de celles que l'on pourra faire à l'avenir en les utilisant, par exemple, dans la prestation des services, il faut qu'il y ait un nombre suffisant de psychologues compétents et bien formés pour mettre en pratique la somme des connaissances sur le comportement humain que la recherche en psychologie a permis d'accumuler.

Il semble qu'on ait mis du temps au Canada pour reconnaître la nécessité des services psychologiques et la nécessité connexe de former des psychologues pour dispenser ces services\*. En conséquence, l'on ne s'est guère préoccupé de la formation des psychologues et du financement de la recherche dans ce domaine\*\*, avec le résultat que le niveau des traitements dans ce domaine est moins élevé que dans la plupart des autres. En conséquence, le recrutement a été insuffisant et il sera désormais difficile de combler cette lacune.

La présente étude fournit la preuve que la psychologie dans son ensemble a progressé plus lentement au Canada qu'aux États-Unis (voir les Tableaux 1 et A-1). Bien que plus de 50 p. 100 des psychologues aient mentionné la prestation des services comme leur occupation principale, il n'en reste pas moins que la pénurie de personnel dans ce domaine est encore extrême. Le taux d'expansion des services communautaires s'en trouve par le fait même réduit.

De plus, les psychologues des services cliniques, d'orientation et de rééducation sont moins bien formés (voir le Graphique 3), leur traitement est peu élevé (voir le Tableau 10) et ils ne reçoivent que peu de subventions pour fins de recherche (voir le chapitre 2, sections 4 et 9).

C'est aux employeurs qu'il appartient de choisir les candidats, de prescrire les qualifications requises d'eux, de fixer leur traitement et de déterminer les conditions de travail. La présente étude indique très clairement que les conditions de travail n'ont pas été assez attrayantes pour intéresser les meilleurs candidats, ce qui a eu pour conséquence inévitable des services professionnels de qualité inférieure et une utilisation inefficace du personnel. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'on tende à sous-estimer la valeur de la psychologie en tant que service essentiel dans certains organismes. Cependant, la demande de personnel qualifié qui commence à se manifester indique que cette attitude est en train de se modifier rapidement.

Malgré ce tableau plutôt sombre, il serait tout de même possible d'améliorer grandement la situation présente si l'on s'applique à améliorer l'usage que l'on fait des ressources disponibles.

---

\* Ainsi, par exemple, la psychologie ne figure pas parmi les services essentiels dans les *Normes d'accréditation des hôpitaux pour malades mentaux du Canada* prescrites en 1964 par le Conseil canadien d'accréditation des hôpitaux. Par contraste, l'*American Psychiatric Association* a mentionné la psychologie comme un service essentiel dans son *Standards for Hospitals and Clinics* publié en 1956.

\*\* L'Association canadienne des psychologues n'a pu obtenir l'aide financière du gouvernement canadien pour la conférence sur la psychologie professionnelle qui s'est tenue à Couchiching en 1965.



(1) Il existe encore un réservoir de psychologues en puissance dans lequel on n'a pas encore puisé. Ce sont les jeunes gens capables de faire des études post-secondaires, mais qui ne poursuivent pas leurs études à l'heure actuelle. C'est de cette source que viendra l'augmentation sensible du nombre des étudiants à tous les paliers des études universitaires. Les universités doivent se préparer à recevoir une population étudiante accrue, en raison de l'augmentation de la population totale, et elles doivent aussi se préparer à voir le rapport étudiants professeurs augmenter. La présente étude fournit des renseignements sur les besoins de personnel enseignant dans le domaine de la psychologie. Les psychologues qui s'occupent actuellement à dispenser des services devront être utilisés pour contribuer à la formation et à la surveillance des travaux des nombreux psychologues que l'on doit former en vue des services communautaires.

La différence qui existe du point de vue du nombre des psychologues par rapport à la population entre le Canada et les États-Unis est une indication certaine de la croissance potentielle des effectifs psychologiques, à la condition que l'on trouve les ressources requises et pour fournir l'assistance voulue aux étudiants.

(2) La question de relever le niveau d'instruction et de compétence de ceux qui s'occupent de psychologie clinique et de psychologie de l'orientation et de la rééducation mérite certainement d'être prise sérieusement en considération, surtout si l'on considère l'âge peu avancé de ceux qui travaillent dans ces domaines. En plus d'améliorer la qualité des services psychologiques, les efforts tentés dans ce sens fourniraient aussi les cadres nécessaires à la formation et à la surveillance des nouvelles recrues parmi lesquelles l'on pourra recruter un personnel compétent.

(3) En plus de réaliser une répartition plus équitable des effectifs disponibles grâce à l'amélioration des conditions de travail, il faudra s'assurer que les psychologues qualifiés pourront compter sur de nombreuses subventions pour la recherche appliquée en psychologie. On ne pourra réduire la forte concentration des psychologues dans les centres urbains qu'en fournissant les mêmes avantages à ceux qui exercent leur profession ailleurs.

Si les conditions de travail sont attrayantes, il sera possible de mettre un terme à l'exode des spécialistes vers l'étranger et de fournir le personnel voulu aux services cliniques ainsi qu'aux services d'orientation et de rééducation. Bien qu'il existe des différences marquées d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre, le mode d'opération, la nature des services et les exigences de la formation sont plus ou moins les mêmes partout. Il ne serait pas difficile de décider les psychologues à traverser les frontières des provinces et des États et même à changer de pays.

Même si tous les psychologues nécessaires pour rehausser au Canada le rapport entre les psychologues et la population au niveau américain nous venaient des États-Unis, cela ne représenterait pour ce pays qu'une perte de 10 p. 100 de ses effectifs. C'est aux États-Unis que l'on trouve la plus forte concentration de psychologues. C'est donc là que le Canada devra recruter des candidats pour remplir les postes de service et, en particulier, pour former le personnel de plus en plus nombreux dont le besoin se fait sentir dans le domaine de la prestation des services.

En général, les ressources requises pour établir les institutions et les aménagements nécessaires pour la formation des psychologues, la recherche et la dispensation des services psychologiques sont les mêmes dans les secteurs de la psychologie clinique et de l'orientation et de la rééducation. Il semble que la mise sur pied de ces institutions progresse, mais il faudra une aide financière considérable pour assurer leur maintien et leur expansion et il faudra s'assurer la collaboration active de ceux qui travaillent dans ces divers domaines pour aider à la formation des nouvelles recrues. Les besoins qui existent devraient normalement stimuler l'établissement de nouveaux programmes de formation. Il serait souhaitable que l'on adopte des normes assez flexibles pour permettre la mise sur pied de programmes d'essai.

Le plus important, c'est de trouver les moyens les plus efficaces d'appliquer à la solution des problèmes humains les connaissances et les techniques que la psychologie met à notre disposition.

R. G. BERRY.

## **LA PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION ET LA PSYCHOLOGIE SCOLAIRE**

La psychologie de l'éducation et la psychologie scolaire font partie intégrante de la science et de la profession de la psychologie dans son ensemble. En conséquence, les applications qui découlent de la présente étude s'appliquent totalement à ces deux secteurs de la psychologie. Les commentaires qui suivent mettront en évidence certaines données présentées dans l'étude et contiennent des observations se rapportant à la psychologie telle que pratiquée dans les maisons d'éducation.

### **Ce qu'il faut entendre par psychologie de l'éducation et psychologie scolaire**

Pour les fins du présent exposé, on suppose que les spécialistes de la psychologie scolaire et de l'éducation sont ceux qui exercent leur profession au niveau des secteurs primaire et secondaire. En réponse au questionnaire, plusieurs psychologues se sont identifiés comme spécialistes de la psychologie de l'éducation ou de la psychologie scolaire. Cependant, parmi ceux qui se sont déclarés cliniciens, orienteurs ou spécialistes du développement, plusieurs exercent leur profession dans des écoles ou des institutions rattachées à des écoles. Dans le présent exposé, l'expression spécialistes de la «psychologie de l'éducation» désignera ces deux groupes.

### **Rareté de spécialistes et formation peu poussée**

Le Tableau 39, extrait du Tableau 16, présente la répartition des spécialistes de la psychologie de l'éducation selon le genre de travail qu'ils accomplissent et l'institution qui les emploie. Sur un total de 1,238 psychologues, 225, soit 18.2 p. 100, se sont identifiés comme psychologues ou ont déclaré qu'ils étaient employés par une institution d'enseignement primaire ou secondaire. Ainsi donc, les psychologues de l'éducation constituent un cinquième environ des psychologues

**Tableau 39—Domaines d'activité des spécialistes de la psychologie de l'éducation selon l'employeur**

Domaine d'activité	Employeurs					
	Organismes de santé et de bien-être	Instituts de recherches	Gouvernement	Écoles	Universités	Total
Psychologie clinique.....				39		39
Orientation.....				42		42
Psychologie du développement.....				1		1
Psychologie de l'éducation..	4	1	3	23	19	50
Psychologie scolaire.....	8	1		52	2	63
Psychométrie.....				5		5
Psychologie industrielle et des personnels.....				1		1
Psychologie expérimentale..				1		1
Enseignement.....				10		10
Administration.....				9		9
Direction.....				1		1
Consultation.....				1		1
Autres occupations.....				2		2
<b>Total.....</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>187</b>	<b>21</b>	<b>225</b>

au pays. Il est probable que certains psychologues à l'emploi des universités dont la principale est l'orientation, la psychologie du développement ou, tout simplement, en relations étroites avec les écoles, mais la plupart ont déclaré que leur occupation est l'enseignement universitaire.

Ceux qui sont employés par des autorités scolaires sont répartis entre plusieurs domaines d'activité, mais la plupart se consacrent à l'orientation et au travail clinique. Les employeurs autres que les écoles sont les universités, certains organismes gouvernementaux comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et enfin les instituts de recherches.

Bien que 42 p. 100 des psychologues au Canada soient détenteurs du doctorat, il n'y a que 24 p. 100 des psychologues de l'éducation qui sont titulaires de ce grade. Ces chiffres révèlent la formation nettement insuffisante de ce groupe de psychologues.

### **La recherche en psychologie de l'éducation**

Environ 16 p. 100 des chercheurs qui ont répondu au questionnaire ont déclaré que leur recherche se situe dans le domaine de la psychologie de l'éducation. Cependant, certaines recherches touchant à la psychologie clinique, à la psychologie sociale, à la psychométrie et à la psychologie du développement se rapportent aussi au domaine scolaire, de sorte que l'on peut dire que 20 p. 100 environ des psychologues-chercheurs travaillent dans le domaine de l'éducation au sens large du terme.

Ces chercheurs sont employés par divers genres d'institutions, mais surtout par des écoles et des universités. Environ 15 p. 100 de tous les psychologues sont à l'emploi des écoles et 12 p. 100 des chercheurs sont employés par ces institutions. Cependant, 2 p. 100 seulement des directeurs de recherches (c'est-à-dire ceux qui dirigent des travaux indépendants de recherche subventionnés de l'extérieur) sont employés par des écoles. Cela signifie qu'une forte proportion des fonds de recherche en psychologie de l'éducation provient de l'intérieur plutôt que de l'extérieur. Pourquoi si peu de psychologues de l'éducation bénéficient d'une aide provenant des organismes distributeurs de subventions? Les données extraites des réponses au questionnaire indiquent trois raisons bien évidentes: (1) la plupart des psychologues de l'éducation ne possèdent pas une formation suffisante, (2) les subventions destinées à la recherche appliquée sont très peu nombreuses et (3) les institutions d'éducation ont l'habitude de financer elles-mêmes la recherche susceptible de répondre à leurs besoins.

### Le financement de la recherche

Le Tableau 40 indique la source de l'aide financière accordée à la recherche en psychologie de l'éducation. Les chiffres se fondent sur la valeur *totale* des subventions à la recherche au cours de l'année 1966 et ont été tirés des données présentées dans cette étude. La recherche en psychologie de l'éducation semble avoir obtenu environ 20 p. 100 de l'aide financière totale versée aux psychologues au Canada. Cependant, environ 87 p. 100 de cette aide provient des employeurs, tandis que 13 p. 100 seulement provient des organismes donateurs de subventions. Ce résultat constitue un contraste frappant avec la situation qui existe

**Tableau 40—Fonds de recherche en psychologie de l'éducation selon la source**  
(Montants calculés sur la valeur totale de l'aide aux projets de recherche en cours en 1966)

	Tous les domaines de la psychologie		Psychologie de l'éducation		
	Montant total	Pourcentage du total	Montant total	Pourcentage du montant total (tous les domaines)	Pourcentage du montant total (psychologie de l'éducation)
Subventions provenant de l'extérieur.....	\$3,185,000	47	\$ 161,000	5	13
Aide financière accordée par les employeurs.....	3,656,000	53	1,050,000	29	87
Total.....	\$6,841,000	100	\$1,211,000	18	100

pour l'ensemble de la recherche en psychologie au Canada, où les sources intérieures et extérieures de financement contribuent à peu près à parts égales.

La proportion de 29 p. 100 de l'aide totale à la recherche fournie par les employeurs et affectée à la recherche en psychologie de l'éducation est la plus forte proportion d'aide provenant de cette source qui est destinée à un secteur particulier de la recherche. Dans le même ordre d'idées, ce sont les écoles élémentaires et les écoles secondaires qui fournissent la plus forte proportion des fonds provenant des employeurs (soit un million de dollars ou 27 p. 100). La plupart des recherches ainsi subventionnées se classent dans la catégorie de la recherche appliquée se fondant sur une recherche pure.

Par contraste, en ce qui concerne la recherche subventionnée de l'extérieur, aucun des domaines de spécialisation de la psychologie de l'éducation n'a reçu une aide appréciable (\$100,000 ou plus) et seuls les domaines de l'instruction scolaire et de l'éducation spéciale ont reçu une aide modeste (de \$25,000 à \$100,000). Plusieurs domaines n'ont reçu qu'une aide très faible (moins de \$25,000): mesure en éducation, enseignement micro-gradué, psychologie scolaire et personnel enseignant. D'autre part, deux domaines n'ont reçu aucune aide: adaptation scolaire et personnel étudiant. Parmi les spécialités étroitement rattachées à la psychologie de l'éducation, la psychologie de l'enfance et de l'adolescence ont reçu une aide importante, mais l'orientation scolaire et les spécialités relatives aux maternelles et à l'enfance pré-scolaire n'ont reçu aucune subvention.

Cette étude signale le fait que la psychologie clinique, la psychologie expérimentale, la psychologie sociale et la psychologie de l'éducation ont été mentionnées par un grand nombre de ceux qui ont répondu au questionnaire comme des domaines «insuffisamment explorés» et «spécialement prometteurs» et, à ce titre, dignes d'être subventionnés davantage. Aucun autre domaine de spécialisation n'a été cité aussi souvent que ces quatre secteurs de la psychologie.

Ces opinions exprimées dans les réponses au questionnaire prennent une importance encore plus grande quand on songe que le total des subventions ne peut constituer un indice sûr que l'aide accordée à la recherche dans tel ou tel domaine de la psychologie est suffisante ou non. Ainsi, par exemple, la poursuite de travaux de recherche sérieux en psychologie de l'éducation exige souvent des écoles-laboratoires, ce qui nécessite des déboursés très élevés, ou souvent des recherches sur place qui occasionnent des frais de voyage considérables pour surveiller la mise en application des techniques d'échantillonnage (Note de l'éditeur: voir les commentaires à ce sujet dans la section suivante, qui traite de la psychologie sociale et de la psychologie du développement).

Il est bon de noter que 63 p. 100 de la valeur annuelle totale des subventions à la recherche en psychologie versées par le gouvernement fédéral en 1966 provient du Conseil national de recherches et du Conseil de recherches pour la Défense, qui sont donc les deux principales sources. Par contre, ces deux organismes contribuent rarement à la recherche en psychologie de l'éducation. D'autre part, les sources gouvernementales qui subventionnent parfois la recherche en

psychologie de l'éducation, comme le Conseil des Arts du Canada, contribuent une proportion beaucoup plus faible des fonds du gouvernement fédéral affectés à la recherche en psychologie\*.

Des données sur le niveau d'instruction des directeurs de travaux de recherches contribuent à éclairer la question du financement de la recherche en psychologie de l'éducation et en psychologie scolaire. Il convient de rappeler que la plus forte partie de l'aide financière dans ce domaine vient des employeurs. Dans le cas des travaux de recherche subventionnés de l'extérieur, les plus hauts grades détenus par les directeurs de recherches sont le doctorat, la maîtrise et le baccalauréat dans les proportions de 88 p. 100, 10 p. 100 et 2 p. 100 respectivement, tandis que dans le cas des travaux de recherche financés par les employeurs, les proportions correspondantes sont 48 p. 100, 14 p. 100 et 38 p. 100 respectivement. Il est évident que le niveau de formation des directeurs de travaux de recherche en psychologie de l'éducation est inférieur à celui des directeurs des travaux de recherche subventionnés de l'extérieur. Cette étude attire l'attention sur l'importance du fait qu'une forte proportion des directeurs des travaux de recherche financés par les employeurs ne détiennent que le baccalauréat et une faible proportion le doctorat.

### **La psychologie de l'éducation dans les universités**

Le chapitre 3 de cette étude, qui porte sur la psychologie dans les universités, s'applique presque intégralement à la psychologie de l'éducation. En particulier, les conclusions suivantes sont retenues: le nombre des étudiants à tous les niveaux et le nombre de professeurs doublera probablement au cours des cinq prochaines années et triplera sans doute au cours des dix prochaines années; il sera nécessaire de maintenir le rapport entre le nombre des étudiants et le nombre des professeurs à un niveau qui puisse assurer un contact suffisamment étroit entre étudiants et professeurs et une surveillance adéquate des travaux des étudiants; il faudra fournir aux étudiants en vue des grades supérieurs une aide financière suffisante pour les garder au Canada et pour attirer d'excellents candidats de l'étranger; il faudra offrir aux professeurs des conditions comparables à celles qu'ils pourraient trouver aux États-Unis; il sera nécessaire d'augmenter et d'améliorer les installations et l'équipement des départements de psychologie des universités.

Sur ce dernier point, il faut noter que les installations et l'appareillage affectés à l'étude de l'enfance (domaine étroitement relié à la psychologie de l'éducation) ont été identifiés par les directeurs de département comme nettement insuffisants et en grande demande.

---

\* Le directeur du Conseil des Arts, M. Jean Boucher, au cours d'une réunion conjointe du Conseil d'administration de l'Association canadienne des psychologues et de la Conférence des directeurs des départements de psychologie des universités tenue au mois de juin 1967, a déclaré que les subventions du Conseil des Arts à la recherche en psychologie sont destinées aux travaux de recherche en psychologie sociale ou dans des domaines connexes et non aux travaux en psychologie clinique, en psychologie de l'éducation ou en psychologie scolaire (Note de l'éditeur).

Cette étude a rendu évidente à l'auteur de ces commentaires l'urgence de relever le niveau de formation du personnel et le niveau d'excellence des recherches dans le domaine de la psychologie de l'éducation. Le besoin évident de ces améliorations doit être reconnu par ceux de qui relèvent les décisions (a) dans les universités, (b) dans les organismes qui accordent des subventions, (c) dans les associations professionnelles et (d) dans les organismes qui emploient des spécialistes en psychologie de l'éducation. Les psychologues étudient depuis déjà un certain temps la nature et le contenu des programmes de formation, les travaux pratiques, l'apprentissage en recherches et en rédaction de dissertations, le caractère attrayant de la recherche et des travaux semblables pour les étudiants doués qui s'intéressent à la psychologie de l'éducation. Il est inutile de s'étendre longuement sur ces questions, car dans cette étude on a signalé la nécessité de relever le plus tôt possible le niveau des programmes de formation afin d'aider les spécialistes en psychologie de l'éducation à faire avancer la science et à améliorer les services qu'ils ont à offrir au public.

### **Les besoins futurs sur le plan du financement de la recherche en psychologie de l'éducation**

Le Chapitre 4, qui traite des besoins de financement de la recherche en psychologie en général, s'applique aussi à la psychologie de l'éducation. On souligne dans cette étude que toute prévision est forcément inexacte et que, de plus, les données tirées des réponses au questionnaire au sujet des recherches financées par les employeurs sont beaucoup moins claires que les renseignements disponibles sur les recherches subventionnées de l'extérieur. Quoi qu'il en soit, en raison du fait que les recherches en psychologie de l'éducation sont financées généralement par les employeurs, il convient de faire quelques commentaires à ce sujet.

Le Tableau 38 présente des données à ce sujet. En se fondant sur le montant de \$3,370,000 de subventions en cours en 1965-1966, on présente deux prévisions relatives au montant annuel de subventions requises dans le domaine de la psychologie en général, soit \$14,610,000 pour 1970 et \$30,825,000 pour 1975. Cependant, le montant total d'aide à la recherche en 1965-1966 comprend à la fois des subventions provenant de l'extérieur et des employeurs. Bien que la valeur annuelle de l'aide fournie par les employeurs en 1965-1966 ne soit pas facile à déterminer, le total de cette aide en 1966 semble être à peu près égal au total des subventions en cours en 1966, soit \$3,180,000 (voir le Tableau 17).

Si cette supposition est correcte, le montant de base représentant la valeur annuelle de l'aide provenant à la fois des agences distributrices et des employeurs devrait être à peu près doublé et les calculs des besoins futurs devraient être modifiés en conséquence.

Le rapport actuel de 6 à 1 entre l'aide provenant des employeurs et celle qui provient des sources extérieures fait surgir d'autres questions en ce qui concerne les besoins futurs en fait d'aide à la recherche, en particulier dans le domaine de la psychologie de l'éducation. Si ce rapport persiste au cours des dix prochaines

années et si les prévisions qui figurent dans cette étude sont analysées à la lumière de prévisions semblables en ce qui concerne l'aide fournie par les employeurs, l'on peut se demander quelles sont les mesures que ces derniers devront prendre pour s'assurer que leurs budgets annuels pour fins de recherche en psychologie de l'éducation seront en 1970 trois fois environ ce qu'ils sont aujourd'hui et, en 1975, dix fois peut-être ce qu'ils sont à l'heure actuelle. Cette question est particulièrement pertinente pour les institutions d'enseignement élémentaire et secondaire, qui sont actuellement les principales pourvoyeuses d'aide à la recherche dans ce domaine.

Mais peut-être que les organismes qui accordent des subventions, les employeurs et les psychologues eux-mêmes devraient se demander si ce rapport de 6 à 1 est désirable. Une proportion raisonnable de la recherche dans le domaine de la psychologie de l'éducation continuera d'être du type de recherche «appliquée se fondant sur une recherche pure» ou simplement «appliquée» et, à ce titre, continuera d'être favorisée par les employeurs. Mais, dans la mesure où les directeurs de recherches, les chercheurs et les autres psychologues dans ce domaine seront mieux formés et que ce domaine de la psychologie établira des liens plus étroits avec les autres domaines, y compris celui de la recherche pure, dans quelle mesure la recherche en psychologie de l'éducation s'approchera-t-elle de la «recherche pure avec applications»? Est-ce que les problèmes des institutions d'éducation peuvent susciter assez d'intérêt pour attirer une plus forte proportion des subventions? Dans quelle mesure les organismes distributeurs de subventions doivent-ils encourager la «recherche pure avec applications» dans ce domaine? D'autre part, dans quelle mesure les spécialistes de la psychologie de l'éducation apprécient-ils les aspects fondamentaux de ce qui, à première vue, apparaît comme un problème purement concret? Jusqu'à quel point constatent-ils actuellement le besoin de subventions pour la recherche dans leur spécialité et quels efforts font-ils pour s'en faire octroyer? Ces questions pourraient faire l'objet d'une étude plus poussée de la part des spécialistes en psychologie de l'éducation.

## Résumé

Les spécialistes en psychologie de l'éducation, c'est-à-dire ceux qui travaillent pour le compte des institutions scolaires, constituent environ un cinquième du total des psychologues au Canada. Ces psychologues s'identifient à plusieurs occupations principales, le plus souvent apparentées à l'orientation scolaire et à la psychologie clinique. Leur niveau d'instruction est très inférieur au niveau général d'instruction des psychologues au Canada.

Environ un cinquième des psychologues-chercheurs font de la recherche en psychologie de l'éducation, le plus souvent de nature «appliquée se fondant sur une recherche pure». Ils reçoivent environ un cinquième du total de l'aide financière à la recherche en psychologie au Canada; mais, tandis que le rapport entre l'aide prenant la forme de subvention et l'aide provenant des employeurs est de 1 à 1 pour l'ensemble de la psychologie, ce rapport est de 1 à 6 dans le domaine de la psychologie de l'éducation. Seulement 3 p. 100 de l'aide totale



accordée à la recherche en psychologie est affectée à cette spécialité. Le niveau de formation universitaire des directeurs de travaux de recherche en psychologie de l'éducation est très inférieur au niveau de formation des directeurs de recherches dans d'autres domaines.

Les conclusions générales de cette étude au sujet de la psychologie dans les universités s'appliquent aussi à la psychologie de l'éducation; mais il semble particulièrement urgent de relever le niveau des programmes de formation dans cette spécialité. Comme les programmes de formation sont fortement influencés par la disponibilité des fonds de recherche et de formation, la responsabilité d'agir incombe à la fois aux organismes qui accordent des subventions aussi bien qu'aux universités et aux associations professionnelles.

Quand on prend comme base de calcul la valeur annuelle des subventions en cours et de l'aide fournie par les employeurs, il faut doubler à peu près les prévisions relatives au financement de la recherche en psychologie présentées dans cette étude.

Nous avons soulevé un bon nombre de questions au sujet du rapport actuel de 1 à 6 entre les subventions venant de l'extérieur et l'aide fournie par les employeurs à la recherche en psychologie de l'éducation. Nous n'avons pas examiné ces questions à fond, mais nous sommes d'avis qu'il serait avantageux pour la psychologie en général, aussi bien que pour la psychologie de l'éducation en particulier, si l'on stimulait la «recherche pure avec applications» et si l'on augmentait la proportion des subventions accordées dans le domaine de la psychologie de l'éducation.

R. S. MACARTHUR.

## LA PSYCHOLOGIE SOCIALE ET LA PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT

### Traits caractéristiques des psychologues dans ces deux domaines

*Petit nombre.*—Le Tableau 16 indique qu'il n'y a que 1.5 p. 100 des psychologues canadiens qui ont déclaré s'occuper surtout de «psychologie sociale». Même si nous supposons qu'un bon nombre de ceux qui ont identifié leur occupation principale comme étant «l'enseignement universitaire» sont très intéressés au domaine social, il n'est pas probable que, tout compte fait, le nombre total atteindrait 6 p. 100 du total des psychologues du pays, ce qui est la proportion aux États-Unis\*. D'un autre côté, la proportion de ceux qui désignent leur occupation principale sous le nom de «psychologie du développement» est la même dans les deux pays.

En plus du fait que le nombre de psychologues au Canada est moins élevé que le total de la profession aux États-Unis, il y a le fait que la proportion des spécialistes en psychologie sociale par rapport à l'ensemble des psychologues est encore moindre au Canada qu'aux États-Unis. Il est donc assez évident que le nombre des spécialistes en psychologie sociale est très insuffisant au Canada.

---

\* *American Psychologist*, 1966, 21, 225.

*Les universités.*—Dans les deux spécialités ci-haut mentionnées, il y en a 78 p. 100 qui, d'après leurs réponses, sont employés dans les universités (voir le Tableau 16). En réalité, le pourcentage devrait être plus élevé, étant donné que plusieurs spécialistes dans ces domaines se sont sans doute identifiés comme professeurs d'université. Le nombre correspondant aux États-Unis est 68 p. 100, ce qui indique une certaine pénurie de ces spécialistes dans la prestation des services au Canada. Il est certain que la prestation des services psychologiques offerte à la population canadienne se trouverait considérablement améliorée par l'addition d'un bon nombre de spécialistes en psychologie sociale et en psychologie du développement. Cette amélioration ouvrirait d'abord de nouvelles perspectives très encourageantes dans la profession et introduirait dans les services des personnes possédant des dispositions marquées pour la recherche. Les données présentées dans cette étude démontrent que le nombre des subventions à la recherche dans le domaine social est égal au nombre de subventions dans le domaine clinique (voir le Tableau 21), malgré la différence dans le nombre des psychologues dans ces deux domaines.

*La pénurie des spécialistes hautement qualifiés.*—Cette étude indique que la proportion des psychologues d'origine ou de formation étrangère est plus considérable dans les postes universitaires que dans les services. Étant donné que les spécialistes en psychologie sociale ou en psychologie du développement sont concentrés fortement dans les postes universitaires, il semble probable que le nombre des psychologues formés au Canada dans ces domaines est très peu considérable. Cela doit être vrai particulièrement parmi les spécialistes en psychologie sociale, en raison de leur très petit nombre par rapport au nombre total de psychologues.

L'insuffisance de la formation dans ces domaines est aussi mise en évidence par le fait que la proportion des détenteurs du doctorat n'est que de 60 p. 100 environ, tandis que, dans le domaine de la psychologie expérimentale, la proportion correspondante est d'environ 80 p. 100 (voir la section 1.14). Cependant, la proportion de ceux qui sont employés dans les universités est à peu près la même dans les deux cas. Cela signifie qu'il y a dans les universités une proportion relativement moindre de titulaires du doctorat parmi les spécialistes en psychologie sociale et en psychologie du développement comparativement au domaine de la psychologie expérimentale, ce qui constitue un état de fait peu propice à la formation des générations futures d'étudiants inscrits en vue des grades supérieurs dans ces spécialités. Il serait désirable d'adopter des mesures spéciales pour remédier à cette situation en offrant, par exemple, des avantages spéciaux dans le but d'attirer au Canada des spécialistes hautement qualifiés dans ces domaines. Ces mesures sont nécessaires si l'on veut faire disparaître le grand écart qui existe entre les besoins des universités et du public et la formation de diplômés dans le domaine de la psychologie sociale.

### **La recherche dans le domaine de la psychologie sociale et de la psychologie du développement**

*Le nombre restreint de directeurs de recherches.*—D'après les données présentées dans cette étude, 38 psychologues ont déclaré que le principal objet de leurs recherches est la «psychologie sociale». Ce chiffre est presque identique au

nombre de subventions en cours dans cette spécialité (37). Cependant, il y a 50 autres psychologues qui ont déclaré faire de la recherche dans ce domaine (voir le Graphique 6). Dans le cas de la psychologie du développement, seulement un tiers de ceux qui ont indiqué se livrer à la recherche dans ce domaine semblent avoir reçu une subvention (voir le Tableau 21). Ces chiffres semblent indiquer que la proportion des directeurs de recherches par rapport aux chercheurs n'est pas aussi élevée dans ce domaine que dans le domaine général de la psychologie expérimentale. Comme la proportion des psychologues universitaires est à peu près la même dans les deux domaines, il semble que le nombre de ceux qui ne reçoivent aucune subvention, bien qu'ils fassent de la recherche dans ces domaines, soit assez élevé.

Plusieurs facteurs contribuent à cet état de choses, dont la proportion plus faible des titulaires du doctorat, le coût moins élevé de la recherche et la tendance chez certains à considérer ce genre de recherche comme d'intérêt secondaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que cet état de choses ne favorise guère la formation de nombreux spécialistes dans ces domaines. Le professeur qui est directeur de recherches est un élément essentiel dans tout programme d'études universitaires avancées parce qu'il est capable de diriger efficacement les travaux pratiques des étudiants. Il est donc très urgent d'augmenter le *nombre* des subventions disponibles pour fins de recherches, en plus d'en augmenter la valeur moyenne.

*L'aide à la recherche.*—La valeur totale des subventions à la recherche dans le domaine de la psychologie sociale et de la psychologie du développement ne semble pas proportionnée au nombre de psychologues qui font de la recherche dans ces domaines (voir le Tableau 21 et le Graphique 6). Alors que le niveau relativement plus élevé de l'aide accordée à d'autres genres de recherches qui se font dans les universités peut dépendre du coût plus élevé de l'appareillage, les réponses des directeurs de département de psychologie semblent indiquer qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en jeu. Le Tableau 36 indique que, bien que la plupart des départements de psychologie soient équipés pour la recherche en psychologie sociale et en psychologie de la personnalité, la plus grande partie de l'équipement est peu coûteux. De fait, ce domaine est le seul où l'équipement peu coûteux l'emporte sur l'appareillage dispendieux. Cet état de choses n'indique pas que l'équipement peu coûteux est plus efficace que l'appareillage dispendieux, car la colonne des besoins révèle plusieurs lacunes à combler. Il y a douze départements qui ont des installations relativement coûteuses, mais il y a aussi 11 directeurs qui réclament de semblables installations, situation que l'on ne retrouve que dans le domaine de la psychopharmacologie. Les domaines présentement à l'étude se sont apparemment laissé devancer par les autres domaines de recherches psychologiques en fait d'installations plus appropriées et d'outillage plus perfectionné qui sont aujourd'hui nécessaires si l'on veut progresser dans ce domaine de recherche. (Note de l'éditeur: voir les commentaires dans l'exposé sur la psychologie de l'éducation et la psychologie scolaire.)

A ce propos, il est intéressant de noter le niveau d'aide extrêmement bas que les universités accordent à la recherche en psychologie sociale et en psychologie du

développement (le Tableau 19 porte sur les employeurs, mais la plupart des psychologues qui font de la recherche dans ce domaine sont employés dans les universités). Tandis que les employeurs fournissent environ 18 p. 100 des fonds nécessaires à la recherche en psychologie expérimentale, le chiffre correspondant en psychologie sociale n'est que 7 p. 100. Le chiffre se rapportant à la recherche en psychologie du développement est difficile à interpréter, étant donné que les psychologues qui ont répondu n'ont peut-être pas établi une distinction bien nette entre ce domaine et celui de la psychologie de l'éducation. Les sources indépendantes d'aide à la recherche conserveront sans doute leur prépondérance, mais il semble nécessaire qu'il se produise une augmentation des fonds provenant des employeurs et destinés à la recherche en psychologie sociale. Cela contribuerait aussi à attirer des personnes hautement qualifiées dans des postes universitaires et relèverait la proportion des titulaires du doctorat qui est trop faible.

*L'aide à la recherche dans certaines spécialités.*—Le Tableau 22 et le Tableau A-3 indiquent la répartition inégale de l'aide à la recherche au sein des différents domaines. Il existe évidemment des domaines «à la mode» qui attirent la plus forte partie des subventions de recherches, alors que d'autres sont négligés. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la psychologie du développement, le manque d'aide financière pour l'étude de l'enfance préscolaire est très frappant et s'explique difficilement. De même, dans le domaine de la psychologie sociale, le manque d'intérêt dans la recherche sur des problèmes comme l'art de diriger et le sondage de l'opinion publique est difficile à justifier. Il est évident que les ressources disponibles ne peuvent pas être réparties également entre toutes les spécialités, mais il semble désirable d'encourager la recherche dans certains domaines-clés qui semblent promettre des résultats relativement encourageants du point de vue de la formation des étudiants et sur les travaux de recherches dans d'autres domaines. La répartition actuelle de l'aide financière entre les spécialités à l'étude semble indiquer une démarcation radicale entre la recherche pure et la recherche appliquée, tandis que les projets qui présentent plus de chance de combiner les deux types de recherche sont relativement négligés. On peut espérer, cependant, que cette situation va changer grâce à l'avènement du Conseil des Arts du Canada comme source importante de fonds dans ce domaine.

*Les organismes qui subventionnent les recherches.*—L'intérêt qui se manifeste actuellement au sujet de l'amélioration des systèmes d'éducation et le rapprochement qui s'opère entre la psychologie de l'éducation et la psychologie expérimentale de l'enfance conduiront inévitablement à une montée en flèche des besoins en matière de recherche dans le domaine de la psychologie du développement. Il y a, cependant, une lacune importante en ce qui concerne l'aide à la recherche: c'est l'absence d'un organisme chargé de stimuler des recherches, pures ou appliquées, qui ont un certain rapport avec l'éducation. Aux États-Unis, de vastes sommes ont été consacrées à ce genre de recherche par le *U.S. Office of Education* et les fondations privées, comme la Fondation Carnegie et la Fondation Ford.

Comme il n'existe aucun ministère fédéral de l'éducation au Canada ni aucune fondation comparable à celles qui existent aux États-Unis, la recherche en ce domaine ne peut compter sur des sources d'aide équivalentes.

Avec l'établissement de l'*Ontario Institute for Studies in Education*, et de certains organismes semblables dans d'autres provinces, il s'est produit une augmentation sensible des fonds disponibles pour la recherche en éducation, y compris les recherches dans certains domaines de la psychologie qui touchent à l'éducation. Cependant, ces fonds ont été presque totalement réservés pour des recherches effectuées par des membres du personnel de ces organismes. Les organismes en question n'ont pas encore accepté la responsabilité de subventionner des projets de recherches entrepris par des psychologues à l'emploi des universités et dirigés par eux-mêmes. La pratique de répartir les fonds disponibles entre les travaux de recherche qui se font à l'intérieur et à l'extérieur des organismes a été adoptée avec un succès remarquable par certains organismes, notamment, au Canada, par le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches pour la Défense et, aux États-Unis, par les Instituts nationaux pour la santé. Il y a plusieurs bons arguments que l'on peut invoquer en faveur de cette pratique, entre autres le besoin de répartir entre plusieurs centres les recherches à effectuer dans un certain domaine et le besoin d'utiliser au maximum les connaissances et l'expérience de tous les chercheurs à une époque où le recrutement d'un personnel compétent pour de nouvelles institutions est particulièrement difficile.

## Résumé

Les difficultés principales qui se présentent dans les domaines que nous venons d'étudier peuvent se résumer comme il suit:

- 1) La pénurie de psychologues canadiens, en particulier dans le domaine de la psychologie sociale.
- 2) L'utilisation insuffisante de spécialistes de ces domaines dans les postes de service.
- 3) La pénurie, en termes relatifs aussi bien qu'en termes absolus, de spécialistes bien formés dans l'enseignement universitaire.
- 4) La faible proportion des spécialistes qui reçoivent des subventions pour fins de recherches.
- 5) La pénurie de bonnes installations pour fins de recherche dans les universités.
- 6) L'absence d'un organisme spécialisé dans la distribution de subventions pour les recherches psychologiques qui ont rapport à l'éducation.

K. DANZIGER  
et  
D. E. BERLYNE

## LA PSYCHOLOGIE AU CANADA FRANÇAIS

Avant de connaître les résultats de cette enquête, on aurait pu se demander s'il était bien nécessaire de faire des commentaires spéciaux sur la situation de la psychologie au Canada français. Un bref examen des chiffres publiés dans ce rapport démontre cependant que tout Canadien qui s'intéresse au développement de la psychologie, sous ses aspects scientifique et professionnel, a le devoir de considérer sérieusement les conclusions à tirer d'une telle analyse. Bien qu'une très faible proportion des données seulement ne se prête à des comparaisons directes des populations de langue française et anglaise, on trouve dans ce document plusieurs signes évidents du manque de ressources du psychologue de langue française. Pour se maintenir au rythme actuel de développement ou, mieux encore, pour espérer pouvoir rejoindre son collègue de langue anglaise, le psychologue canadien-français devra s'attendre à ce que l'on fasse des efforts considérables en vue de promouvoir la recherche psychologique dans les institutions de langue française. Ce problème, il faut l'admettre, est celui de tous les Canadiens, puisque le fait de négliger l'exploitation du potentiel scientifique et professionnel d'une très large partie de la population ne peut que nuire à l'ensemble du pays.

Plusieurs conclusions de cette enquête s'appliquent indifféremment à tous les psychologues canadiens; ceci démontre encore une fois que, dans un groupe qui partage les mêmes intérêts scientifiques ou professionnels, on rencontre plus de ressemblances que de dissemblances. C'est pourquoi l'avenir de la psychologie au Canada français semble étroitement lié à celui de la psychologie canadienne en général. Il est nécessaire cependant de prendre pleine conscience des différences qui existent, car celles-ci peuvent avoir une influence appréciable sur l'évolution de la psychologie canadienne. C'est ce que nous tenterons de faire dans cette brève analyse de la situation présente.

### **Le psychologue au travail**

Avant d'aborder l'étude des caractéristiques des psychologues canadiens-français, il convient de signaler qu'un très petit nombre de ceux-ci seulement ont répondu au questionnaire qui leur était adressé. On pourrait, si on le devait, trouver plusieurs raisons qui expliquent cette attitude vraisemblablement négative. Notons simplement que, puisque les conclusions dans ce cas reposent nécessairement sur des extrapolations, les interprétations doivent être marquées de la plus grande prudence. Il est bien possible aussi que les réponses de plusieurs psychologues de langue française n'aient pas été classées comme telles. A la note 16 du chapitre 1, on dit que ce groupe de psychologues a été identifié d'après le fait qu'ils ont demandé ou qu'ils ont renvoyé la version française du questionnaire. Comme, dans bien des cas, à notre connaissance, la version anglaise du questionnaire est parvenue au psychologue avant la carte lui demandant de choisir l'une ou l'autre version, il est vraisemblable que plusieurs psychologues de langue française aient utilisé la version anglaise. D'autres peuvent avoir choisi de le faire sans se donner la peine d'écrire pour demander la version française; c'est d'autant plus probable

que bon nombre de psychologues de langue française ont une assez bonne connaissance de l'autre langue pour pouvoir lire et répondre à un tel questionnaire sans trop de difficulté.

Il est bien évident, si l'on tient compte de renseignements obtenus d'autres sources, que l'estimé qu'on a fait d'un nombre total de 210 psychologues canadiens-français (soit des psychologues nés au Canada qui utilisent le français dans une bonne partie de leur travail) est beaucoup trop faible. Les membres de la Corporation des psychologues de la Province de Québec sont au nombre de 410. Parmi ceux-ci, 316 se reconnaissent comme Canadiens français. Il faut ajouter à ce nombre plusieurs psychologues qui travaillent dans les institutions fédérales du Québec et qui ne sont pas tenus, par la loi, de faire partie de la Corporation. C'est le cas également d'un groupe imposant de psychologues qui sont dans les maisons d'enseignement (universités, collèges et écoles normales). De plus, plusieurs psychologues canadiens-français se trouvent dans d'autres parties du Canada, principalement en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Il serait par conséquent plus exact d'évaluer la population canadienne des psychologues de langue française à un minimum de 400 et alors ils représenteraient plutôt 23 que 13% de la population canadienne. Ce chiffre correspond précisément à la proportion des psychologues canadiens qui résident dans le Québec. C'est donc que le nombre de psychologues de langue anglaise au Québec n'est probablement pas beaucoup plus important que celui des Canadiens français qui vivent en dehors de la Province.

Cette correction, toutefois, n'aurait apparemment que très peu de conséquences sur les autres chiffres de cette première partie du rapport qui traite des caractéristiques professionnelles des psychologues du Canada. Le nombre de psychologues par rapport à l'ensemble de la population québécoise est en fait très petit si on le compare à celui des autres provinces, plus particulièrement de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. De même, puisque au Canada, 31.5% des psychologues qui détiennent un doctorat ne sont pas des citoyens canadiens, il s'ensuit que la proportion des psychologues de langue française qui détiennent un doctorat doit être aussi faible, sinon peut-être plus faible, que celle des psychologues canadiens de langue anglaise. On doit faire remarquer que cette difficulté qu'éprouvent les psychologues canadiens d'obtenir le doctorat trouve une explication partielle dans le fait que les universités canadiennes en général ne se sont jusqu'ici que très peu préoccupées de donner, au niveau du doctorat, une formation en psychologie appliquée. Aux États-Unis, par ailleurs, les départements de psychologie qui décernent le plus grand nombre de doctorats sont en général ceux qui font la plus large part dans leur programme à l'application de nos connaissances psychologiques. On en a une preuve à la section 1.8 du présent document où l'on note que, en 1964, 60% des psychologues américains qui travaillaient en psychologie clinique ou en orientation (counselling) détenaient des doctorats par comparaison avec seulement 27% des psychologues canadiens que l'on trouve dans les mêmes domaines en 1966.

Le rapport démontre que les psychologues de langue française forment une grande proportion (17.1%) de ceux qui se consacrent à l'orientation alors qu'ils sont très peu représentés dans les domaines de la recherche (4.1%) et de

l'administration (4.8%). Des 90 psychologues identifiés comme étant Canadiens français lors de l'analyse du questionnaire, pas moins de 63 (soit 70%) se retrouvent dans l'une ou l'autre des quatre fonctions suivantes: administration des tests, enseignement, orientation et psychologie clinique. Ces faits découlent de la situation particulière qui prévaut au Canada français. Là où la population est en majorité d'expression française, les services psychologiques doivent être assurés par un personnel de langue française. Il n'est pas possible dans ces domaines, comme ce semble être le cas dans le reste du Canada, de compter sur la suppléance de psychologues américains. De même, il y a très peu à attendre d'éventuels renforts en provenance des pays européens de langue française; le nombre des psychologues français, belges ou suisses est très restreint, et, dans bien des domaines, semble à peine suffisant pour répondre aux besoins de ces pays eux-mêmes. Le seul espoir d'en arriver à une amélioration réside dans l'intensification des efforts actuels de nos institutions canadiennes de langue française et dans l'adoption de mesures en vue d'encourager nos étudiants à poursuivre leur formation jusqu'au niveau du doctorat.

### **La recherche psychologique**

Ce document fournit peu de renseignements précis sur la participation des psychologues de langue française à la recherche. Les seules données à ce sujet découlent du Tableau 15 où l'on voit que seulement 4.1 p. 100 de ceux qui considèrent la recherche comme constituant leur fonction principale sont des Canadiens français. Ici, encore, il faut se montrer prudent dans l'interprétation. On n'a pas d'indications sur le nombre total des psychologues qui s'occupent de recherche, que ce soit comme fonction principale ou additionnelle. En se basant sur le nombre de travaux publiés par des psychologues canadiens-français, on peut affirmer que plusieurs se livrent à des activités de recherche pour lesquelles ils ne reçoivent apparemment pas d'aide financière et qu'ils doivent donc considérer comme des fonctions additionnelles. Il n'en reste pas moins qu'un trop petit nombre de psychologues de langue française peuvent s'adonner à la recherche. Étant donné que 60 p. 100 des psychologues canadiens-français travaillent dans les domaines de psychologie appliquée (voir le Tableau 15) et que, au Canada, on consacre très peu d'argent à la recherche dans les domaines de la psychologie clinique, de l'orientation, de la personnalité et de la psychométrie, une grande partie de la population ne reçoit pratiquement aucun encouragement à la recherche.

Il faut noter aussi que, au Canada, la plus grande partie de la recherche psychologique se fait à l'université (voir Graphique 5). Pour diverses raisons, le psychologue canadien-français n'a pas fait application auprès des agences du gouvernement américain et par conséquent il n'a reçu pratiquement aucune assistance (s'il en est) de ce côté. Or, l'enquête que l'on vient de faire démontre que la plus grande partie des argents de recherche dévolus au Québec proviennent d'organismes américains (voir Graphique 8). On peut donc conclure que cet appui financier s'adresse en grande partie, sinon en totalité, aux psychologues qui travaillent dans les universités de langue anglaise de la province. Le rapport indique également que, de toutes les provinces canadiennes, Québec est celle qui reçoit proportionnellement le moins d'assistance des sources fédérales, de même



d'ailleurs que de toutes les sources canadiennes. Ces faits ne sont pas le signe d'une discrimination concertée de la part des organismes fédéraux. Ils permettent de constater, cependant, qu'un très petit nombre de psychologues canadiens-français font application auprès de ces organismes et que, comme il n'est pas du ressort des agences gouvernementales d'inviter directement les chercheurs à faire des demandes, la situation est restée ce qu'elle est depuis plusieurs années.

Comme on le dit dans le rapport, il faut se garder de présumer que les fonds de recherche, comme les bénéfiques politiques, «doivent» être distribués au prorata de la population—de langue anglaise et française dans le cas présent. Le décalage est tellement grand, cependant, qu'il importe de prendre le problème en considération. Il faudrait savoir pourquoi les psychologues de langue française sont si peu portés à demander des octrois de recherche. On trouvera peut-être que la société canadienne en général aurait beaucoup à gagner si l'on prenait des mesures immédiates en vue d'encourager le développement de la recherche psychologique dans les institutions de langue française. On pourrait le faire de diverses façons. Par exemple, les représentants des agences gouvernementales qui s'intéressent à la recherche psychologique pourraient rencontrer les psychologues susceptibles de s'adonner à la recherche dans les diverses institutions et discuter avec eux des moyens à prendre pour intensifier la recherche dans chaque cas. Il ne fait aucun doute que, pour remédier à la situation dans son ensemble, il faudra former un plus grand nombre de psychologues canadiens-français de grande compétence et, pour ce faire, il y aurait probablement lieu de recruter dans nos universités des professeurs de recherche. De même, nos meilleurs étudiants gradués devraient être encouragés à compléter leur formation dans les autres universités canadiennes et américaines. Pour faciliter la recherche, il faudrait également améliorer l'outillage des laboratoires existants et y attirer les meilleurs étudiants en mettant des bourses à leur disposition. Somme toute, ce n'est qu'en tentant un effort spécial qu'on pourra corriger une situation qui risque de nuire considérablement au progrès de la psychologie scientifique au Canada.

### **La psychologie à l'université**

Le Tableau 28 donne le nombre d'étudiants gradués inscrits dans chaque université canadienne. Si l'on compare ces données avec celles du Tableau 31 sur le corps professoral, il y a lieu de se demander si toutes les institutions de langue française ont interprété l'expression «graduate students» dans le même sens: la proportion du nombre d'étudiants par professeur semble varier considérablement. Il est donc possible que le chiffre total de 168 étudiants gradués inscrits dans les universités de langue française du Québec en 1966 soit trop élevé. Cependant, ce n'est là que 16.1% de la population totale de ces mêmes étudiants dans tout le pays. La seule autre université où l'on pourrait rencontrer un nombre appréciable d'étudiants canadiens-français est l'Université d'Ottawa, qui offre un programme bilingue. Enfin, il est probable que l'on trouve relativement beaucoup moins d'étudiants canadiens-français dans les autres universités canadiennes et à l'étranger que l'on ne compte de Canadiens d'expression anglaise qui étudient la psychologie en dehors du Canada. Par conséquent, la population des étudiants gradués de langue française semble très petite par comparaison avec

celle du reste du pays. Ce fait est plutôt inquiétant si l'on considère que ce contingent représente à l'heure actuelle à peu près la seule source de recrutement des universités de langue française et également les effectifs qui devront pourvoir aux besoins sans cesse grandissants de la population canadienne-française.

### **Conclusions**

Ce document démontre, sans l'ombre d'un doute que, comparativement, la psychologie au Canada français tire de l'arrière. Ce retard s'explique en partie par le fait que la psychologie canadienne en général a pu compter largement sur l'immigration des psychologues américains et sur les fonds de recherche du gouvernement américain. Au cours des dernières années, le gouvernement canadien a augmenté considérablement sa contribution à la recherche psychologique. Le psychologue canadien-français n'a pas encore participé pleinement à cet essor. Il est à espérer que ce rapport servira à attirer l'attention sur la nécessité d'un effort concerté en vue d'accélérer le développement de l'enseignement gradué et de la recherche dans les institutions canadiennes de langue française de façon à ce que tous les Canadiens puissent participer au progrès scientifique et à l'amélioration des conditions de vie de toute la population. Le rôle que jouera le Canada dans l'évolution de nos connaissances psychologiques et leur application au bien-être de l'homme en général dépendra des mesures qui seront prises pour corriger la situation actuelle et stimuler la recherche dans les institutions canadiennes-françaises comme dans toutes les institutions canadiennes.

—DAVID BÉLANGER